



Bulletin Officiel

N°6806 Mercredi 22 février 2023

www.cmf.tn

28^{ème} année ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OBLIGATOIRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU PAPIER CARTON -SOTIPAPIER- 3

AVIS DES SOCIETES

AVIS AUX CLIENTS DE LA COMPAGNIE GESTION ET FINANCE - CGF- INTERMEDIAIRE EN BOURSE 8

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT- 9

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV 10

COMMUNIQUE DE PRESSE

SMART TUNISIE : APPEL A CANDIDATURE 11

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS APE

CFE TUNISIE 2023-1 16

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE -ATL 2023-1- 20

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 26

ANNEXE I

Liste indicative des sociétés & organismes faisant appel public à l'épargne (mise à jour en date du (13/02/2023)

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2020

- SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DE TUNISIE

ANNEXE III

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31 DÉCEMBRE 2022

- AMEN PREMIERE SICAV
- SICAV AMEN
- UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
- SICAV BH OBLIGATAIRE

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

- ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV

AVIS DU CMF

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT -OPA-

Avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat obligatoire sur les actions de la Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Papier Carton -SOTIPAPIER- initiée par les sociétés agissant de concert « SANGO ELLIS S.A » et « S&S ELLIS HOLDING »

Par décision n° 14 du 10 février 2023, le Conseil du Marché Financier a fixé les conditions de l'Offre Publique d'Achat obligatoire à laquelle a été soumise les sociétés agissant de concert «Sango Ellis S.A» et «S&S Ellis Holding», visant le reste des actions composant le capital de la Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Papier Carton -SOTIPAPIER-.

Le présent avis est établi sous la responsabilité des sociétés initiatrices de l'offre et de la société visée chacun en ce qui le concerne.

I- Identité des initiatrices :

La société «SANGO ELLIS S.A»1-, société anonyme de droit tunisien, immatriculée au Registre National des Entreprises sous le numéro 1803396J, et dont le capital de 1 000 000 dinars est détenu directement à raison de 99,94% par la société «S&S ELLIS HOLDING», agissant de concert avec : la société «S&S ELLIS HOLDING», société de droit mauricien immatriculée au registre des sociétés mauricien sous le numéro 182322, sont les initiatrices de l'OPA obligatoire.

II- Dénomination de l'établissement présentateur du projet d'OPA :

MAC SA en sa qualité d'intermédiaire en Bourse, sis au Green Center, Bloc C, 2^{ème} étage Rue de Lac Constance -1053- Les Berges du Lac, est l'établissement présentateur du projet d'OPA obligatoire et chargé de la réalisation de l'opération.

III- Nombre de titres détenus par les initiatrices de l'offre :

-La société « SANGO ELLIS S.A » détient 9 532 156 actions représentant 33,82% du capital de la société SOTIPAPIER.

-La société «S&S ELLIS HOLDING» détient 4 995 237 actions représentant 17,72% du capital de la société SOTIPAPIER.

Soit, au total 14 527 393 actions représentant de concert 51,54% du capital de la société SOTIPAPIER.

IV- Nombre de titres visés par l'offre :

Par cette OPA obligatoire, les sociétés agissant de concert «SANGO ELLIS S.A» et «S&S ELLIS HOLDING» visent l'acquisition, par la société «SANGO ELLIS S.A» du reste des actions composant le capital de la société SOTIPAPIER qu'elles ne détiennent pas, soit **6 896 251** actions représentant **24,47%** du capital de la société. La société «SANGO ELLIS S.A» s'engage pendant la période de validité de l'OPA à acquérir la totalité des titres présentés en réponse à cette offre dans la limite des titres visés.

Il convient de noter que les actionnaires «Value Consulting» et «Swicorp Conseil et Investissement» détenant respectivement 5 433 546 actions (soit 19,28% des droits de vote de la société) et 1 326 901 actions (soit 4,71% des droits de vote de la société), ont manifesté, individuellement, par écrit, leurs décisions de ne pas céder leurs actions dans le cadre de l'offre en question.

V- Prix de l'offre :

Le prix de l'offre est fixé à **6,340 dinars** l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse.

Ce prix a été obtenu en application des dispositions de l'article 163 bis du RGB soit le prix le plus élevé entre:

- La moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes de transactions pendant les quatre vingt dix (90) jours de bourse précédant le fait générateur de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire ;
- Le prix le plus élevé payé pour les mêmes titres par la personne soumise à l'obligation de procéder à une offre publique obligatoire, ou par des personnes agissant de concert avec elle, durant les quatre vingt dix (90) jours de bourse précédant le fait générateur de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire;
- Le prix des titres conférant le contrôle et qui sont à l'origine de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire.

VI- But de l'offre :

La présente offre publique d'achat est initiée par les sociétés agissant de concert « SANGO ELLIS S.A » et « S&S ELLIS HOLDING » et ce, en réponse à la décision du Conseil du Marché Financier n°01 du 19/01/2023 :

-autorisant les sociétés agissant de concert «SANGO ELLIS S.A» et «S&S ELLIS HOLDING» à acquérir un bloc de titres leur conférant une part de droits de vote dépassant le seuil de 40% dans le capital de la société SOTIPAPIER.

L'opération en question a été réalisée en date du 20/01/2023 et a porté sur l'acquisition par la société «SANGO ELLIS S.A» de 9 532 156 actions SOTIPAPIER et par la société «S&S ELLIS HOLDING» de 4 995 237 actions SOTIPAPIER, soit un total de **14 527 393** actions SOTIPAPIER représentant de concert **51,54%** du capital de ladite société,

-soumettant les sociétés agissant de concert «SANGO ELLIS S.A» et «S&S ELLIS HOLDING» à une offre publique d'achat obligatoire portant sur le reste du capital de la Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Papier Carton -SOTIPAPIER- qu'elles ne détiennent pas.

VII- Intentions des initiatrices pour les douze mois à venir :

Maintien et développement de l'activité de la société et de la main d'œuvre.

1- Politique commerciale :

Les initiatrices projettent de renforcer la création de valeur au sein de la société SOTIPAPIER et de consolider son positionnement en tant que leader du secteur du papier et du carton d'emballage.

2- Politique industrielle :

Les initiatrices envisagent de faire de la société SOTIPAPIER un projet phare et le pivot d'une plateforme panafricaine de l'industrie du papier et carton d'emballage, fondée sur les partenariats stratégiques à mettre en place et sur les synergies à développer à l'échelle africaine, y compris à travers des intégrations dans les chaînes de valeurs du secteur entre opérateurs africains.

3- Politique organisationnelle et gestion des ressources humaines :

L'intention des initiatrices est de maintenir les structures organisationnelles et opérationnelles de la société SOTIPAPIER telles qu'elles se présentent actuellement, y compris l'équipe de direction qui sera maintenue dans ses fonctions. Outre les administrateurs cooptés lors du conseil d'administration du 18/01/2023 (Mrs Charles Joseph MWEBEIIHA et Jonathan Mpanga SENGENDO) en remplacement des administrateurs démissionnaires (Mr Edouard PONTET, les sociétés HAN TN, VALUE CONSULTING et BIAT Capital Risque), les sociétés **SANGO ELLIS** et **S&S ELLIS HOLDING** prévoient la nomination d'autres administrateurs dès l'achèvement du processus de l'OPA.

4- Cotation en Bourse :

L'Offre Publique d'Achat Obligatoire, initiée par la société « SANGO ELLIS » agissant de concert avec la société « S&S ELLIS HOLDING » ne pourrait en aucun cas leur permettre d'atteindre une proportion de 95% ou plus du capital et des droits de vote de la société SOTIPAPIER, et ce, suite aux engagements pris par les deux actionnaires «VALUE CONSULTING» et «SWICORP CONSEIL ET INVESTISSEMENT» détenant respectivement une part de 19,28% et 4,71%, de ne pas vendre leurs actions dans le cadre de cette opération.

Ainsi, la société « SOTIPAPIER » demeurera cotée sur le marché principal de la cote de la Bourse de Tunis et son retrait n'est pas envisageable suite à cette opération.

VIII- Accords entre les initiatrices de l'offre et la société visée :

Aucun accord n'a été établi entre les deux parties.

IX- Accords entre les initiatrices de l'offre et des tiers :

Néant.

X- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre :

La présente OPA obligatoire est valable pour une période de **15 jours de bourse** allant du **15 février 2023 au 07 mars 2023 inclus**.

XI- Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'opération d'offre :

1- Transmission des ordres :

Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, transmettre leurs ordres de vente à leur intermédiaire agréé administrateur jusqu'à la date de clôture de l'offre, soit le **07 mars 2023**. Ces ordres peuvent être révoqués à tout moment jusqu'au jour de clôture de l'offre.

2- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :

Les intermédiaires en bourse remettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis -BVMT-, les états des ordres reçus selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée au bureau d'ordre de la BVMT. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

3- Déclaration des résultats :

A l'issue de l'opération de dépouillement, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPA. Ce résultat fera l'objet d'un avis qui paraîtra sur le Bulletin Officiel de la BVMT.

4- Modalités de règlement-livraison :

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

5- Suspension et reprise de cotation :

La cotation en bourse des actions SOTIPAPIER sera suspendue durant les séances de bourse du **13 février 2023 et du 14 février 2023**, et reprendra à partir du **15 février 2023**.

XII- Renseignements relatifs à la société visée :**1- Renseignements généraux :**

- **Dénomination de la société :** Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Papier Carton -SOTIPAPIER-

-**Siège social :** 13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint-Gobain –2014– Mégrine Riadh, Ben Arous, Tunisie

- **Téléphone :** 71 434 957 **Fax :** 71 429 256

-**Forme juridique :** Société anonyme de droit tunisien.

- **Date de constitution :** 1981

- **Durée :** 99 ans à compter du jour de sa constitution

- **Nationalité :** Tunisienne

- Objet social (article 2 des statuts) :

La société a pour objet: La création, l'exploitation et la gestion d'une unité de fabrication de papier et de papier cartonné pour l'emballage ainsi que toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales, industrielles se rattachant directement ou indirectement à l'objet social susceptible à son développement.

- **Identifiant unique :** 0013751D

- **Exercice social :** du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

2-Administration, direction et contrôle:**Conseil d'Administration :**

Membres	Qualité	Représenté par	Mandat
M. Mohamed BEN RHOUMA	Président	Lui-même	2020-2022
M. Charles Joseph MWEBEIIHA*	Membre	Lui-même	Reliquat 2020-2022
M. Jonathan Mpanga SENGENDO*	Membre	Lui-même	Reliquat 2020-2022
M. Nabil TRIKI	Membre	Lui-même	2020-2022
M. Yann BLANC	Membre	Lui-même	2020-2022
Public	Membre	M. Mohamed Karim SIALA	2020-2022

*Nommés par cooptation par décision du conseil d'administration du 18/01/23, pour la durée restant à courir du mandat des administrateurs démissionnaires : Mr Edouard Pontet, la société HAN TN, la société Value Consulting et la société BIAT Capital Risque et ce, jusqu'à la ratification par la prochaine assemblée ordinaire.

Direction :

M. Philippe LACOSTE : Directeur Général de la société SOTIPAPIER (Conseil d'Administration du 30/05/2014).

Contrôle :

Commissaires aux comptes	Adresse	Mandat
Tunis Audit & Conseil représenté par Monsieur Wassim CAKROUN, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie.	Immeuble Promed Building 5 ^{ème} étage. Centre Urbain Nord –1082–	2022-2024
Société MTBF représentée par Monsieur Mohamed Lasaad BORJI, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie.	Passage du Lac Van. Les Berges du Lac –1053–	2021-2023

3- Renseignements concernant le capital :

- Capital social : 30 720 659,190 dinars
- Valeur Nominale : 1,090 dinars
- Nombre total des droits de vote : 28 184 091 droits de vote
- Nombre total des titres : 28 184 091 actions
- Structure du capital de la société SOTIPAPIER après l'acquisition du bloc de contrôle en date du 20/01/2023 par la société « SANGO ELLIS S.A » agissant, de concert, avec la société « S&S ELLIS HOLDING » :

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant en dinars	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
SANGO ELLIS S.A	9 532 156	10 390 050,040	33,82%	9 532 156	33,82%
S&S ELLIS HOLDING	4 995 237	5 444 808,330	17,72%	4 995 237	17,72%
Autres actionnaires	13 656 698	14 885 800,820	48,46%	13 656 698	48,46%
Total	28 184 091	30 720 659,190	100%	28 184 091	100,00%

4- Situation financière de la société :**4-1 Etats financiers individuels de la société SOTIPAPIER arrêtés au 31 décembre 2021 :**

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6605 du lundi 16/05/2022.

4-2 Etats financiers consolidés du Groupe SOTIPAPIER arrêtés au 31 décembre 2021 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6605 du lundi 16/05/2022.

4-3 Etats financiers intermédiaires de la société SOTIPAPIER arrêtés au 30 juin 2022 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6684 du lundi 05/09/2022.

4-4 Indicateurs d'activité trimestriels de la société SOTIPAPIER arrêtés au 31/12/2022 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6785 du mardi 24/01/2023.

AVIS DES SOCIETES

**Avis aux Clients
de la Compagnie Gestion et Finance - CGF-
Intermédiaire en bourse**

La Société Compagnie Gestion et Finance, intermédiaire en bourse, demande à ses clients de prendre attache, **au plus tard le 22 mars 2023**, avec ses services sis au 19 bis, Rue Kamel Ataturk - 1001 Tunis, et ce, afin de donner leurs instructions concernant le sort de leurs comptes (espèces et titres) ouverts sur ses livres.

Passé ce délai, les portefeuilles-titres des clients seront transférés d'office, auprès de la société BH INVEST- intermédiaire en bourse, sise à la Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed- Immeuble BH Assurance 3^{ème} étage - Centre Urbain Nord -1003 Tunis, et les disponibilités seront consignées auprès du Trésor Public.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE

Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba – Tunis

Mesdames et Messieurs les actionnaires minoritaires de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Elective qui se tiendra le lundi 27 mars 2023 à 10h00 à l'Hôtel Novotel Tunis, Avenue Mohamed V 1002- Tunis et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Election d'un représentant des actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration et ce pour un mandat de trois ans (2023, 2024 et 2025) prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

NB : Par actionnaire minoritaire il est entendu tout actionnaire détenant Individuellement au plus 0,5% du capital social et les institutionnels détenant individuellement au plus 5% du capital social.

Remarque : Les documents afférents à cette Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires minoritaires au siège de la Banque Internationale Arabe de Tunisie

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 8 Septembre 1999
Siège social : Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Les actionnaires d'«ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV», sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Lundi 13 Mars 2023 à 10H00 au siège social d'«Attijari Bank», sis au 24, rue Hédi Karray Centre Urbain Nord - 1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- ❖ Ratification du mode et du délai de convocation de l'assemblée générale
- ❖ Examen du rapport du conseil d'administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2022,
- ❖ Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022,
- ❖ Approbation du rapport du conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2022,
- ❖ Quitus aux administrateurs,
- ❖ Affectation des résultats,
- ❖ Allocation de jetons de présence au titre de l'exercice 2022
- ❖ Renouvellement des mandats d'un administrateur

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société «Attijari Gestion» sis à l'immeuble FEKIH- Rue des lacs de Mazurie- 1053- Les Berges du Lac- Tunis.

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

SMART TUNISIE

9. Bis Impasse N°3, Rue 8612.ZI Charguia 1-2035 Tunis

Appel à Candidature Au poste d'Administrateur Représentant les Actionnaires Minoritaires

Objet :

La Société SMART TUNISIE lance un appel à candidature au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires devant siéger au sein de son Conseil d'Administration pour la période restante du mandat de son prédécesseur (2023 et 2024).

Critères d'éligibilité :

Tout candidat au poste de représentant des actionnaires minoritaires doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à ses fonctions.

Tout candidat doit notamment satisfaire les critères suivants :

- Être obligatoirement une personne physique et jouir de ses droits civils.
- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans et ce, dans le secteur d'activité de la société.
- Justifier, au jour du dépôt de la candidature, d'une participation individuelle dans le capital de SMART TUNISIE ne dépassant pas 0,5% (36 155 Actions)
- Ne doit avoir, au jour du dépôt de la candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec la société SMART TUNISIE, ses actionnaires autres que minoritaires ou ses administrateurs de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel.
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années qui précèdent le dépôt de candidature, personnellement ou au titre d'ascendant, descendant ou conjoint :
 - Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, ou salarié de la société SMART TUNISIE
 - Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, ou salarié d'une société appartenant au Groupe SMART TUNISIE ;

- Ne pas être président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président Du Directoire ou Directeur Général Unique d'une société dans laquelle la société SMART TUNISIE, détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou est membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le président Directeur Général, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, le Président Du Directoire ou le Directeur Général Unique de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié de la société SMART TUNISIE, désigné en tant que tel, détient un mandat d'administrateur ou de membre du conseil de surveillance.
- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la société SMART TUNISIE.
- Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse exerçant au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe.
- Ne pas être Président Directeur Général ou Directeur Général ou Directeur Général Adjoint ou Président Du Directoire ou Directeur Général Unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société SMART TUNISIE ou d'une société concurrente.
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

Ne peuvent être candidat au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires :

- Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées à l'article 193 du code des sociétés commerciales,
- Les personnes ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

Constitution du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit comporter les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'attention du Président du Conseil d'Administration
- Une fiche de candidature (annexe 1)
- Le curriculum vitae du candidat
- Une copie de la carte d'identité nationale
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signé par le candidat (annexe 2)
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae
- Une attestation de propriété des actions justifiant le taux de participation dans le capital de la société.

Dépôt du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit être transmis ou déposé au siège social de la société (9 Bis - Impasse n°3 rue 8612-ZI Charguia 1 2035 Tunis) par porteur, contre décharge du Bureau d'Ordre ou par voie postale, la décharge de la poste fait foi, au plus tard le **10/03/2023** date limite de réception des candidatures.

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par la société.

Processus d'examen des candidatures et choix du candidat :

Dès la clôture de l'appel à candidature, la Direction Générale procédera à la vérification des dossiers déposés en vue de s'assurer du respect des conditions énoncées dans le présent appel à candidature.

Une liste préliminaire des candidats admis à concourir sera transmise, pour avis, au Conseil du Marché Financier.

Dans un délai maximum de dix jours qui suivent la clôture de l'appel à candidature, la société SMART TUNISIE convoquera les actionnaires minoritaires en assemblée électorale.

La désignation de l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires sera soumise à la ratification de l'assemblée générale ordinaire.

() Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

**ANNEXE 1: FICHE DE CANDIDATURE AU POSTE DU REPRESENTANT DES ACTIONNAIRES
MINORITAIRES**

Nom et Prénom :

Numéro CIN :

Adresse :

Téléphone : Fixe

GSM :

E-mail :

Profession/Activité :

Formation Académique :

Autres qualifications du candidat :

Mandats dans d'autres conseils d'administration :

Indiquer la société et les mandats en qualité d'administrateur indépendant, d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires, autres...

Signature

ANNEXE 2 : DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)
titulaire de la Carte d'identité Nationale, numéro
demeurant au
candidat à l'élection au poste représentant des actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration
de la société SMART TUNISIE,

Déclare formellement sur l'honneur :

- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales ainsi que les interdictions mentionnées au sein de l'appel à candidature de la société SMART TUNISIE
- Répondre aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier et par l'appel à candidature de la société SMART TUNISIE ; et
- Que les informations fournies dans mon curriculum vitae sont sincères et exactes.

Signature

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

Centre Financier aux Entrepreneurs-Tunisie S.A.



Société Anonyme au capital de 16 475 000 dinars divisé en 1 647 500 actions de nominal 10 dinars
entièrement libérées

Siège social : 33 Rue d'Italie, 1000, Tunis, Tunisie B.P. 644-1049 Tunis Hached, Tunisie

Identifiant unique : 1383996P

Tel : (+216) 70 100 780 / **Fax :** (+216) 70 100 781

E-mail : administration@cfe.com.tn

Objet social : la société a pour objet exclusif :

- l'octroi de microcrédits ;
- l'exécution de toutes opérations liées à l'octroi de microcrédits incluant l'encadrement des initiatives de la clientèle, la formation et l'accompagnement de la clientèle.

<p>EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE</p>

« CFE Tunisie 2023-1 »

De 8 000 000 DINARS susceptible d'être porté à un maximum de 15 000 000 DINARS

PRIX D'EMISSION : 100 DINARS

1. Décisions à l'origine de l'émission de l'emprunt obligataire :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires réunie le 08/09/2021 a autorisé l'émission par la société CFE d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite d'un montant maximum de 50 millions de dinars, tout en précisant que cette décision est valable pour une durée de cinq années. L'Assemblée Générale a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour procéder à l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires et d'en arrêter les conditions et modalités.

L'Assemblée Générale Ordinaire a, également, autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la direction générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt, dans les limites définies par le Conseil d'Administration.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la société réuni le 17/02/2023 a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 8 millions de dinars, susceptible d'être porté à 15 millions de dinars et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne selon les conditions et modalités suivantes :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
5 ans	11,10% et/ou TMM +3%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année

2. Renseignements relatifs à l'émission :

2.1. Montant de l'emprunt :

Le montant nominal du présent emprunt est de 8 millions de dinars, susceptible d'être porté à 15 millions de dinars, divisé en 80 000 obligations susceptibles d'être portées à 150 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire « **CFE Tunisie 2023-1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

2.2. Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **22/02/2023** aux guichets de Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse, et seront clôturées au plus tard le **22/03/2023**. Les souscriptions peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant de **15 Millions de Dinars** est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 150 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à **8 Millions de dinars** à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/03/2023**, et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

2.3. But de l'émission :

CFE a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant le renforcement de la structure financière de l'institution par la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

3. Caractéristiques des titres émis :

3.1. Nature, forme et délivrance des titres :

Dénomination de l'emprunt : « **CFE Tunisie 2023-1** »

Nature des titres : Titres de créance.

La législation sous laquelle les titres sont créés :

Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4, Titre 1, sous-titre 5, Chapitre 3 des obligations.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites, délivrée par le **Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)**.

Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.

Catégorie des titres : ordinaires.

3.2. Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

3.3. Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre de la présente émission portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22/03/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises est fixée au **22/03/2023**, soit la date limite de clôture des souscriptions.

3.4. Date de règlement :

Les obligations sont payables en totalité à la souscription.

3.5. Taux d'intérêt :

Les obligations « **CFE Tunisie 2023-1** » seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés comme suit :

- Taux variable sur 5 ans : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +3% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont **du mois de mars de l'année N-1 au mois de février de l'année N.**

- Taux fixe sur 5 ans : Taux annuel brut de 11,10% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

3.6. Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **22/03/2028**.

3.7. Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

3.8. Paiement :

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **22 mars** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **22/03/2024**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **22/03/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

3.9. Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **11,10%** l'an.

3.10. Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

Cette marge est de **3%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

3.11. Durée totale :

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans**.

3.12. Durée de vie moyenne :

La durée de vie moyenne des obligations du présent emprunt obligatoire est de **3 ans**.

3.13. Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations du présent emprunt est de **2,629 années**.

3.14. Mode de placement :

Il s'agit d'un **placement privé**. L'émission de cet emprunt se fera **sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**. **Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

3.15. Cessibilité des obligations :

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés.**

Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

3.16. Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

3.17. Domiciliation de l'emprunt :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « **CFE Tunisie 2023-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par le **Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

3.18. Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

3.19. Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

3.20. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

La souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où les emplois sont octroyés à des taux fixes.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2022 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «ATL 2023-1»

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société Arab Tunisian Lease réunie le **07/04/2022** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **12/11/2022** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 40 millions de dinars susceptible d'être porté à 60 millions de dinars et a également délégué le pouvoir au Directeur Général pour en fixer les conditions et les modalités.

A cet effet, la Direction Générale a décidé, en date du **16 janvier 2023**, d'émettre un emprunt obligataire de 40 millions de dinars susceptible d'être porté à 60 millions de dinars selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	10,5%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie B	7 ans dont 2 ans de grâce	10,7%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**Montant**

L'emprunt obligataire « ATL 2023-1 » est d'un montant de **40 millions de dinars** susceptible d'être porté à **60 millions de dinars** divisé en 400 000 obligations susceptibles d'être portées à 600 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2023-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **02/02/2023** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **24/02/2023**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (60 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 600 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 40 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **24/02/2023**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 40 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **24/02/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **7/03/2023** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **02/02/2023** auprès de l'Arab Financial Consultants (AFC), intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – Les Berges du Lac – 1053 Tunis et de la BNA Capitaux – intermédiaire en bourse, sis Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 Tunis.

But de l'émission

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement financier est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'ATL a prévu pour l'année 2023 des mises en force qui s'élèvent à 299,2 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 104,3 millions de dinars par des emprunts obligataires, 44,7 millions de dinars par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cash-flow de la société.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « ATL 2023-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse) mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisi et la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **24/02/2023** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **24/02/2023**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt « ATL 2023-1 » seront offertes à des taux d'intérêt différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- *Taux fixe : Taux annuel brut de 10,5% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.*

Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- *Taux fixe : Taux annuel brut de 10,7% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.*

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Intérêts

Les intérêts seront payés à terme échu le **24 février** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **24/02/2028** pour la catégorie A et le **24/02/2030** pour la catégorie B.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **24/02/2028** pour la catégorie A et le **24/02/2030** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **24 février** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **24/02/2024** pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **24/02/2024** pour la catégorie A et le **24/02/2026** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Ce taux est de **10,5%** pour la catégorie A et de **10,7%** pour la catégorie B.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de la Catégorie A du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans**.

Les obligations de la Catégorie B du présent emprunt sont émises pour une durée de **7 ans dont 2 années de grâce**.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations de la catégorie A et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les obligations de la Catégorie A du présent emprunt est de **2,646 années**.

La duration pour les obligations de la Catégorie B du présent emprunt est de **4,058 années**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 18 octobre 2022, Fitch Ratings a confirmé la notation de la société Arab Tunisian Lease (ATL) :

- Note nationale à long terme : BBB + (tun) ; Perspective : Stable

- Note nationale court terme : F2 (tun)

Ci-après le lien de ladite notation : <https://www.fitchratings.com/entity/arab-tunisian-lease-80361151#ratings>

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **17/01/2023** une notation provisoire à long terme « **BBB+(EXP)(tun)** » à l'emprunt obligataire « **ATL 2023-1** » objet de la présente note émission.

Selon l'agence de Notation Fitch Ratings, la note «BBB+ (tun)» indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances notées dans les catégories supérieures.

Une notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la présente note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en Bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication.

Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « ATL 2023-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues, aux guichets de l'Arab Financial Consultants, AFC intermédiaires en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et la BNA Capitaux, intermédiaires en bourse, sis Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finances 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1 janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ATL 2023-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt « ATL 2023-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «ATL 2023-1», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération relative à l'émission et l'admission de l'emprunt obligataire « **ATL 2023-1** » visée par le CMF en date du **18 janvier 2023** sous le **n°23/1091**, du document de référence « **ATL 2022** » enregistré auprès du CMF en date du **29 août 2022** sous le **n°22-006**, de son actualisation enregistrée en date du **18 janvier 2023** sous le **n°22-006/A001** et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4^{ème} trimestre 2022 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/01/2023.

La présente note d'opération et l'actualisation du document de référence « **ATL 2022** » sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 Mahragène, de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 Tunis-, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 Tunis-, sur le site Internet du CMF www.cmf.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2022 seront publiés au Bulletin du CMF au plus tard le 20/01/2023.

2023 – AS – 0054

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION					
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>					
1 TUNISIESICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	109,782	110,700	110,717
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	151,565	152,945	152,972
3 UNION FINANCIERE.SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	126,025	127,091	127,112
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	136,512	137,703	137,727
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	131,667	132,712	132,731
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	132,516	133,835	133,860
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	126,312	127,352	127,371
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	50,818	51,222	51,230
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	36,810	37,134	37,140
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANT	BH INVEST	06/07/09	125,430	126,569	126,590
11 BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	110,505	111,440	111,458
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
12 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	19,476	19,644	19,648
13 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,447	135,353	135,369
14 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	Suspendu	Suspendu	Suspendu
15 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	131,868	132,810	132,829
16 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,726	12,808	12,810
17 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	186,791	188,492	188,524
18 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,626	12,710	12,712
19 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	106,102	107,014	107,034
20 ATTJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTJARI GESTION	23/08/21	108,943	109,997	110,018
21 FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	15,237	15,377	15,380
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
22 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,065	2,080	2,083
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>					
23 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	68,472	68,881	68,889
24 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	145,556	143,979	144,012
25 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,328	106,851	106,861
26 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	117,537	118,480	118,498
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
27 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	150,659	151,205	151,000
28 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	568,728	571,265	570,585
29 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	148,058	147,047	146,865
30 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	191,998	188,858	188,774
31 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	102,474	101,927	101,978
32 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	138,988	138,622	138,620
33 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	168,818	171,281	170,632
34 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	154,582	157,069	156,724
35 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,797	23,697	23,699
36 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	98,082	98,965	99,014
37 FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,012	1,019	1,019
38 FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	0,999	1,012	1,011
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
39 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 390,279	2 402,987	2 408,211
40 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	149,964	149,770	151,003
41 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	234,509	234,196	237,538
42 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,045	3,067	3,068
43 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,742	2,764	2,764
44 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	61,058	58,457	58,108
45 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,377	1,386	1,387
46 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,244	1,252	1,254
47 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,238	1,258	1,259
48 MAC HORIZON 2022 FCP *	MAC SA	09/11/15	En liquidation	En liquidation	En liquidation
49 FCP MOUASSASSETT *	AFC	17/04/17	En liquidation	En liquidation	En liquidation
50 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	14,344	14,099	14,110
51 FCP BIAT-CEA PNT TUNIS AIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,000	10,957	11,059
52 FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	13,909	13,522	13,689
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>					
53 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	90,076	90,678	90,695
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
54 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,243	1,236	1,238

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
55 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	17/05/22	3,958	110,511	111,304	111,316	
56 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/22	4,491	101,870	102,621	102,635	
57 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/22	5,419	108,391	109,335	109,353	
58 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	30/05/22	5,257	105,715	106,603	106,621	
59 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	25/05/22	6,412	107,550	108,544	108,563	
60 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/22	5,144	110,919	111,873	111,892	
61 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/05/22	5,370	107,140	108,106	108,125	
62 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/22	4,923	104,280	105,269	105,289	
63 MILLENIUM OBLIGATAIRES SICAV **	CGF	12/11/01	31/05/22	2,817	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
64 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/05/22	5,367	107,969	108,931	108,948	
65 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/22	6,013	109,845	110,874	110,894	
66 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/22	3,823	107,317	108,241	108,259	
67 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	17/05/22	3,891	105,655	106,455	106,471	
68 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/22	4,879	106,115	106,959	106,976	
69 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	23/05/22	5,198	104,732	105,654	105,672	
70 MAXULA INVESTITSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	23/05/22	3,010	107,499	107,962	107,971	
71 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/22	5,335	105,178	106,064	106,082	
72 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	26/05/22	4,534	103,440	104,133	104,145	
73 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	23/05/22	4,117	108,359	109,146	109,161	
74 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/22	4,003	104,015	104,895	104,912	
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	12/05/22	4,181	113,025	113,971	113,990	
76 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	5,434	106,705	107,506	107,526	
77 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	4,617	110,477	111,385	111,404	
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
78 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	27/05/22	6,471	111,360	112,021	112,136	
SICAV MIXTES								
79 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	17/05/22	1,092	65,764	63,641	63,264	
80 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	18/05/22	1,858	106,071	107,037	107,377	
81 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/05/22	0,711	17,988	18,135	18,136	
82 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/22	14,327	310,841	315,264	315,106	
83 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	23/05/22	50,748	2 234,206	2 256,420	2 255,143	
84 SICAV L'INVESTITSEUR	STB FINANCE	30/03/94	24/05/22	1,668	70,956	71,742	71,768	
85 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	19/05/22	1,564	56,220	56,583	56,602	
86 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	109,070	109,383	109,389	
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	17/05/22	0,258	11,752	11,367	11,306	
88 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	17/05/22	1,037	15,272	15,274	15,244	
89 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	30/05/22	0,431	16,885	17,089	17,069	
90 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	30/05/22	0,482	14,732	14,972	14,952	
91 FCP OPTIMUM ÉPARGNE ACTIONS **	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
92 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/22	2,461	105,511	106,381	106,369	
93 FCP AL IMITEZ	TSI	01/07/11	30/05/22	0,299	88,841	86,721	86,651	
94 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	92,986	90,626	90,645	
95 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/22	3,472	104,071	104,059	104,094	
96 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	19/04/22	1,722	97,107	97,758	97,830	
97 CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,448	10,690	10,675	
98 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	07/03/22	3,856	103,176	103,435	103,649	
99 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/22	4,534	155,152	150,355	150,332	
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
100 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	96,655	96,405	96,762	
101 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	2,961	122,668	122,782	123,152	
102 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	133,501	134,940	135,447	
103 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	1,253	193,326	193,071	193,038	
104 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	2,831	180,147	180,299	180,270	
105 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	3,696	175,611	174,617	175,421	
106 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	30/05/22	0,190	23,571	23,414	23,452	
107 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	148,895	149,656	149,943	
108 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	-	-	-	10 010,993	10 027,884	
109 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	154,472	156,506	156,593	
110 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
111 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	26/05/22	2,809	94,019	96,132	96,273	
112 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	23/05/22	104,782	4 779,110	4 753,295	4 808,541	
113 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	08/04/22	0,321	10,459	10,397	10,453	
114 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	27/05/22	6,655	172,906	173,822	174,833	
115 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/05/22	322,056	11 156,623	11 128,774	11 189,521	
116 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	-	10 073,844	10 244,900	10 241,385	
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
117 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	2,882	124,612	125,491	125,477	
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
118 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	-	982,316	985,435	

* OPCVM en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** OPCVM en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse de la société «CEREALIS S.A», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
(Marché Principal)**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
36. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
40. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
41. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
42. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
43. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
44. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
45. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
46. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
47. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
48. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
49. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
50. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
51. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
52. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
53. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
54. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
55. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
56. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
57. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
58. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
59. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
60. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
61. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
62. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
63. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

66. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	- 71 713 100
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Mégrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
68. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
69. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
70. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
71. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
72. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
73. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
78. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
79. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
80. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
34. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
35. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
36. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
37. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
38. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
39. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
42. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
43. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
44. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
45. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
46. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb M'hiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
54. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
55. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
56. Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
57. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
58. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

59.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
60.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
61.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
62.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
63.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
64.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
65.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
66.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
67.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
68. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
69.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
70. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
71. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
72.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
73.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
76.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
77.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
78.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
83.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
84.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
85.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
86.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
93.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
94.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
100. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
11	BTK SICAV (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT (3)	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS (1)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV (1)	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
93	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
99	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
108	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) FCP ou SICAV en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1^{er} de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DE TUNISIE

Siège social : Fondouk Choucha -2013 Ben Arous

La Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie publie, ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2020, accompagnés de l'Avis du commissaire aux comptes, Monsieur Maher Gaida : commissaire aux comptes pour le Groupement ABC-FINACO.

BILAN AU 30 JUIN 2020

ACTI FS	Notes	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
<u>ACTIES NON COURANTS</u>				
Immobilisations incorporelles		412 401	386 640	394 000
Amortissements		<u>(390310)</u>	<u>(386640)</u>	<u>(389093)</u>
	1	<u>22091</u>	<u>-</u>	<u>4907</u>
Immobilisations corporelles		63 673 002	63 320 303	63 583 726
Amortissements		<u>(57 751298)</u>	<u>(56 362950)</u>	<u>(57 142 461)</u>
	2	<u>5 921704</u>	<u>6 957353</u>	<u>6 441265</u>
Immobilisations financières		5 939 327	6 025 985	5 972 950
provisions		<u>(2 191 000)</u>	<u>(2 605286)</u>	<u>(2 191 000)</u>
	3	<u>3 748327</u>	<u>3 420699</u>	<u>3 781950</u>
<u>Total des actifs immobilisés</u>		<u>9 692 122</u>	<u>10 378 052</u>	<u>10 228 122</u>
<u>Total des actifs non courants</u>		<u>9 692 122</u>	<u>10 378 052</u>	<u>10 228 122</u>
<u>ACTIES COURANTS</u>				
Stocks		15 565 249	15 058 799	13 275 499
Provisions		<u>(713807)</u>	<u>(713807)</u>	<u>(713807)</u>
	4	<u>14 851 442</u>	<u>14 344992</u>	<u>12 561692</u>
Clients et comptes rattachés		7 307 533	5 895 671	3 262 779
Provisions		<u>(449101)</u>	<u>(820099)</u>	<u>(449101)</u>
	5	<u>6 858432</u>	<u>5 075572</u>	<u>2 813678</u>
Autres actifs courants		2 248 957	1 966 023	1 259 221
Provisions		<u>(302213)</u>	<u>-</u>	<u>(302213)</u>
	6	<u>1 946744</u>	<u>1 966023</u>	<u>957008</u>
Autres actifs financiers		383 592	442 051	317 773
Provisions		<u>(45859)</u>	<u>(45859)</u>	<u>(45859)</u>
	7	<u>337733</u>	<u>396192</u>	<u>271914</u>
Liquidités et équivalents de liquidités	8	36 160	26 778	160 056
<u>Total des actifs courants</u>		<u>24 030 511</u>	<u>21 809 557</u>	<u>16 764 348</u>
Total des actifs		<u>33 722 633</u>	<u>32 187 609</u>	<u>26 992 470</u>

BILAN AU 30 JUIN 2020

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
<u>CAPITAUX PROPRES</u>				
Capital social		9 000000	9 000000	9 000000
Réserves		18 120768	18 120768	18 120768
Résultats reportés		(50182710)	(35 657763)	(35 657 763)
Autres capitaux propres		1 608577	1 595890	1 614520
Total des capitaux propres avant résultat De l'exercice		(21 453 365)	(6 941 105)	(6 922475)
Résultat de l'exercice		(9 754 564)	(7 175 261)	(14 524 947)
Capitaux Propres	9	(31 207 929)	(14 116 366)	(21 447 422)
<u>PASSIFS</u>				
<u>Passifs non courants</u>				
Provisions pour risques et charges		2 244000	606708	1 374188
Emprunts		9 426508	-	899108
Compte courant actionnaires		6 000000	6 000000	6 000000
Total des passifs non courants	10	17 670508	6 606708	8 273 296
<u>Passifs courants</u>				
Fournisseurs et comptes rattachés	11	18032 709	21203915	15 137421
Autres passifs courants	12	12 638938	6 871147	9 576807
Concours bancaires et autres passifs financiers	13	7307 444	7000 000	9 368276
Découverts bancaires	14	9 280963	4 622205	6 084092
Total des passifs courants		47 260 054	39 697 267	40 166596
Total des passifs		64 930 562	46 303 975	48 439 892
Total des capitaux propres et des passifs		33 722 633	32 187 609	26 992 470

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

ETAT DE RESULTAT AU 30 JUIN 2020

(Exprimé en dinars)

	Notes	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Produits d'exploitation				
Ventes publics		893 970	5 551 221	10 074 738
Ventes hôpitaux		3 582 067	7 107 579	11 570 479
Vente modèle paramédical		3 603 116	-	-
Ventes à l'export		273 697	231 209	864 862
Autres produits d'exploitation		959 288	607 866	1 950 128
Total des produits d'exploitation	15	9 312 138	13 497 875	24 460 207
Charges d'exploitation				
Variation des stocks des produits finis et semi finis	16	142 149	384 947	(957 857)
Achat d'approvisionnements consommés	17	(4 823 712)	(9 392 948)	(14 218 379)
Charges de personnel	18	(9 222 430)	(8 931 667)	(18 250 989)
Dotation aux amortissements	19	(610 054)	(744 282)	(1 526 246)
Dotation aux provisions		(907 071)	(170 514)	(841 028)
Autres charges d'exploitation	20	(752 972)	(1 294 449)	(2 314 826)
Total des charges d'exploitation		(16 174 090)	(20 148 913)	(38 109 325)
Résultat d'exploitation		(6 861 952)	(6 651 038)	(13 649 118)
Charges financières nettes	21	(2 913 712)	(599 641)	(1 268 699)
Produits des placements		220	102 285	112 243
Autres gains ordinaires	22	4 155	4 803	98 671
Reprise sur provisions		37 258	-	656 857
Autres pertes ordinaires	23	(19)	(4 024)	(422 914)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		(9 734 050)	(7 147 615)	(14 472 960)
Impôt sur les bénéfices	24	(20 514)	(27 646)	(51 987)
Résultat des activités ordinaires après impôt		(9 754 564)	(7 175 261)	(14 524 947)
Modification comptable		-	-	-
Résultat net de l'exercice		(9 754 564)	(7 175 261)	(14 524 947)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DE TUNISIE -
S.A. ETAT DES FLUX DE TRESORERIE AU 30 Juin 2020

(Exprimé en dinars)

Notes	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Résultat net après modification comptable	(9 754 564)	(7 175 261)	(14 524 947)
Ajustement pour :			
Variations des taux de change sur les liquidités Eq Liq	-	-	-
Amortissements	610 054	744 282	1 526 246
Provisions	-	60 760	841 028
Provisions pour départ à la retraite	-	109 754	132 551
Reprise sur Provisions	(37 258)	-	(656 857)
Quote-part des investissements inscrites au résultat	(4 154)	(4 154)	(8 308)
Plus-values sur cession d'immobilisation	-	-	-
Intérêts courus	103 158	-	(618)
Variation des:			
Stocks	(2 289 750)	3 369 983	5 153 283
Créances clients	(4 044 754)	1 649 853	4 147 723
Autres actifs courants	(79 168)	(27 275)	952 750
Autres actifs financiers	(65 819)	360 224	485 125
Fournisseurs	(2 903 388)	(685 581)	(5 380 912)
Autres dettes	(1 985 127)	(1 183 106)	1 522 554
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	(10 515 405)	(1 409 359)	(5 810 382)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Décaissements affectés à l'acq. d'immo. incorp. et corporelles	(107 677)	(685 140)	(955 923)
Encaissements suite à la cession d'immobilisations corporelles	-	-	-
Décaissements nets prêts fonds social	(133 623)	-	-
Encaissements nets prêts fonds social	116 848	202 476	279 887
Décaissements affectés à l'acq. d'immo. Financières	(100 000)	(25 000)	(50 000)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACT. D'INVEST	(224 452)	(507 664)	(726 036)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Encaissements fonds social	33 488	34 692	77 355
Décaissements fonds social	(35 277)	(44 375)	(64 254)
Encaissement des crédits à court terme	9 426 507	-	27 764 352
Décaissement des crédits à court terme	(7 880 628)	-	(24 046 220)
Encaissement des emprunts	6 000 000	2 000 000	2 000 000
Remboursement des emprunts	(125 000)	(250 619)	(700 750)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACT. DE FIN.	7 419 090	1 739 698	5 030 483
Incidences des variations du taux de change sur les liquidités	-	-	-
VARIATION DE TRESORERIE	(3 320 767)	(177 325)	(1 505 935)
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE	(5 924 036)	(4 418 101)	(4 418 101)
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	(9 244 803)	(4 595 426)	(5 924 036)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 30 JUIN 2020

I - Présentation de la S.I.PHA.T

Création

La Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie « S.I.PHA.T » est une société anonyme de droit tunisien créée en avril 1989 suite à la restructuration de la Pharmacie Centrale de Tunisie.

En mai 2001, la S.I.PHA.T a ouvert son capital à l'épargne publique. Son siège social est situé à 2013 Fondouk-Choucha – Ben Arous.

Objet

La S.I.PHA.T a pour objet la production et la vente des produits pharmaceutiques à usage humain.

II – Principes et Méthodes Comptables Appliqués

Les comptes de la S.I.PHA.T sont établis conformément aux principes et normes comptables prescrits par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 promulguant le Système Comptable des Entreprises et fixant les conditions et les modalités de son application.

Les conventions et les méthodes comptables les plus significatives appliquées pour la préparation des comptes se résument comme suit :

1) Conventions Comptables de Base

Les conventions comptables de base retenues pour la préparation des états financiers sont les suivantes :

- La continuité de l'exploitation
- L'unité monétaire
- La permanence des méthodes
- L'objectivité
- La périodicité
- Le rattachement des charges et des produits
- L'importance relative
- La prudence
- La réalisation du revenu

- La non compensation
- Le coût historique

2) Les Immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition hors TVA récupérable, elles sont amorties linéairement à compter du mois de leur mise en service selon les taux suivants :

Immobilisations	Apports PCT	Acquisitions S.I.PHA.T
- Logiciels informatiques		33,33%
-Constructions	5%	2,5%
- Matériels et équipements	12,5%	10%
- Matériels et outillages	12,5%	10%
- Matériels de transport	12,5%	20%
- Agencements, aménagements et installations	12,5%	10%
- Mobiliers et matériels de bureau	12,5%	10%

3) Les titres de participations

Les titres de participations sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values font l'objet de provisions pour dépréciation de titres de participations.

4) Les stocks

Les stocks de la S.I.PHA.T se décomposent comme suit :

- Matières premières
- Articles de conditionnement(ACE)
- Pièces de rechange
- Matières consommables
- Produits finis
- Produits semi-finis.

Les stocks de matières premières, articles de conditionnement (ACE), pièces de rechanges et matières consommables sont évalués à leur coût d'achat moyen pondéré hors taxes récupérables, déterminé à la date d'arrêté des états financiers.

Le coût d'achat est composé du prix d'achat au cours du jour de comptabilisation de la facture augmenté des droits de douane, des frais de transport, d'assurance, de transit et de fret.

Les stocks de produits finis sont valorisés au prix de vente diminué d'une marge bénéficiaire de 10%.

Les stocks des produits semi-finis sont valorisés au prix de revient relatif à chaque stade de fabrication. Au cas où le prix de vente serait inférieur au prix de revient, on retient, pour la valorisation des produits semi-finis, le prix de vente diminué d'une marge bénéficiaire de 10%.

Signalons que les stocks de la S.I.PHA.T sont traités comptablement selon la méthode de l'inventaire intermittent qui consiste à faire figurer les stocks sur la base de l'inventaire physique à la date d'arrêté des états financiers.

5) Les dettes et créances en monnaies étrangères

Les dettes et créances en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour de l'opération auxquelles elles se rapportent. Ces dettes et créances sont actualisées en fonction du cours de change en vigueur à la date d'arrêté des états financiers.

Les pertes et gains constatés lors de règlement des créances et des dettes en monnaies étrangères ou leurs actualisations sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice et inscrits parmi les charges financières nettes.

6) Faits marquants de l'exercice 2020

Au cours de l'exercice 2020, la SIPHAT a subi les effets de la Crise du Covid 19 qui l'ont obligé à arrêter son activité courante pour se focaliser sur la production de gel hydro alcoolique.

7) Evénements postérieurs à la date de clôture des comptes:

(a) La SIPHAT a fait l'objet d'un contrôle fiscal au cours de l'exercice 2022, concernant l'Impôt sur les Sociétés et la TVA et ce, au titre des exercices couvrant la période 2017 à 2020. L'impact de ce contrôle sur les comptes du premier semestre 2020 ont été constatés dans les comptes appropriés. Le résultat du redressement effectué sur lesdits taxes et impôts et arrêtés au 31/12/2020, se présente comme suit:

Désignation	Montants en Dinars
TVA à payer (dette fiscale à payer)	439 410
Report de TVA arrêté au 31/12/2020	122 177
Report d'Impôt sur les Sociétés arrêté au 31/12/2020	911 618
Amortissements Différés arrêté au 31/12/2020	13 059 847

(b) Obtention d'une garantie de l'état pour faciliter l'octroi de crédits pour l'achat de matières premières;

(c) Restructuration financière des crédits de la SIPHAT au profil des banques avec épongement des impayés bancaires.

Notes aux Etats financiers Intermédiaires Arrêtés au 30 juin 2020

1 - Immobilisations Incorporelles

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Valeur comptable brute au 31/12/2019	394 000
Acquisitions 1S 2020	18401
Valeur comptable brute au 30/06/2020	412401
Amortissements cumulés au 31/12/2019	(389 093)
Dotations aux amortissements 1S 2020	(1217)
Amortissements cumulés au 30/06/2020	390310
Valeur comptable nette au 30/06/2020	22 091

Le tableau de variation des immobilisations incorporelles et des amortissements, arrêté au 30 Juin 2020 est présenté dans *l'annexe 1*.

2 – Immobilisations corporelles

Les Immobilisations corporelles se ventilent comme suit :

Valeur comptable brute 2019	63 583 726
Acquisitions 1S 2020	89276
Valeur comptable brute 2020	63 673002
Amortissements cumulés au 31/12/2019	(57 142 461)
Dotations aux amortissements 1S 2020	(608837)
Amortissements cumulés au 30/06/2020	(57 751298)
Valeur comptable nette au 30/06/2020	5 921 704

Le tableau de variation des immobilisations et des amortissements, arrêté au 30 Juin 2020 est présenté dans *l'annexe 1*.

3 – Immobilisations Financières

Les immobilisations financières, présentent, au 30 Juin 2020 une valeur brute qui s'élève à **5939327DT** contre **6025985DT** au 30 Juin 2019, soit une diminution de **86 658 DT**.

La ventilation des immobilisations financières se présente comme suit :

Eléments	30-juin-20	30-juin-19	31-déc-19
- Participation SAIPH	3 625 975	3 625 975	3 625 975
(-) Provisions	(1 906 893)	(2 352 007)	(1 906 893)
- Participation PFIZER	405 000	405 000	405 000
(-) Provisions	-	-	-

- Participation Pierre Fabre	525 000	525 000	525 000
(-) Provisions	-	-	-
- Participation pôle technologique Sidi Thabet	275 000	150 000	175 000
(-) Provisions	(137 056)	(112 822)	(137 056)
- Prêts personnels à plus d'un an	1 101 758	1 313 416	1 235 381
(-) Provisions	(140 457)	(140 457)	(140 457)
- Dépôts et cautionnement	6 594	6 594	6 594
(-) Provisions	(6 594)	-	(6 594)
TOTAL DES VALEURS BRUTES	5 939 327	6 025 985	5 972 950
TOTAL DES PROVISIONS	(2 191 000)	(2 605 286)	(2 191 000)
VALEUR COMPABLE NETTES	3 748 327	3 420 699	3 781 950

4 -Stocks

La valeur brute des stocks de la SIPHAT est passée de **15 058 799 DT** au 30 juin 2019 à **15565249 DT** au 30 Juin 2020, accusant une augmentation de **506 450 DT**.

La ventilation des stocks se présente comme suit:

Stocks	30-juin-20	30-juin-19	31-déc-19
- Matières premières	5 679 613	5 084 729	4 424 453
- Articles de conditionnement et d'emballages (ACE)	5 668 570	4 572 182	4 755 303
- Matières consommables	365 262	259 963	498 168
- Pièces de rechange	951 458	1 038 381	844 545
- Produits finis	516 308	1 082 130	722 817
- Produits semi-finis	2 280 699	2 915 532	1 932 041
- Stocks divers	103 339	105 882	98 172
Valeur comptable brute	15 565 249	15 058 799	13 275 499
- Provisions	(713 807)	(713 807)	(713 807)
Valeur nette comptable	14 851 442	14 344 992	12 561 692

5 -Clients et Comptes rattachés

La valeur brute des créances clients est passée de **5 895 671 DT** au 30 Juin 2019 à **7 307 533 DT** au 30 Juin 20, soit une augmentation de **1 411 862 DT**.

La ventilation des créances clients se présente comme suit :

Clients et comptes rattachés	30-juin-20	30-juin-19	31-déc-19
- Clients ordinaires	6 345 844	5 204 445	2 776 302
- Clients douteux	660 455	685 078	660 455
- Clients Effets à recevoir	444 943	6 148	246 139
- Clients Avoirs à Etablir	(135 021)	-	(135 021)
- Clients avances sur commande	(8 688)	-	(285 096)
Valeur comptable brute	7 307 533	5 895 671	3 262 779
- Provisions	(449 101)	(820 099)	(449 101)
Valeur nette comptable	6 858 432	5 075 572	2 813 678

6 - Autres Actifs Courants

Les autres actifs courants s'élèvent à **1 946 744 DT** au 30 Juin 2020 contre **1 966 023 DT** au 30 Juin 2019, soit une diminution de **19 279 DT**.

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

Autres actifs courants	30-juin-20	30-juin-19	31-déc-19
- Crédit d'impôt sur les sociétés	509 735	1 554 798	530 048
- Dépôts et cautionnements	59 047	57 247	41 009
- Crédit de TVA	290 209	377 090	285 711
- TVA déductible	714 733	-	-
-Retenue à la source clients	122 726	-	-
- Avances versées sur commandes	-	22 633	-
- Cotisation assurance groupe	61 726	-	67 877
- Avance sur IS	86 956	86 956	86 956
- Autres retenues	-	11 193	-
- Produit à recevoir	247 840	4 500	231 472
- Charges constatées d'avance	155 985	124 829	16 148
Valeur comptable brute	2 248 957	2 239 246	1 259 221
- Provisions sur autres actifs courants	(302 213)	(273 223)	(302 213)
Valeur comptable nette	1 946 744	1 966 023	957 008

7 - Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers s'élèvent à **383 592 DT** au 30 Juin 2020 contre

442 051 DT au 30 Juin 2019 et qui correspondent à l'échéance à moins d'un an sur les prêts accordés au personnel de la S.I.P.H.A.T.

Autre actifs financiers	30-juin-20	30-juin-19	31-déc-19
- Échéance à moins d'un an (prêts fond social)	116 848	64 647	65 271
- Prêts et avances sur salaire	231 468	336 697	204 381
- Retenues médicaments	27 738	34 563	40 137
- Prêts aïd El Idha	5 353	6 144	5 799
- Avances sur primes et 13 ^{ème} mois	2 185	-	2185
Valeur comptable brute	383 592	442 051	317 773
- Prov dépréciation Actif Financier	(45 859)	(45 859)	(45 859)
Valeur comptable nette	337 733	396 192	271 914

8 – Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique accuse au 30 Juin 2020 un solde de **36 160 DT**, contre un solde de **26 778 DT** au 30 Juin 2018, enregistrant ainsi une augmentation de **9 382 DT**.

La ventilation de cette rubrique se présente comme suit :

Liquidités et équivalents de liquidités	30-juin-20	30-juin-19	31-déc-19
- Chèques à l'encaissement	12 507	-	-
- B.T	3 243	-	6 719
- Attijari Bank	16 559	16 999	41 928
- B.I.A.T	-	-	4 498
- A.T.B devises	1 828	4 305	87 528
- CCP	-	3 030	10 440
- Caisse	2 023	2 444	4 350
-BTL	-	-	4 593
Total	36 160	26 778	160 056

9 – Capitaux propres

Les capitaux propres de la S.I.P.H.A.T s'élèvent au 30 Juin 2020 à **(31 207 929) DT** contre **(14 116 366) DT** au 30 Juin 2019, soit une diminution de **17 091 563 DT**.

La situation nette de la SIPHAT au 30 Juin 2020 est détaillée dans le tableau de variation des capitaux propres présenté dans *l'annexe 2*.

10 - Passifs non Courants

Les passifs non Courants de la société sont passés de **6 606 708 DT** au 30 Juin 2019 à **17 670 508 DT** au 30 Juin 2020, enregistrant ainsi une augmentation de **11 063 800 DT**.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Passifs non courants	30-juin-20	30-juin-19	31-déc-19
- Provisions pour risques et charges (*)	2 244 000	606 708	1 374 187
- Emprunt BH	3 551 508	-	899 109
- Emprunt ATB	5 875 000	-	-
- Autres Passifs Financiers**	6 000 000	6 000 000	6 000 000
Total	17 670 508	6 606 708	8 273 296

(*) Le détail des provisions pour risques et charges se présente comme suit :

Désignation	Montant
Indemnité départ à la retraite	629 504
Risque fiscal et social	1 614 496
Total provisions pour risques et charges	2 244 000

(**) **PCT (compte courant à plus d'un an) :** Le solde de ce compte correspond à l'échéance à plus d'un an du compte courant actionnaires ouvert au nom de la Pharmacie Centrale de Tunisie. Ce compte courant provient de l'opération de réduction du capital opérée au cours de l'exercice 2001 suite à l'introduction en bourse de la société.

11 - Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde des fournisseurs s'élève au 30 Juin 2020 à **18 032 709 DT** contre **21 203 915 DT** au 30 Juin 2019, soit une diminution de **3 171 206 DT**.

Les fournisseurs et comptes rattachés s'analysent comme suit :

Fournisseurs et comptes rattachés	30-juin-20	30-juin-19	31-déc-19
- Fournisseurs locaux	4 412 927	5 196 412	4 649 231
- Fournisseurs étrangers	9 088 567	14 199 049	7 840 944
- Actualisation fournisseurs étrangers	1 999 038	1 029 964	167 684
- Effets à payer	2 110 930	507 869	2 067 483
- Retenue de garantie	169 387	31 430	169 387
- Fournisseurs factures non parvenues	259 959	239 191	259 959
- Avance fournisseur	(8 099)	0	(17 267)
Total	18 032 709	21 203 915	15 137 421

12 - Autres Passifs Courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 30 Juin 2020 à **12 638 938 DT** contre **6 871 147 DT** au 30 Juin 2019, soit une augmentation de **5 767 791 DT**.

Cette rubrique du bilan est ventilée ainsi :

Autres passifs courants	30-juin-20	30-juin-19	31-déc-19
- Personnel, rémunérations dues	236 402	199 556	152 446
- Etat, impôts et taxes	536 907	509 140	696 946
- CNRPS	9 548 562	4 842 564	7 262 875
- TVA collecté	981 546	-	-
- Diverses charges à payer	1 066 744	-	857 267
- Pénalité/marché PCT	162 796	-	406 988
- Produits constatés d'avance	28 777	-	118 642
- Autres créditeurs divers	44 261	1 286 945	48 700
- Compte d'attente	32 943	32 942	32 943
Total	12 638 938	6 871 147	9 576 807

13 - Concours bancaires et Autres Passifs Financiers

Les Concours bancaires s'élèvent au 30 Juin 2020 à **7 307 444 DT**, contre **7 000 000 DT** au 30 Juin 2019, soit une diminution de **307 444 DT**.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Concours bancaires	30-juin-20	30-juin-19	31-déc-19
- Crédit d'exploitation ATB	3 000 000	3 000 000	3 000 000
-Echéance à moins d'un an/ emprunt ATB	125 000	-	-
- Crédit d'exploitation UBCI	-	2 000 000	2 000 000
- Crédit d'exploitation BH	1 000 000	2 000 000	1 000 000
-Echéance à moins d'un an/ emprunt BH	787 073	-	650 142
- Intérêts courus non échus	103 158	-	-
- Crédit de rééchelonnement UBCI	1 189 693	-	1 189 694
- Crédit de rééchelonnement STB	1 102 520	-	1 420 000
- Crédit de rééchelonnement UIB	-	-	108 440
Total	7 307 444	7 000 000	9 368 276

14 - Découverts bancaires

Les Découverts bancaires s'élèvent au 30 Juin 2020 à **9 280 963 DT**, contre **4 622 205 DT** au 30 Juin 2019, soit une augmentation de **4 658 758 DT**.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Découverts bancaires	30-juin-20	30-juin-19	31-déc-19
- U.B.C.I	2 572 652	622 133	382 481
- BH	4 248 243	1 355 059	970 784
- B.N.A.	6 335	2 861	7 469
- U.I.B	469 666	671 448	412 133
- B.T	-	845	-
- A.T.B	647 098	1 094 135	3587266
- B.I.A.T	281 184	3 140	-
- S.T.B	997 278	823 747	723 959
- BTL	57 882	48 837	-
-CCP	625	-	-
Total	9 280 963	4 622 205	6 084 092

15 – Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation s'élèvent au 30 Juin 2020 à **9 312 138 DT**, contre **13 497 875 DT** au 30 Juin 2019, soit une diminution de **4 185 737 DT**.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Produits d'exploitation	30-juin-20	30-juin-19	31-déc-19
- Ventes publics	893 970	5 551 221	10 074 738
- Ventes hôpitaux	3 582 067	7 107 579	11 570 479
-Vente modèle Paramédical	3 603 116	-	-
- Ventes export	273 697	231 209	864 862
-Ventes déchets	-	3 813	-
- Ventes animaux	25 773	26 071	52 287
- Produits Pierre Fabre & Pfizer	933 292	575 067	1 894 876
- Intérêts sur recouvrement	223	2 915	2 965
Total	9 312 138	13 497 875	24 460 207

16- Variation des stocks de produits finis et semi-finis

La variation des stocks des produits finis et semi-finis s'élève au 30 Juin 2020 à **142 149 DT**, contre **384 947 DT** au 30 juin2019, soit une diminution de **242 798 DT**.

Cette rubrique se ventile ainsi :

Variation des stocks des produits finis et semi-finis	30-juin-20	30-juin-19	31-déc-19
Variation des stocks des produits semi finis	348 658	676 910	(306 580)
Variation des stocks des produits finis	(206 509)	(291 963)	(651 278)
Total	142 149	384 947	(957 858)

17 - Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés s'élèvent au 30 Juin 2020 à **4 823 712 DT**, contre **9 392 948 DT** au 30 Juin 2019, soit une diminution de **4 569 236 DT**.

Cette rubrique se ventile ainsi :

Achats d'approvisionnements consommés	30-juin-20	30-juin-19	31-déc-19
- Achats matières premières	3 792 344	2 496 721	3 283 505
- Achats matières consommables	212 578	218 076	489 036
- Achat ACE	1 821 380	1 537 194	3 232 899
- Achats autres fournitures	1 145 011	1 386 026	3 017 513
Total des achats	6 971 313	5 638 017	10 022 953
- Variation des stocks	(2 147 601)	3 754 931	4 195 426
Total des achats d'approvisionnements consommés	4 823 712	9 392 948	14 218 379

18 - Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent au 30 Juin 2020 à **9 222 430 DT**, contre **8 931 667 DT** au 30 Juin 2019, soit une augmentation de **290 763 DT**.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Charges de personnel	30-juin-20	30-juin-19	31-déc-19
- Salaires	7 239 384	7 352 749	14 570 354
- Heures supplémentaires	138 888	274 166	471 797
- Dons de décès	1 600	1 000	1 600
- Dons Aïd Idhaa	-	-	51 400
- Dons de retraite	-	41 910	130 746
- Charges connexes aux salaires	-	22 370	-
- Autres charges de personnel	402 948	5 483	122 809
- Charges sociales légales	1 439 610	1 233 989	2 769 732
- Dotation/indemnité de départ à la retraite	-	-	132 551
Total	9 222 430	8 931 667	18 250 989

19 – Dotations aux amortissements et aux provisions

La dotation aux comptes d'amortissements et provisions s'élève au 30 Juin 2020 à **1 517 125 DT**, contre **914 796 DT** au 30 Juin 2019, soit une diminution de **602 329 DT**.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Dotation aux comptes d'amortissement et provisions	30-juin-20	30-juin-19	31-déc-19
- Dotation aux amortissements des immobilisations	610 054	744 282	1 526 246
Total des dotations aux amortissements	610 054	744 282	1 526 246
- Dot Provisions pour départ à la retraite	-	109 754	-
- Provisions pour dép autres actifs	-	60 760	-
- Prov dep des Immob financières	-	-	6 594
- Dotation aux provisions pour risques et charges	907 071	-	744 683
- Provisions actifs courant	-	-	89 751
Total des dotations aux provisions	907 071	170 514	841 028
Total	1 517 125	914 796	2 367 274

20 - Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 30 Juin 2020 à **752 972 DT**, contre **1 294 449 DT** au 30 Juin 2019, soit une diminution de **541 477 DT**.

Les autres charges d'exploitation s'analysent comme suit :

Autres charges d'exploitation	30-juin-20	30-juin-19	31-déc-19
- Entretien et réparation	75 182	94 060	201 547
- Travaux et façons exécutés par tiers	53 957	181 137	375 150
- Etudes et recherches de fonctionnement	29 376	36 675	108 516
- Primes d'assurance	165 796	234 032	353 166
- Autres charges	1	-	5 302
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	14 491	43 936	93 058
- Publicités, publications et relations publiques	18 420	95 591	166 823

- Transports de biens et de personnel	42 527	95 441	223 674
- Déplacements, mission et réception	10 275	6 606	15 828
- Formation du personnel	-	7 912	9 080
- Frais postaux et de communication	12 301	66 857	73 791
- Services bancaires et assimilés	148 315	204 612	268 247
- Impôts et taxes	146 606	138 271	299 150
- Droit d'enregistrement et de timbres	6 569	58 728	83 535
- Taxes sur véhicules	5 585	5 526	5 525
- Autres	23 571	25 065	32 434
Total	752 972	1 294 449	2 314 826

21 - Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent au 30 Juin 2020 à **2 913 712 DT**, contre **599 641 DT** au 30 Juin 2019, soit une augmentation de **2 314 071 DT**.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Charges financières nettes	30-juin-20	30-juin-19	31-déc-19
- Charges d'intérêts	954 713	803 125	1 811 217
- Pertes de change réalisée (*)	116 052	-	1 040 715
- Pertes de change latente (*)	1 831 541	-	-
- Gains de change réalisé (*)	(23 360)	-	(147 283)
- Gains de change latent (*)	-	(390 285)	(1 660 847)
- Pénalité de retard /opération de financement	34 766	186 801	224 897
Total	2 913 712	599 641	1 268 699

(*) Les pertes et gains de change arrêtés au 30/06/2019 sont défalqués pour respecter le principe de comparabilité des exercices 2019 et 2020.

22 - Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent au 30 Juin 2020 à **4 155 DT**, contre **4 803 DT** au 30 Juin 2019, soit une diminution de **648 DT**.

La ventilation de ces gains se présente comme suit :

Autres gains ordinaires	30-juin-20	30-juin-19	31-déc-19
- Subventions rapportées au résultat de l'exercice	4 155	4 154	8 308
- Divers produits	-	649	90 363
Total	4 155	4 803	98 671

23 - Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent au 30 Juin 2020 à **19 DT**, contre **4 024 DT** au 30 Juin 2019, soit une diminution de **4 005 DT**.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit

Pertes ordinaires	30-juin-20	30-juin-19	31-déc-19
- Pénalités sur marchés	-	-	406 988
- Jetons de présence	-	3 688	3 688
- Pénalité de retard	19	-	6 003
- Dons et autres	-	336	6 235
Total	19	4 024	422 914

24 - Impôt sur les bénéfices

L'impôt théorique sur les bénéfices au 30 Juin 2020 s'élève à **20 314 DT**.

Le décompte fiscal théorique est détaillé dans *l'annexe 4*.

25 – Note sur Etat des Flux detrésorerie

La trésorerie arrêtée au 30/06/2020 se présente comme suit :

Libellé	30-juin-20	30-juin-19	31-déc-19
CHEQUES A L'ENCAISSEMENT	12 507	-	-
B T L	(57 882)	(48 836)	4 593
BANQUE DE TUNISIE	3 243	(845)	6 719
ATTIJARI BANK	16 559	16 999	41 928
BIAT	(281 184)	(3 140)	4 498
ATB DEVISES	1 828	4 305	87 528
CHEQUES POSTAUX	(625)	3 030	10 440
CAISSE PRINCIPALE	2 023	2 444	4 350
U B C I	(2 572 652)	(622 133)	(382 481)
B HABIT	(4 248 244)	(1 355 059)	(970 784)
U I B	(469 666)	(671 448)	(412 133)
BNA	(6 335)	(2 861)	(7 469)
A T B	(647 098)	(1 094 135)	(3 587 266)
STB	(997 277)	(823 747)	(723 959)
Total	9 244 803	4 595 426	(5 924 036)

SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DETUNISIE-S.A
TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS ARRETE LE 30 JUIN 2020

Annexe 1

(Exprimé en dinars)

	Valeurs brutes 31/12/2019	Acquisitions S1-2020	Cessions S1-2020	Valeurs brutes au 30/06/2020	Amortissements au 31/12/2019	Dotations S1-2020	Amortissements au 30/06/2020	Valeurs nettes au 30/06/2020
Logiciels	394 000	18 401		412 401	389 093	1 217	390 310	22 091
TOTAL IMMO. INCORP.	394 000	18 401		412 401	389 093	1 217	390 310	22 091
Terrains	531 887			531 887	-		-	531 887
Constructions	7 750 692			7 750 692	6 624 014	30 403	6 654 417	1 096 275
Agencements et Installations	14 453 400			14 453 400	13 220 604	177 896	13 398 500	1 054 900
Matériel de transport	661 237			661 237	661 237	-	661 237	-
Matériel d'équipements	34 772 522			34 772 522	32 386 416	285 960	32 672 376	2 100 146
Matériel et outillage	3 170 192	87 502		3 257 694	2 190 329	87 894	2 278 223	979 471
Mobiliers et Matériel de Bureau	2 243 796	1 774		2 245 570	2 059 861	26 684	2 086 545	159 025
TOTAL IMMO. CORP.	63 583 726	89 276	-	63 673 002	57 142 461	608 837	57 751 298	5 921 704

SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUESDETUNISIE-S.A.
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES ARRETE LE 30 JUIN 2020
(Exprimé En Dinars)

Annexe2

	Capital social	Réserves légales	Réserves spéciales	Primes d'émission	Autres Cap Propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2019	9 000 000	2 387 010	12 543 758	3 190 000	1 614 520	(35 657 763)	(14 524 947)	(21 447 422)
Affectation du résultat 2019:							14 524 947	14 524 947
-Affectation reports à nouveau								-
-Réserves								-
-Dividendes								-
-Reports à nouveau						(14 524 947)		(14 524 947)
Fonds social								-
- Intérêts juin 2020					31 344			31 344
-Fonds perdus juin 2020					(35 276)			(35 276)
-Affectation Ventes Déchets juin 2020					2 144			2 144
Quote-part matériel subventionné					(4 155)			(4 155)
Résultat au 30 Juin 2020							(9 754 564)	(9 754 564)
Solde au 30/06/2020	9 000 000	2 387 010	12 543 758	3 190 000	1 608 577	(50 182 710)	(9 754 564)	(31 207 929)

SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DE TUNISIE-S.A.
SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION AU 30 Juin 2020

Annexe3

(Exprimé en dinars)

PRODUITS		CHARGES		SOLDES		
				30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Revenus et autres produits d'exploitation	9 312 138	Stockage ou (déstockage de production)	142 149			
Total	9 312 138	Total	142 149	Production	9 454 286	13 882 822
Production	9 454 287	Achats Consommés	4 823 712	Marge / coût matières	4 630 574	9 283 971
Marge / coût matières	4 630 575	Services extérieurs	570 640			
Total	4 630 575	Total	570 640	Valeur ajoutée	4 059 934	3 422 702
Valeur ajoutée	4 059 935	Impôts et taxes	182 331			
		Charges de personnel	9 222 430			
Total	4 059 934	Total	9 404 761	Déficit brut d'exploitation	(5 344 828)	(5 736 241)
Déficit brut d'exploitation	(5 344 827)	Charges financières nettes	2 913 712			
Produits des placements	220	Dotations aux amortissements et aux provisions	1 517 125			
Autres gains ordinaires	4 155	Autres pertes ordinaires	19			
Reprise sur provisions	37 258	Impôt sur les bénéfices	20 514			
Total	(5 303 194)	Total	4 451 370	Résultat net	(9 754 564)	(7 175 261)
						(14 524 947)

SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DE TUNISIE - S.A.
TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL Au 30 Juin 2020
(Exprimé en dinars)

A- Résultat comptable avant IS	(9 734 050)
B- REINTEGRATIONS	4 401 603
Amortissements des voitures de tourisme d'une puissance supérieure à 9 CV fiscaux	
Dotation aux amortissements excédentaire par rapport au taux maximum	
Charges sur voitures de tourisme d'une puissance supérieure à 9 CV (exception : assurance, chauffeur, frais de gardiennage)	
Transactions, amendes, confiscations et pénalités	
Dons & subventions excédentaires	
Réceptions, cadeaux, frais de restauration et de spectacle excédentaires à 1% du chiffre d'affaires brut	
Taxe sur les voyages	
Provisions pour dépréciation des autres actifs courants	
Provisions pour risques et charges	907 071
Provisions pour dépréciation des stocks	
Perte / évaluation des stocks 2019 à la valeur de réalisation nette	
Provisions pour dépréciation des actifs financiers	
Provisions pour départ à la retraite	
Pertes de change latente au 30/06/2020	1 831 541
Reprise gain de change latent 2019	1 660 847
Charges liées à des exercices antérieurs	
Ventes déchets affectées aux fonds social	2 144
C- DEDUCTIONS	37 258
Dividendes des actions régulièrement distribués par les sociétés tunisiennes.	
Plus-value sur les actions de sociétés cotées en bourse ou d'introduction en bourse	
Gains de change latent au 30/06/2020	-
Reprise perte de change latente 2019	-
Reprise sur provisions pour dépréciation des Titres de Participations	
Reprise sur provisions pour risques et charges	37 258
Perte / évaluation des stocks 2018 à la valeur de réalisation nette	
Reprise sur provisions clients	
Reprise sur provisions pour dépréciation des Titres de Participations	
Reprise sur provisions / dépréciation des actifs	
Produit de participation	
D- BENEFICE FISCAL AVANT IMPUTAION DES PROVISIONS (A+B-C)	(5 369 705)
(-) Provisions déductibles	
BENEFICE FISCAL APRES IMPUTATION DES PROVISIONS	(5 369 705)
(+) Réintégration dotation aux amortissements 1S 2020	610 054
Perte fiscale reportable sur 5 ans inclusivement	(4 759 651)
Amortissements réputés différés de l'année	610 054
IS DU = MAX [a ; b ; c]	20 314
a. 25% BENEFICE FISCAL :	0
b. Min impôt : 0.2% CA BRUT LOCAL + 0.1% CA EXPORT = (10019985.983 x 0.2%) + (273697.047 x 0,1%)	20 314
c. Seuil minimum d'impôt :	500

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'EXAMEN LIMITÉ DES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES ARRÊTÉS AU 30 JUIN 2020

Introduction

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de la Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie, SIPHAT couvrant la période allant du 1er janvier au 30 juin 2020, et qui font apparaître un résultat déficitaire et des capitaux propres négatifs respectivement de 9 754 564 dinars et 31 207 929 dinars.

Ces états financiers intermédiaires comprennent le bilan au 30 juin 2020, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour le semestre clos à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité- ISRE telle qu'approuvée par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion Défavorable

Notre examen indique qu'en raison de l'importance des réserves et limitations soulevés dans le paragraphe « Fondement de notre conclusion défavorable », les états financiers arrêtés au 30 Juin 2020 ne donnent pas une image fidèle, dans tous leurs aspects significatifs, de la situation financière intermédiaire de la société SIPHAT ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période close à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondements de notre conclusion défavorable

1. Limitations relatives aux immobilisations corporelles et leurs amortissements:

i. Limitations relatives à la réalité, l'exhaustivité et la valorisation des immobilisations corporelles et incorporelles

1. Contrairement aux dispositions de l'article 8 du code de commerce Tunisien et à l'article 17 de la loi 96-112 relative au système comptable des entreprises, la société n'a pas procédé à l'inventaire physique des immobilisations corporelles et incorporelles depuis plusieurs exercices et dont la valeur brute au 30 juin 2020 s'élève respectivement à 63 673 002 dinars et 412 401 dinars.

Ainsi, nous ne pouvons pas nous prononcer ni sur la réalité, l'exhaustivité ni sur la valorisation de ces immobilisations, ni sur les éventuels écarts pouvant exister entre les soldes comptables et les valeurs réellement existantes à cette même date et en date d'ouverture.

Notons qu'au cours de l'exercice 2021, le conseil d'administration de la SIPHAT a autorisé le lancement d'une mission d'inventaire physique des immobilisations et d'apurement des comptes qui leur sont rattachés à travers le lancement d'un appel d'offre à cet effet, mais jusqu'à la date du présent rapport, aucun prestataire n'a été sélectionné.

ii. Limitations relatives à la propriété et la valorisation du terrain:

2. Une expropriation de deux parcelles de terrains a été réalisée par le ministère de l'équipement dans le cadre de la construction de l'échangeur de Choucha. La première expropriation a été réalisée dans le cadre de la construction dudit échangeur et a fait l'objet d'une indemnisation au profit de la SIPHAT, en 2011, d'une valeur de 175 525 dinars. La deuxième expropriation a été réalisée dans le cadre de la construction du tribunal de première instance à Ben Arous, mais n'a fait l'objet, jusqu'au jour d'aujourd'hui d'aucune indemnisation financière ou foncière.

La valeur brute de la seconde parcelle n'a pas été encore déterminée, ni déduite et figure toujours au bilan de la société parmi les terrains présentés au bilan.

Quant à la première parcelle, nous n'avons pas été en mesure de valider sa valeur de sortie, constatée pour une valeur de 4 130 dinars, ainsi que la plus-value inhérente comptabilisée pour 171 395 dinars, (cession intervenue courant 2011).

A titre d'information, la valeur globale des terrains comptabilisés au 30 Juin 2020, s'élève à 531 887 dinars.

Par conséquent, les immobilisations corporelles se trouvent majorées en date d'ouverture et au 30/06/2020, mais nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'impact de cette opération sur les capitaux propres d'ouverture faute d'informations pertinentes.

3. Notons enfin, qu'aucune information concernant cette transaction, la procédure d'indemnisation éventuelle en cours ou de la valeur estimée de la compensation, n'a été indiquée dans les notes aux états financiers.

iii. Limitations relatives à l'exhaustivité des amortissements des aménagements mis en service sans procès-verbal de réception:

4. La société a réalisé courant des exercices précédents, des travaux d'aménagement du site

«Solutés massifs » d'un montant brut de 341 345 dinars. Le site aménagé est entré en exploitation depuis plusieurs années. Toutefois, le procès-verbal de réception définitive qui nous a été communiqué n'est pas daté, nous empêchant, ainsi, de valider précisément la date de sa mise en service et par conséquent, la valeur des amortissements cumulés constatés suite à notre réserve formulée dans notre rapport de revue limitée au 30 juin 2020.

5. Notons, par ailleurs, que nous ne disposons pas d'informations sur le sort du cautionnement définitif ainsi que sur la retenue de garantie correspondants. Enfin, aucune information pertinente n'a été indiquée au niveau des notes aux états financiers notamment concernant l'existence d'éventuels conflits avec le fournisseur ou d'autres engagements bilans ou Hors Bilans liés au marché signé avec le fournisseur concerné.

iv. Limitation relative à la valorisation des équipements et matériels de transport

6. Contrairement aux dispositions de la norme comptable n° 5 relative aux immobilisations corporelles, la société ne procède pas à l'estimation de la valeur résiduelle lors de l'acquisition des équipements industriels et des matériels de transport dont la valeur brute s'élève au 30/06/2020 respectivement à 34 772 522 dinars et 661 237 dinars. Cette situation est de nature à aboutir à un sur amortissement desdits équipements et matériel et aurait un impact sur leurs valeurs comptables nettes ainsi que sur ses capitaux propres d'ouverture. Faute d'informations pertinentes, nous sommes dans l'impossibilité d'estimer la valeur résiduelle (qui devrait être déduite de la base de calcul des amortissements) et par conséquent, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'impact que cette dernière pourrait avoir sur la valorisation des immobilisations corporelles nettes et des capitaux propres de la société à l'ouverture des comptes et au 30/06/2020.

v. Limitations relatives à la valorisation des amortissements et des dépréciations des immobilisations:

7. Selon la note II-2, des états financiers, la société SIPHAT applique deux taux d'amortissement différents, pour une même catégorie homogène d'immobilisation. En effet, selon que cette immobilisation provienne de l'apport en nature effectué par la Pharmacie Centrale de Tunisie, le taux utilisé est fixe et s'élève à 12,5% pour tous les biens sauf les constructions (soit une durée d'amortissement de huit ans seulement après l'apport réalisé en 2001 et ce quel que soit la nature et la durée de vie du bien amortissable apporté), et s'il provient des acquisitions de la SIPHAT, le taux utilisé devient variable en fonction de la nature de l'immobilisation. L'analyse de cette politique d'amortissement pratiquée depuis la création de la SIPHAT indique un sur amortissement évident de ses outils de production et de ses bâtiments. En effet, au 30/06/2020, les amortissements cumulés représentent 91% de la valeur brute des immobilisations qui s'élève à 63 673 002 dinars.

Ce traitement est contraire aux dispositions de la norme comptable n° 5 relative aux immobilisations corporelles, qui prévoit que la durée d'utilisation d'un bien est définie en fonction de l'utilité attendue de ce bien pour l'entreprise et en fonction de la cadence de la consommation des avantages économiques futurs procurée par l'utilisation dudit bien, et ce, abstraction faite de ses spécificités juridiques.

8. Cette situation est aggravée par le fait qu'il n'existe pas de test de dépréciation (« impairment test ») sur les composants significatifs de l'outil de production et des bâtiments et qu'il n'existe pas d'analyse des coûts de sous activité desdits équipements afin de déterminer la quote-part appropriée des amortissements à imputer aux produits finis et semi finis tels que nous le verrons ultérieurement.
9. Par ailleurs, cette politique d'amortissement erronée a un impact direct sur le coût de production des produits fabriqués par la SIPHAT qui se retrouvent pour certains, ne

supportant aucune charge d'amortissement étant donné que leurs machines de production sont totalement amorties comptablement, alors qu'en réalité, elles continuent toujours à contribuer à la fabrication de certains médicaments.

Ainsi, nous considérons que ce traitement ne reflète pas la réalité économique des amortissements constatés et conduirait à un sur amortissement des immobilisations corporelles et à une minoration des capitaux propres d'ouverture de la société ainsi qu'un calcul erroné des coûts de production et des coûts de revient des stocks au 30/06/2020 et antérieurs.

10. Enfin, la société n'applique pas l'approche de comptabilisation et d'amortissement par composant de ses immobilisations complexes, nécessitant un traitement comptable approprié. En effet, certains éléments d'un même outil de production peuvent suivre des rythmes d'amortissement différents requérant leur suivi distinctement au niveau des bases de gestion des immobilisations et des amortissements.

Toutes ces anomalies, impactent la manière d'appréhender les immobilisations, l'imputation de leur valeur d'entrée, les méthodes de calcul des amortissements ainsi que l'évaluation des dépréciations éventuelles desdites immobilisations.

2. Limitations et réserves relatives aux immobilisations financières:

i. Limitation relative à la valorisation des titres de participation

11. Au 30/06/2020, les actifs de la société SIPHAT présentent des titres de participations d'une valeur brute de 4 830 975 dinars correspondant à des participations détenues dans les sociétés SAIPH, Laboratoire PFIZER, PIERRE FABRE Médicaments Production Tunisie et BIOTECHPOLE SidiThabet.

La valeur d'acquisition et la valeur brute du portefeuille n'a pu être validée faute de mise à notre disposition d'éléments probants suffisants et appropriés (contrats de souscription, contrats d'achat, ...). Par ailleurs, nous ne disposons pas des états financiers récents desdites sociétés nous empêchant, ainsi de nous prononcer sur l'exhaustivité de la dépréciation constatée au 31/12/2019, non mise à jour au 30/06/2020 et dont la valeur inchangée s'élève à 2 043 949 dinars.

Ainsi, nous ne pouvons pas nous prononcer sur la valorisation de ces titres de participations en date d'ouverture et au 30/06/2020.

i. Limitations et réserves relatives à la réalité, la valorisation et l'exhaustivité des prêts au personnel et les avances

Le compte de prêts à plus d'un an « Prêt Personnel », accordés au personnel sur le fonds social, présente un solde débiteur de 1 101 758 dinars au 30/06/2020 et fait l'objet d'une provision pour dépréciation à hauteur de 140 457 dinars. De même, le compte « Prêt Fonds Social A Court Terme » présente un solde débiteur de 116 848 dinars et fait l'objet d'une provision pour dépréciation à hauteur de 45 859 dinars à cette même date. L'audit de cette rubrique a révélé les insuffisances suivantes :

12. Par ailleurs, les prêts accordés par la SIPHAT selon les balances de paie se détaillent comme suit:

- ✓ Prêt personnel (secours)
- ✓ Prêt personnel (secours2)

- ✓ Prêt personnel1
- ✓ Prêt Auto SIPHAT
- ✓ Prêt Amicale
- ✓ Prêt fonds social
- ✓ Prêt fonds social complément
- ✓ Prêt complément fonds social
- ✓ Prêt Aïd Idha

Ces prêts sont gérés sur trois systèmes différents, à savoir, la « balance de paie », les « états extra comptables » et la « balance comptable ». Tous les systèmes ne sont pas cohérents les uns avec les autres. Par ailleurs, la balance comptable ne retrace pas la réalité, la granularité et l'exhaustivité desdits prêts. En effet :

- Certaines rubriques de prêts figurant dans la balance de paie ne figurent pas dans la balance comptable (prêt aïd idha, prêt personnel1...)
- Certains prêts figurant dans les états extra comptables ne sont pas retracés dans la balance tel que le prêt logement sur fonds social qui n'est pas logé dans un compte comptable dédié.
- Certains comptes comptables contiennent plusieurs prêts de natures différentes. A titre d'exemple, les retenues effectuées sur les Prêts personnel (secours) ; Prêts personnel (secours 2) ; Prêts personnel 1, ainsi que les avances sont comptabilisées de façon regroupée dans le compte « Avances Sur Salaires ».

13. De même, l'état extra comptable de suivi des avances présente, au 31/12/2019, un solde de 7 059 dinars contre un solde comptable de 204 382 dinars à cette même date, soit un écart 197 323 dinars non justifié.

Au 30/06/2020 l'état extra comptable des avances ne nous a pas été communiqué nous empêchant, ainsi, de mettre à jour l'écart susmentionné.

14. De plus, la société n'effectue pas le suivi des montants accordés aux salariés via des comptes comptables auxiliaires. Cette situation rend le contrôle et la justification des soldes des prêts et avances accordés très complexes, d'autant plus qu'il existe plusieurs types de prêts accordés sur le fonds social (à long terme, à moyen terme et à court terme) et dont les modalités de remboursement sont différentes (car logés dans un même compte comptable). De plus, nous n'avons pas pu avoir les états de suivi extra comptables par matricule desdits prêts dans le but d'effectuer le rapprochement des sources comptables et extracomptables.

15. En outre, un reclassement non justifié d'un montant de 133 623 dinars a été réalisé par la SIPHAT depuis le compte « Prêt Fonds Social A Court Terme » vers le compte « Prêt Personnel » afin de l'aligner avec celui du compte « Prêt Fonds Social A Court Terme » à l'échéance à moins d'un an figurant dans l'état extra comptable issu de la Direction des Ressources Humaines et dont la valeur s'élève à 116 848 dinars au 30/06/2020. Notons, en plus, un écart non justifié de 17 021 dinars a été relevé entre le restant dû à long terme dudit prêt figurant dans le même état extra comptable et le solde comptable du compte « prêt personnel ».

16. Par ailleurs, nous avons constaté des écarts non justifiés entre les détails des prêts accordés indiqués dans les états de suivi issus de la Direction des Ressources Humaines qui nous ont été communiqués au titre de l'exercice 2019 et le même état de suivi semestriel arrêté au 30/06/2020 et reportant les soldes de 2019 et 2020. L'analyse des soldes reportés de 2019 sur 2020, présentent des écarts non justifiés. Ces écarts, concernent principalement les rubriques suivantes:

Rubrique	Solde présenté sur situation au 31/12/2019 en dinars (1)	Solde présenté sur situation au 30/06/2020 en dinars (2)	Ecart en dinars (2)-(1)
Total remboursements principal 2019	860 634	813 188	(47 446)
Échéances restantes dues en principal, arrêtées au 31/12/2019	1 282 571	1 300 017	17 446
Montant prêts en cours accordé cumulés au 31/12/2019	2 143 205	2 113 205	(30 000)

17. Par ailleurs, la revue de l'état de suivi semestriel des prêts arrêté au 30/06/2020 nous indique la disparition injustifiée de soldes impayés en principal au 31/12/2019 pour une somme de 27 500 dinars et concernant 3 employés (pour respectivement 10 000 dinars, 10 000 dinars et 7500 dinars), non justifié par un quelconque remboursement de leur crédit et dont aucune trace ne figure sur les retenues sur salaires réalisées au premier semestre 2020.
18. A l'inverse, la revue du même état ci-dessus, nous a permis de constater, l'ajout de nouveaux employés avec de nouveaux soldes en principal antérieurement accordés depuis 2014 (et pourtant inexistant sur le suivi de 2019) et toujours impayés, pour la somme de 27 500 dinars pour 2 employés (pour respectivement 20 000 dinars et 7500 dinars).
19. Également, la dépréciation constatée (dont le montant s'élève à 45 859 dinars au 30/06/2020) sur l'échéance à moins d'un an, en plus de ne pas être justifiée, n'a pas été mise à jour depuis 2015 malgré les risques de dépréciation très élevés de ce poste du bilan.
20. Notons enfin, que compte tenu des anomalies sus indiquées, l'information sur les intérêts non courus sur ces prêts, n'a pas été portée au niveau de la note sur les engagements hors bilans de la société.

A la lumière des anomalies susmentionnées, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'absence d'anomalies (que celles-ci proviennent d'erreurs ou de fraudes), sur la réalité, l'exhaustivité et la valorisation des comptes de prêts au 30/06/2020 et sur les éventuelles dépréciations à constater.

3. Limitations relatives aux stocks:

i. Limitation relative à la réalité et la valorisation des stocks à l'ouverture

21. L'inventaire physique des stocks à l'ouverture de la période, s'est déroulé entre les mois de décembre 2019 et janvier 2020 mais la société n'a pas procédé à la reconstitution de ses stocks au 31/12/2019 en fonction des flux d'entrées et de sorties des produits et des matières entre la date de clôture et les dates de prise d'inventaire. Par ailleurs, nous n'avons pas pu mettre en place des mesures de contrôle alternatives compte tenu des nombreuses anomalies de contrôle interne au niveau de la gestion des stocks.

Par conséquent, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'exactitude des données quantitatives indiquées dans le rapport d'inventaire, ni sur la réalité, ni sur la valorisation des stocks à cette même date.

ii. Limitations relatives à l'existence, l'exhaustivité et la valorisation des quantités en stocks à la date de clôture:

22. Il existe des écarts entre le solde extra comptable et la valeur inventoriée des stocks au 30/06/2020 estimés à un risque de surévaluation de 1 251 975 dinars et un risque de sous-évaluation de 326 680 dinars. Soit un risque d'erreurs, de fraude ou de perte, tel que détaillé dans le tableau ci-dessous :

Stocks rapprochés au 30/06/2020				
Libellé	Stock théorique (1)	Stock physique comptabilisé (2)	Ecarts de surévaluation (Stocks physique sup. au Stock théorique) (2)-(1)	Ecarts de sous-évaluation (Stocks physique inf. au Stock théorique)
STOCKS PIECES DE RECHANGE	894 679	951 458		-56 779
STOCKS DIVERS	103 277	103 339		-62
STOCKS MAT CONS. DE PROD	328 732	365 262		-36 530
STOCKS ACE LOCAUX	5 737 776	5 668 570	69 206	
STOCKS MATIERES PREMIERES IMPORTEES	5 914 718	5 679 613	235 105	
STOCKS SEMI-FINIS (*)	3 228 363	2 280 699	947 664	
STOCKS PRODUITS FINIS	282 999	516 308		-233 309
Total	16 490 544	15 565 249	1 251 975	-326 680
Ecart			925 295	

Après examen, il s'est avéré que ces écarts proviennent, en partie, de certains mouvements de stock effectués sur le système de gestion des stocks de l'ERP, MFGPRO, bien postérieurement à la date de l'inventaire physique (soit jusqu'à octobre 2020 puisque le système de gestion des stocks n'est pas verrouillé après l'opération d'inventaire). Impactant ainsi, les quantités et les valeurs du stock à la date du 31/12/2019 et du 30/06/2020. De même, l'écart de sous-évaluation des stocks des produits semi-finis provient, en partie du fait que la société ne tient de suivi théorique des stocks des produits encours de production dont la valeur inventoriée au 30/06/2020, s'élève à 251 147 dinars (alors que la valeur théorique desdits stocks est indiquée à zéro à cette même date).

Par conséquent, le système de gestion de stock sur MFGPRO présente de nombreuses anomalies en matière de clôture des comptes, du respect de principe de séparation de périodes et en matière de valorisation, ce qui remet en cause la fiabilité des valeurs des stocks présentés au niveau des états financiers.

Enfin, la mise à jour éventuelle des écarts d'inventaire entre le solde physique et le solde théorique au niveau du système de gestion des stocks de l'ERP MFGPRO n'a pas fait l'objet d'une enquête administrative pour expliquer et justifier l'origine de ces écarts et l'approbation de la direction générale sur les ajustements apportés.

Aussi, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'existence, la valorisation et l'exhaustivité des quantités de produits en stocks au 30/06/2020 ainsi que sur l'absence d'anomalies, que celles-ci proviennent d'erreurs ou de fraudes.

iii. Limitations relatives à l'exhaustivité et à la valorisation des dépréciations des stocks et ceux destinés à la destruction:

23. Les stocks arrêtés au 30/06/2020 font apparaître un solde brut de 15 565 249 dinars et font l'objet de provisions pour dépréciation à hauteur de 713 807 dinars dont 494 857 dinars au titre des produits destinés à la destruction en 2019. Il est à noter que ladite dépréciation sur stocks n'a pas été mise à jour et demeure inchangée depuis 2018 malgré la détérioration significative et la péremption de la situation de certains stocks.
24. L'absence de système FEFO – First Expired First Out (ou Premier Périmé, Premier Sorti) ne permet pas d'estimer de façon fiable la valorisation et la dépréciation des stocks.
25. Par ailleurs, les stocks dépréciés :
- Ne figurent pas tous parmi les valeurs brutes en stock,
 - Ne sont pas inventoriés,
 - Sont stockés dans des conditions déplorable et
 - Ont une valeur réelle de 1 038 172 dinars (selon un rapport de destruction qui nous a été remis à une date postérieure au 31/12/2019) et non 494 857 dinars, comme ci-dessus provisionné.
26. De même, le stockage, l'enlèvement et la destruction de ces stocks ont été réalisés entre le 10/12/2019 et le 31/01/2020 dans des conditions sanitaires et écologiques plus que questionnables.
27. En outre, le système d'information et l'état d'inventaire effectué par la société n'indiquent pas à la date de clôture:
- Les stocks périmés ou endommagés
 - Les stocks non mouvementés ou à rotation lente,
 - Les stocks rossignols,
 - Les stocks liés aux produits déficitaires,
 - Les stocks destinés à la destruction.
28. Sachant enfin, que la SIPHAT dispose d'un stock au 30/06/2020 de 15 565 249 dinars par rapport à des achats consommés pendant la période semestrielle considérée de 4 681 563 dinars soit l'équivalent de 166% d'une année de consommation stockée, ce qui augmente considérablement le risque de péremption des produits périssables en raison d'un surstockage évident non justifié économiquement. Paradoxalement, certains médicaments souffrent d'un manque chronique de certains intrants lors de leur processus de fabrication, accroissant de fait la péremption accélérée des autres produits nécessaires à leur production.

Ainsi nous ne pouvons pas nous assurer de l'estimation appropriée des dépréciations constatées au 30/06/2020, ainsi que de l'absence d'anomalies que celle-ci proviennent d'erreurs ou de fraudes.

iv. Limitations relatives à la méthode de valorisation des stocks:

29. La société adopte la méthode du coût moyen pondéré pour la valorisation de tous ses stocks sans faire la distinction entre les stocks fongibles et non fongibles, les stocks identifiables de ceux non identifiables et enfin les produits périssables et ceux qui ne le sont pas. Nous estimons que, pour l'industrie pharmaceutique, l'évaluation des matières premières, des encours et des produits finis selon la méthode, FEFO, ci-dessus évoquée, représente la méthode la plus adaptée étant donnée la nature périssable desdits produits. Quant aux stocks de pièces de rechange, identifiables, la méthode du FIFO (first in first out) demeure la mieux

indiquée.

30. Par ailleurs, malgré que la SIPHAT ait une obligation réglementaire de vendre aux officines sur la base de tarifs homologués, elle ne se réfère pas à la valeur de réalisation nette afin d'estimer les éventuelles dépréciations à constater sur les produits finis et encours destinés à être vendus à ces officines (et ce conformément à la norme comptable tunisienne NCT4).
31. Notons également, que les destructions, les pertes, les vols et les gaspillages engendrés par le processus d'approvisionnement, de retour de marchandises et ou de production, ne sont pas comptabilisés en tant que pertes d'exploitation au niveau des états financiers. Ils sont présentés parmi les variations de stocks faussant ainsi les résultats d'exploitation de l'entreprise.

v. Limitations relatives au coût de production des produits finis et/ou semi finis

32. La société ne tient pas de comptabilité analytique lui permettant de déterminer de manière fiable les différentes strates de coût (prix d'achat, cout d'acquisition, cout de production, cout de revient et valeur de réalisation nette, marge par produit) de chaque produit fabriqué ou en cours de fabrication. La méthode extra comptable de valorisation utilisée par la SIPHAT, n'est pas suffisamment expliquée, documentée et ou justifiée. Ainsi, les clés de répartitions des charges indirectes ne sont pas à jour et ne sont pas justifiées, les charges d'amortissement utilisées ne sont pas fiables, les frais de personnel ne sont pas répartis par centre de coût, les coûts de sous activité, les charges supplétives, les charges financières et administratives...ne sont pas considérés pour le cout de revient.
33. Notons que la méthode de valorisation des stocks des produits finis et semi finis retenue par la SIPHAT et déclarée dans ses notes aux états financiers, se présente comme suit:
 - ✓ Les stocks de produits finis sont valorisés au prix de vente diminué d'une marge bénéficiaire de 10%.
 - ✓ Les stocks des produits semi-finis sont valorisés au prix de revient relatif à chaque stade de fabrication. Au cas où le prix de vente serait inférieur au prix de revient, on retient, pour la valorisation des produits semi-finis, le prix de vente diminué d'une marge bénéficiaire de 10%. Cette méthode adoptée et divulguée n'est pas reconnue par la norme comptable tunisienne NCT 4 relative au traitement des stocks.

Par conséquent, nous ne pouvons pas nous prononcer sur la valorisation des stocks de produits semi finis et des produits finis au 31/12/2019 et au 30/06/2020, ainsi que sur leur impact sur le résultat de l'exercice et les capitaux propres.

4. Limitations relatives aux clients et comptes rattachés:

i. Limitations relatives à la réalité, la valorisation et l'exhaustivité des créances clients à la date d'arrêt:

34. Les mouvements effectués sur les comptes clients ainsi que leurs soldes au 30/06/2020 ne sont pas justifiés, car non lettrés.
35. De même, il existe un écart non justifié entre le solde comptable et extra comptable du client Pharmacie Centrale d'un montant de 30 142 dinars sur un montant comptable brut de 2 946 798 dinars (contre un solde extra comptable de 2 976 940 dinars).
36. Par ailleurs, les soldes clients étrangers présentent des soldes créditeurs non mouvementés d'un montant de 21 268 dinars qui ne sont pas justifiés à la date d'arrêt, faute d'informations

pertinentes sur les montants en devises y afférents.

37. De plus, les effets à recevoir n'ont pas fait l'objet d'inventaire physique en date d'ouverture, ni au 30/06/2020 ni à une date ultérieure d'autant plus qu'un écart, au 31/12/2019, d'un montant de 11 845 dinars existe entre le solde comptable et le suivi extra comptable à cette même date :

Solde Comptable au 31/12/2019	Solde issu de l'état Extra comptable au 31/12/2019	Ecart
246 139	234 293	11 845

Nous n'avons pas pu effectuer les mêmes diligences sur la situation au 30/06/2020 faute d'informations pertinentes (l'état extra comptable ne nous a pas été communiqué).

ii. Réserves liées à l'exhaustivité et à la valorisation des créances clients:

38. L'analyse des écarts sur solde client entre la comptabilité, le suivi issu de l'ERP MFGPRO et un état de suivi extra comptable présente, au 30 Juin 2019, plusieurs écarts. Ces écarts se détaillent comme suit:

Client	Solde comptable au 30/06/2019	Solde selon les états extra comptables au 30/06/2019		Ecart	
		Solde selon MFGPRO au 30/06/2019	Solde selon un autre état extra comptable au 30/06/2019	Solde selon MFGPRO au 30/06/2019	Solde selon un autre état extra comptable au 30/06/2019
GROSSISTESETAUTRES	5 204445	8300388	6042543	(3 095943)	(838098)
CLIENTS DOUTEUX	685 078		795 091		(110 013)
EFFETS A RECEVOIR	6 148	57 359		(51 211)	
AVOIR A ETABLIR	(135 021)		(240 696)		105 674
TOTAL				(3 147154)	(842437)

L'écart négatif sur le solde MFGPRO concernant les grossistes et autres et qui s'élève à 3 095 943 dinars peut laisser présager soit des anomalies significatives soit un risque de chiffre d'affaires non constaté et de TVA collectée non déclarée.

Nous n'avons pas pu effectuer les mêmes diligences sur la situation au 30/06/2020 faute d'informations pertinentes.

39. Par ailleurs, au cours de la période examinée, nous avons relevé des suspens comptables relatifs à des recouvrements clients non comptabilisés dont le montant s'élèverait, au 30/06/2020, au **minimum à 2 428 873** dinars (suspens comptables issus de l'état de rapprochement de la banque BH). A noter que certains de ces suspens auraient été comptabilisés au cours de la période subséquente, sans explication de cette pratique comptable inappropriée en terme de respect du principe de séparation des périodes, impactant ainsi négativement la trésorerie nette de la société au 30/06/2020.

Par conséquent, les créances clients, dont la valeur brute s'élève, au 30/06/2020, à 7 307 533 dinars, se trouveraient, au moins, majorées à due concurrence.

5. Limitation relative aux avances et dépôt sur commandes :_

40. Le solde du compte « avances et dépôt sur commandes » qui s'élève au 30/06/2020 à 59 047 dinars représente le montant des cautions payées par la société au titre de la location des conteneurs. Ce solde ne nous a pas été justifié ainsi que le solde d'ouverture s'élevant à 41 009 dinars.

6. Limitations et réserves liées aux liquidités et équivalents de liquidités et les concours bancaires:

i. Limitations liées à l'assistance à l'inventaire physique des disponibilités à la date d'arrêté:

41. Nous n'avons pas été convoqué à assister à l'inventaire physique de la caisse centrale de la SIPHAT qui a eu lieu au 30/06/2020 afin de pouvoir valider les avoirs en caisse ainsi que les autres valeurs qui y sont gérées (bons de carburant, tickets restaurant, chèques et effets impayés, chèques et effets non remis à leurs bénéficiaires, chèques et les effets en caisse...). Des diligences complémentaires ont été réalisées afin de pouvoir confirmer le solde comptable de la caisse dont le montant s'élève au 30/06/2020, à 2 023 dinars et nous a permis de relever un écart non significatif de 8 dinars. Néanmoins, nous n'avons pas pu mettre en place des diligences complémentaires sur les soldes d'arrêté des autres valeurs en caisse (effets et chèques client en caisses...) en raison notamment de l'absence des inventaires y afférents.
42. Par ailleurs, la saisie du brouillard de caisse est effectuée hors ERP sur un autre système informatique « gestion de la caisse » et est centralisé par la suite sur l'ERP « MFG-PRO » et ce, sur la base des montants globaux saisis. Cette situation présente un risque élevé d'omissions ou d'erreurs de saisie et augmente le risque de fraude et de suspens non justifiés.

ii. Limitation liée aux suspens bancaires et comptables antérieurs non apurés:

43. Il existe des suspens bancaires et comptables non apurés remontant à plusieurs exercices et concernant divers comptes bancaires. A titre illustratif, le total des mouvements décaissés et encaissés par la banque et non comptabilisés par la SIPHAT, remontant à plusieurs exercices antérieurs, s'élèvent à un montant net de 14 812 dinars (décaissements) au 30/06/2020. Inversement, les mouvements comptabilisés par la SIPHAT remontant à plusieurs exercices mais non encore décaissés ou encaissés en banque, s'élèvent à un montant net de 59 763 dinars (décaissements) à cette même date. Cette situation laisse supposer un risque élevé d'anomalies que celles-ci proviennent d'erreurs ou de fraudes.

iii. Réserves liées aux suspens comptables relatifs au premier semestre 2020:

44. La société n'a pas comptabilisé plusieurs mouvements bancaires intervenus au cours du premier semestre 2020 et relatifs principalement à des recouvrements clients (voir Réserve N° 39). Notons que les décaissements et les encaissements non comptabilisés, dont les montants respectifs s'élèvent à 1 248 389 dinars et 4 594 196 dinars, figurent toujours, au 30/06/2020, parmi les suspens comptables aux niveaux des états de rapprochement bancaires.

A l'exception des mouvements identifiés et qui font déjà l'objet de réserves dans le présent rapport, nous ne pouvons pas cerner toutes les rubriques des états financiers qui se trouveraient impactées par cette anomalie (Débiteurs divers, fournisseurs, état, emprunts, créiteurs divers ...), et ce, faute d'informations pertinentes et exhaustives sur la nature et le bénéficiaire/destinataires desdits mouvements.

iv. Limitation liée à la banque en devises:

45. La société n'a pas procédé à l'actualisation de son compte bancaire ATB devises dont le solde comptable arrêté au 30/06/2020, s'élève à 1 828 dinars et ce, contre un solde relevé nul arrêté au 31/03/2020. De plus, elle ne tient pas d'état de rapprochement bancaire afférent arrêté au 30/06/2020.

Cette situation ne nous permet pas de nous assurer de la réalité et de la valorisation dudit solde ainsi que de l'exhaustivité des mouvements intervenus entre le 01/04/2020 et 30/06/2020 et leur impact sur les différences de change à comptabiliser au 30/06/2020.

v. Réserves liées au compte bancaire du fonds social:

46. Au 30 juin 2020, le solde débiteur du compte bancaire dédié au fonds social s'élève à 16 559 dinars contre un solde de 41 928 dinars au 31/12/2019. Ce compte aurait dû présenter, à la date de clôture, un solde débiteur de 1 320 854 dinars tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous.

En effet, compte tenu du solde de la dotation au fonds social existante aux capitaux propres pour 2 556 019 dinars en contrepartie des prêts à long et court terme accordés sur ledit fonds d'un montant global de 1 218 606 dinars, un écart non justifié et non présent dans le compte bancaire du fonds est dégagé au 30/06/2020 d'un montant de 1 320 854 dinars contre 1 215 227 dinars au 31/12/2019.

Bilan Fonds social au 30/06/2020			
Emplois		Ressources	
Fonds Perdus alloués 1 ^{er} Sem/2020	35 276	FONDS SOCIAL au 31/12/2019	2 557 807
Solde Prêt Personnel à LT 30/06/2020	1 101 758	Total Intérêts reçus sur prêts S1/ 2020	31 344
Solde Prêt Fonds Social à CT 30/06/2020	116 848	Affectation des ventes déchets en 1S 2020	2 144
ATTIJARI BANK 30/06/2020	16 559		
Ecart	1 320 854		
Total	2 591 295	Total	2 591 295

47. Enfin, il est à noter que les fonds relatifs au fonds social doivent être présentés en tant qu'autres actifs courants et non en tant que liquidité de l'entreprise, puisqu'il relève du droit des salariés sur ce fonds.

7. Réserves liées à l'exhaustivité et à la présentation des amortissements réputés différés et des pertes fiscalement reportables :

48. Au 30/06/2020, les amortissements réputés différés présentés parmi les capitaux reportés s'élèvent à 972 865 dinars contre des pertes totales reportées de 50 182 710 dinars. Ces amortissements différés, que nous avons estimés à 13 363 247 dinars, ne sont donc pas exhaustivement présentés par la SIPHAT. Les amortissements réputés différés se trouvent, ainsi, indument minorés de 12 390 382 dinars.

Notons que, suite au contrôle fiscal intervenu en 2022, le montant des amortissements

différés redressé par l'administration fiscale et arrêté au 31/12/2020 s'élève à 13 059 847 dinars.

49. Par ailleurs, nous ne disposons pas de l'analyse des pertes reportées par antériorité de déduction fiscale. Cette situation ne nous permet pas d'évaluer l'actif fiscal potentiel, non prescrit liés aux pertes déductibles (à présenter dans les notes aux états financiers).

8. Limitation relative aux provisions pour risques et charges

- i. Limitation liée à la valorisation et à l'exhaustivité de la provision pour départ à la retraite :

50. La maquette retenue par la SIPHAT dans le calcul de l'indemnité de départ à la retraite utilise des paramètres (taux de rotation, taux de mortalité, taux d'actualisation...) qui ne sont pas à jour et ne nous ont pas été justifiés. Sachant que, la valeur de ladite provision, dont le montant s'élève au 30/06/2020, à 629 505 dinars n'a pas été actualisée.

Ainsi, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'exhaustivité ni sur la valorisation de la provision d'indemnité de départ à la retraite arrêtée au 30/06/2020.

- ii. Limitation liée aux provisions pour litiges:

51. La société SIPHAT ne nous a pas communiqué d'états pertinents et fiables des affaires et litiges dans lesquels elle est engagée et pouvant présenter un risque de paiement éventuel. Aucune provision pour litiges n'a été constatée au 30/06/2020. Ainsi, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'exhaustivité ni sur la valorisation de la provision pour litige arrêtée au 30/06/2020.

9. Limitations et réserves relatives aux fournisseurs et comptes rattachés:

- i. Limitations liées à la valorisation et l'exhaustivité des fournisseurs

52. Les mouvements effectués sur les comptes fournisseurs locaux et étrangers ainsi que leurs soldes au 30/06/2020 ne sont pas justifiés, car non lettrés.
53. De même, il existe un écart non justifié entre le solde comptable et extra comptable des fournisseurs locaux d'un montant de 147 824 dinars sur un montant comptable brut de 4 412 927 dinars.
54. Par ailleurs, le solde des fournisseurs étrangers au 30/06/2020 s'élève à 11 087 605 dinars qui correspond à environ 2.8 années d'achats étrangers (achats qui s'élèvent à la même date à seulement 3 993 433 dinars). Il existe donc un risque élevé de règlements par financement en devises non comptabilisés à la date du dénouement de l'opération. La SIPHAT, ne nous a fourni aucun état des financements en devises par ses banques au 30/06/2020. En conséquence, il nous est impossible de valider les soldes fournisseurs et concours bancaires liés à ces transactions.
55. De plus, la société n'effectue pas la distinction entre fournisseurs d'exploitation et fournisseurs d'immobilisation ce qui a pour conséquence de fausser la présentation des états financiers et notamment l'état de flux de trésorerie.

ii. Limitations et Réserves liées aux effets à payer et pénalités afférentes:

56. Il n'existe pas de système de suivi des échéances des effets à payer qui s'élèvent au 30/06/2020 à 2 110 930 dinars contre 2 067 483 dinars au 31/12/2019. Par ailleurs, les traites impayées ne sont pas identifiées dans des comptes à part (sachant que leur valeur s'élève au 31/12/2019 à 52 003 dinars).

57. De même, l'état de suivi extra comptable des effets à payer arrêté au 30/06/2020 ne nous a pas été communiqué. Ainsi, nous ne pouvons pas nous prononcer sur la réalité, l'exhaustivité et la valorisation desdits effets à cette même date. A noter qu'au titre de l'exercice 2019, le rapprochement entre le solde extra comptable et le solde comptable du compte effets à payer fait ressortir un écart non justifié de 3 284 dinars (solde extra comptable de 2 064 199 dinars contre un solde comptable de 2 067 483 dinars).

58. En outre, les pénalités de retard et les charges y afférentes ne sont pas provisionnées.

iii. Limitation relative à la réalité de la retenue de garantie sur fournisseurs d'immobilisation:

59. Les passifs de la société présentent une retenue de garantie non soldée pour 169 387 dinars réalisée par la SIPHAT sur deux fournisseurs depuis plusieurs années. Nous n'avons pas d'information quant au sort de cette retenue de garantie ni quant à l'absence de litiges associés.

iv. Limitation liée aux Fournisseurs, factures non parvenues:

60. Le compte « Fournisseurs factures non parvenues » est mouvementé très faiblement depuis 2017. Par ailleurs, il présente un solde au 30/06/2020 de 259 959 dinars (non mouvementé depuis 31/12/2019) contre 239 191 dinars au 31/12/2018. En effet, il s'agit des redevances et des allocations publicitaires qui auraient dû être facturées par les fournisseurs étrangers pour qui la SIPHAT produit, sous licence, des médicaments en Tunisie.

Compte tenu du manque d'informations sur le détail de calcul desdites allocations et redevances qui remontent à l'exercice 2010, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'exactitude et l'exhaustivité, la séparation de exercices des redevances à payer ainsi que sur l'exhaustivité et la valorisation du solde en date d'ouverture et au 30 juin 2020.

10. Limitations et réserves relatives aux autres passifs courants:

i. Limitation relative à la provision pour congés payés

61. La société n'a pas procédé à l'actualisation de la provision au titre des congés à payer dont le montant s'élève, au 30/06/2020, à 490 338 dinars. De même, l'état des soldes de congés des salariés communiqué par la société n'est pas exhaustif. Cette situation ne nous permet pas de nous assurer de l'exhaustivité et la valorisation de ladite provision à cette même date.

ii. Réserve relative au compte d'attente créditeur non justifié:

62. Il existe, au passif du bilan, un compte d'attente d'un montant de 30 543 dinars. Aux dires de la direction, ce compte est constitué essentiellement d'encaissements clients non identifiés et antérieurs à 2005. Ce compte présente un risque élevé d'anomalies que celles-ci proviennent d'erreurs ou de fraudes, notamment au niveau des soldes clients, des rapprochements bancaires et des flux de trésorerie.

iii. Réserves relatives aux comptes sociaux:

63. Les comptes de dettes sociales présentent des soldes d'ouverture non mouvementé depuis 2018, d'un montant global de 1 842 879 dinars. Le détail de ces comptes créditeurs se présente comme suit:

Libellé du compte	Soldes ou montants arrêtés au 31/12/2018 mais non mouvementés ni en 2019 ni en 2020
COTISATION C N R	169 289
RETRAITE CHARGE PATRONALE	245 153
PREVOYANCE SOCIALE	1 259 807
CAPITAL DECES	18 233
FRAIS DU PERSONNEL A PAYER (*)	150 397
Total	1 842 879

(*) Ce compte présente, au 31/12/2018, un solde créditeur de 507 555 dinars dont 357 158 dinars ont fait l'objet d'extourne courant l'exercice 2019 et 150 397 dinars toujours non mouvementés.

Sur la base des correspondances échangées entre de la SIPHAT et la CNRPS au début de l'exercice 2019, la dette reconstituée de la société envers ledit organisme s'élèverait à 583 231 dinars et correspondrait aux cotisations patronales et salariales relatives au mois de décembre 2019 (salaire ; prime 4^e trimestre ; 13^e mois et ajustements automatiques des salaires).

Ainsi, un écart non justifié d'un montant 1 259 648 dinars relatif à une dette, non reconnue par la CNRPS, persiste à la date de clôture au niveau des comptes de la SIPHAT (laissant penser que les reconnaissances de dettes et échéanciers supportés par des effets à payer, n'ont pas été apurés au niveau des dettes comptables liées à la CNRPS).

11. Réserve liée à l'exhaustivité et la valorisation des échéances à moins d'un sur emprunts non courants :

64. La société n'a pas comptabilisé le règlement de 53 659 dinars de l'échéance du mois d'avril 2020 au titre de l'emprunt contracté auprès de la BH Bank (pour la somme de 2 000 000 dinars). Ce montant figure parmi les suspens comptables de la dite banque.

Ainsi, les autres passifs financiers, dont le solde s'élève, au 30/06/2020, à 7 307 444 dinars se trouvent majorés d'un égal montant. Parallèlement, les concours bancaires se trouvent minorés à due concurrence.

12. Limitation relative aux taux de marge :

65. Le taux de marge brut a connu une évolution inexplicquée en passant de 33% au 30/06/2019 à près de 50% au 30/06/2020 laissant penser qu'il y aurait un risque de surévaluation des stocks de clôture et / ou d'exhaustivité des achats d'autant plus que, tel qu'indiqué dans notre réserve n°44, plusieurs décaissements (estimés à 1 248 389 dinars) n'ont pas été comptabilisés pendant la période examinée pouvant refléter des charges non constatées. Ainsi, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'exhaustivité et la correcte valorisation de la marge brute de la SIPHAT que celles-ci proviennent d'erreurs et / ou de fraude.

13. Réserves relatives aux avoirs sur ventes à l'exportation relatives au marché de la Côte d'Ivoire

Les ventes à l'exportation à destination de la Côte d'Ivoire ont fait l'objet, au cours des exercices 2019, et antérieurs de factures d'avoir d'un montant de 109 423 dinars correspondant à 33 442 euros. Telles que présentées dans le tableau ci-dessous:

Années / Clients	TEDIS PHARMA		PLANET PHARMA		COPHARMED		Total par année
	Numéro Avoir	Montant	Numéro Avoir	Montant	Numéro Avoir	Montant	
2015			AE150004	14 606	AE150007	12 459	27 065
2017			AE170003	4 965	AE170001	29 147	38865
					AE170002	4 753	
2018					AE180001	4 380	22569
					AE180002	18 190	
2019	AE190003	79 371	AE190006	7 977	AE190001	4 953	109423
	AE190004	16 845			AE190005	277	
Total		96 216		27 549		74 158	197 923

66. Ces avoirs, présentent les anomalies suivantes:

- a. Ils ont été établis sans autorisation préalable du conseil d'administration, malgré leur caractère significatif.
- b. Ils auraient pour motif des produits supposés périmés ou à date de péremption proche, mais non justifiés par des bons de réception ou de retour, ou de reconnaissance des stocks avariés ou périmés par une autorité compétente et reconnue en Côte d'Ivoire.
- c. Concernant les médicaments supposément donnés comme échantillons (aux dires de la direction), aucun justificatif de conversion des quantités objet des avoirs en échantillon ou en gratuité ne nous a été communiqué ni prévu par des clauses contractuelles ou dument autorisé par le conseil.
- d. Ces stocks supposément périmés et détenus en Côte d'Ivoire ne figurent pas parmi les stocks de la SIPHAT.

67. Par ailleurs, nous avons constaté des règlements partiels des factures émises dont le reliquat a été couvert partiellement ou totalement par les dits avoirs.

68. Les dossiers Export de la Côte d'Ivoire qui nous ont été remis, comprennent des conventions avec des intermédiaires, mais aucune convention ou bon de commande avec les clients finaux. Ce qui constitue une limitation quant à notre capacité à valider les droits et obligations relatifs aux soldes des clients concernés.

69. De même, il y a eu édition d'une facture (N° FX17/20 et datée du 01/08/2017) relative au client PLANETPHARMA dont le montant s'élève à 2 637 Euros mais qui n'est toujours pas retracée en comptabilité.

Ainsi, malgré nos relances, nous ne pouvons pas nous prononcer sur la survenance des opérations objets des avoirs et leurs impacts sur la réalité et la valorisation des soldes clients, ainsi que sur les quantités et valeur en stocks détenus en côte d'Ivoire au 30/06/2020. Enfin, compte tenu de ce qui précède, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'absence d'autres anomalies de type fraude ou erreurs liées au marché exportation à destination de la Côte d'Ivoire.

14. Réserve et limitation relatives aux jetons de présence

Les Assemblées Générales Ordinaires statuant sur les exercices 2018 et 2019 et réunies respectivement en date du 04 Octobre 2019 et 03 Novembre 2021 ont décidé l'attribution de jetons de présence relatifs aux exercices 2018 et 2019. Le montant des jetons à servir est déterminé selon les taux prévus par la réglementation en vigueur.

70. La valeur des jetons de présence à payer au titre des exercices 2018, 2019 et la quote part relative à la situation semestrielle arrêtée au 30/06/2020 et estimée respectivement à 15 600 dinars, 17 550 dinars et 8 775 dinars, n'a pas été constatée comme charges des périodes y afférentes.

Il est à remarquer que les jetons de présence de 2017 qui s'élèvent à 26 057 dinars ont été constatés à tort en 2018, en fonction de la date de leur paiement et non de leur engagement (suivant date de la présence effective aux conseils de 2017). De même, les jetons de présence constatés en 2019 et qui s'élèvent à 3 688 dinars sont relatifs aux exercices antérieurs. Enfin, la charge relative aux jetons de présence arrêtée au 30/06/2020 est nulle pour manque d'estimation réalisée. Aussi, le résultat d'exploitation est majoré à due concurrence.

15. Limitation relative à l'état de flux de trésorerie :

71. L'état de flux de trésorerie de la société ne prend pas en considération d'une façon fiable et pertinente les variations des soldes de bilan relatifs au flux de trésorerie d'exploitation mais aussi les flux d'encaissements et de décaissements des crédits, emprunts et fonds social.

Cette situation a eu un impact sur les flux de trésorerie qui se trouvent non justifiés notamment ceux provenant des activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

Ainsi, nous ne pouvons pas nous prononcer sur la fiabilité de l'état de flux de trésorerie arrêté au 30/06/2020, ainsi que sur la survenance, l'exactitude et la correcte affectation des flux présentés.

16. Limitations liées aux engagements hors bilan :

72. La société ne dispose pas de processus de suivi et de comptabilisation de ses engagements hors bilan. Par ailleurs, il n'existe aucune note aux états financiers précisant le détail des engagements donnés ou reçus de la SIPHAT au 30/06/2020, notamment concernant les garanties réelles ou personnelles (hypothèques, cautions, aval...), les bons de commandes émis non livrés, les effets escomptés non échus, les intérêts non courus sur emprunts ou prêts, la quote-part des pertes fiscales déductibles et non prescrites et autres engagements devant faire l'objet d'une information pertinente dans les notes aux états financiers.

17. Réserve liée à l'absence de notes sur les parties liées :

73. La SIPHAT n'a pas présenté parmi ses notes aux états financiers la liste de ses parties liées et n'a pas divulgué leurs soldes de bilan et le total de leurs transactions réalisées à la date d'arrêtés au 30/06/2020.

18. Réserve liée aux informations quant à l'incertitude qui pèse sur la continuité d'exploitation

A la date du 30/06/2020, les dettes à court terme dépassent les actifs courants de 14 MDT (37,9 MDT contre 23,9 MDT) hors trésorerie nette. Par ailleurs, les capitaux propres présentent un solde négatif

qui s'élève à 31,2 MDT. Enfin, la trésorerie nette de la société présente un solde négatif de 9,2 MDT. Tous ces facteurs réunis traduisent une grave crise de liquidité et de solvabilité, dénonçant des difficultés potentielles qui pourraient menacer la continuité d'exploitation de la SIPHAT. En réponse à cette crise, votre Conseil d'administration du 08 juillet 2019 a actualisé un plan d'affaires (Business Plan) en vue de redresser la situation.

74. Il est à noter que la société n'a pas présenté dans ses notes aux états financiers, les informations pertinentes quant à l'incertitude pouvant impacter sa continuité d'exploitation. De même, elle n'y a pas présenté son plan de redressement, ni la stratégie à réaliser et les moyens déjà mis en œuvre ou à mettre en œuvre pour assainir sa situation financière.

2. Paragraphe d'observation

2.1 Conformément à la note 13, la SIPHAT, dispose de plusieurs crédits de rééchelonnement des financements en devises échus et non payés d'une valeur globale de 2 292 214 dinars. Sachant que la société dispose déjà d'un crédit d'exploitation de 3 000 000 dinars avec l'ATB, de 2 000 000 dinars avec l'UBCI (crédit de financement de stocks sur 3 mois avec intérêts encaissés d'avances) et de 1 000 000 dinars avec la BH.

Par ailleurs, elle dispose, au 30/06/2020, de découverts bancaires d'un montant total de 9 280 963 dinars.

Les impayés sur ces crédits sont virés en découverts bancaires et subissent le taux du découvert. Ces taux élevés ne sont pas contrôlés ni validés par la SIPHAT par rapport au TEG (Taux Effectif Global) tel que défini par la Banque Centrale de Tunisie. A titre illustratif, au 30/06/2020 les charges financières relatives aux concours bancaires sont estimées à 659 874 dinars.

2.2 Sans remettre en cause notre avis d'examen limité, nous tenons à vous informer que la SIPHAT a fait l'objet d'un contrôle fiscal au cours de l'exercice 2022, concernant l'Impôt sur les Sociétés et la TVA et ce, au titre des exercices couvrant la période 2017 à 2020. L'impact de ce contrôle sur les comptes du premier semestre 2020 ont été constatés dans les comptes appropriés. Le résultat du redressement est indiqué dans la note aux états financiers n°1.7.

3. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

1. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur:

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de la Société avec la réglementation en vigueur.

2. Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires:

2.1 Contrairement aux dispositions de l'article 275 du code des sociétés commerciales, la société n'a pas tenu son assemblée générale ordinaire statuant sur les exercices 2020 et 2021 dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice comptable.

2.2 Contrairement aux dispositions de l'article 21 (bis) de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, la société n'a pas déposé ou adressé, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ses états financiers intermédiaires accompagnés du rapport intégral du ou des commissaires aux comptes les concernant dans les deux mois après la fin du premier semestre des exercices comptable 2020 et 2021.

Tunis, le 03 janvier 2023

**Le commissaire aux comptes
Maher GAIDA
Pour le Groupement "ABC-FINACO"**

AMEN PREMIERE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE

SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 31 DECEMBRE 2022

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société AMEN PREMIERE SICAV pour la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2022, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 46.345.288 DT et un résultat de la période de 2.583.185DT.

I.- Rapport sur les états financiers intermédiaires :

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société AMEN PREMIERE SICAV, comprenant le bilan au 31 Décembre 2022, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen limité :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société AMEN PREMIERE SICAV arrêtés au 31 Décembre 2022, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphes d'observation :

Nous attirons l'attention sur :

- La note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « AMEN PREMIERE SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserves sur cette question.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 31 Décembre 2022, 18,54% de l'actif de la société Amen Première Sicav, soit 1,46% au-dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 37.735.356 DT au 31 Décembre 2022, et représente une quote-part de 81,42% de l'actif de la société Amen Première Sicav, soit 1,42% au-dessus du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 31 Janvier 2023

Le Commissaire aux Comptes :

FMBZ - KPMG TUNISIE

EMNA RACHIKOU

BILAN
(Unité : enDT)

	Note	31/12/2022	31/12/2021
<u>ACTIF</u>			
<u>AC1</u>			
<u>Portefeuille Titres</u>	4.1	<u>36 721 760,983</u>	<u>49 030 687,837</u>
a- Actions et valeurs assimilées		0,000	0,000
b- Obligations et valeurs assimilées		36 721 760,983	49 030 687,837
<u>AC2</u>			
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>		<u>9 608 223,159</u>	<u>8 535 072,119</u>
a- Placements monétaires	4.2	1 013 594,937	4 024 103,426
b- Disponibilités	4.3	8 594 628,222	4 510 968,693
<u>AC4</u>			
<u>Autres actifs</u>	4.4	<u>15 303,391</u>	<u>64 353,031</u>
TOTAL ACTIF		46 345 287,533	57 630 112,987
<u>PASSIF</u>			
<u>PA1</u>			
<u>Dettes sur opérations de pension livrées</u>	4.5	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>PA2</u>			
<u>Opérateurs créditeurs</u>	4.6	<u>45 961,909</u>	<u>110 284,345</u>
a- Opérateurs créditeurs		45 961,909	110 284,345
<u>PA3</u>			
<u>Autres créditeurs divers</u>	4.7	<u>110 303,814</u>	<u>114 356,014</u>
a- Autres créditeurs divers		110 303,814	114 356,014
TOTAL PASSIF		156 265,723	224 640,359
<u>ACTIF NET</u>			
<u>CP1</u>			
<u>Capital</u>	4.8	<u>43 714 293,559</u>	<u>54 868 399,731</u>
<u>CP2</u>			
<u>Sommes distribuables</u>	4.9	<u>2 474 728,251</u>	<u>2 537 072,897</u>
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		323,754	553,598
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		2 474 404,497	2 536 519,299
ACTIF NET		46 189 021,810	57 405 472,628
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		46 345 287,533	57 630 112,987

**ETAT DE
RESULTAT**
(Unité : en DT)

	Note	Période du 01/10/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période du 01/10/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
PR 1					
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	<u>4.1</u>	<u>536 944,769</u>	<u>2 591 288,865</u>	<u>629 690,976</u>	<u>2 639 960,028</u>
PR 2					
<u>Revenus des placements monétaires</u>	<u>4.2</u>	<u>183 887,225</u>	<u>886 138,697</u>	<u>349 364,518</u>	<u>1 323 404,397</u>
Total des revenus des placements		<u>720 831,994</u>	<u>3 477 427,562</u>	<u>979 055,494</u>	<u>3 963 364,425</u>
CH 3					
<u>Intérêts des mises en pension</u>	<u>4.10</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
CH 1					
<u>Charges de gestion des placements</u>	<u>4.11</u>	<u>-101 710,940</u>	<u>-470 734,571</u>	<u>-151 902,198</u>	<u>-619 602,014</u>
Revenu net des placements		619 121,054	3 006 692,991	827 153,296	3 343 762,411
CH 2					
<u>Autres charges</u>	<u>4.12</u>	<u>-20 266,382</u>	<u>-89 254,704</u>	<u>-26 037,274</u>	<u>-117 166,811</u>
Résultat d'exploitation		598 854,672	2 917 438,287	801 116,022	3 226 595,600
PR 4					
<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		<u>-118 789,424</u>	<u>-443 033,790</u>	<u>-614 528,013</u>	<u>-690 076,301</u>
Sommes distribuables de la période		480 065,248	2 474 404,497	186 588,009	2 536 519,299
PR 4					
<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		<u>118 789,424</u>	<u>443 033,790</u>	<u>614 528,013</u>	<u>690 076,301</u>
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		<u>-1 872,000</u>	<u>-56 493,000</u>	<u>-116 970,742</u>	<u>-197 317,055</u>
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		<u>2 590,000</u>	<u>-277 760,739</u>	<u>131 342,856</u>	<u>122 451,817</u>
<u>Frais de négociation de titres</u>		<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
Résultat net de la période		599 572,672	2 583 184,548	815 488,136	3 151 730,362

ETAT DE VARIATION DEL'ACTIF NET

(Unité :enDT)

	Période du 01/10/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période du 01/10/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
AN1 <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>599 572,672</u>	<u>2 583 184,548</u>	<u>815 488,136</u>	<u>3 151 730,362</u>
a- <u>Résultatd'exploitation</u>	<u>598 854,672</u>	<u>2 917 438,287</u>	<u>801 116,022</u>	<u>3 226 595,600</u>
b- <u>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</u>	<u>-1 872,000</u>	<u>-56 493,000</u>	<u>-116 970,742</u>	<u>-197 317,055</u>
c- <u>Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres</u>	<u>2 590,000</u>	<u>-277 760,739</u>	<u>131 342,856</u>	<u>122 451,817</u>
d- <u>Frais de négociation de titres</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
AN2 <u>Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>-2 099 758,068</u>	<u>0,000</u>	<u>-2 432 087,552</u>
AN3 <u>Transactions sur le capital</u>	<u>-2 500 422,370</u>	<u>-11 699 877,298</u>	<u>-14 062 428,128</u>	<u>-13 752 373,621</u>
a- <u>Souscriptions</u>	<u>22 207 212,847</u>	<u>137 742 967,013</u>	<u>52 734 653,717</u>	<u>271 407 207,073</u>
- <u>Capital</u>	<u>21 277 473,217</u>	<u>132 249 235,370</u>	<u>50 653 847,465</u>	<u>261 370 535,354</u>
- <u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	<u>-155 262,627</u>	<u>-540 189,205</u>	<u>-50 251,107</u>	<u>170 354,626</u>
- <u>Régularisation des sommesdistribuables</u>	<u>1 085 002,257</u>	<u>6 033 920,848</u>	<u>2 131 057,359</u>	<u>9 866 317,093</u>
b- <u>Rachats</u>	<u>-24 707 635,217</u>	<u>-149 442 844,311</u>	<u>-66 797 081,845</u>	<u>-285 159 580,694</u>
- <u>Capital</u>	<u>-23 676 564,494</u>	<u>-143 082 806,072</u>	<u>-64 114 103,724</u>	<u>-274 297 764,142</u>
- <u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	<u>172 738,595</u>	<u>553 907,474</u>	<u>62 742,922</u>	<u>-147 198,763</u>
- <u>Régularisation des sommesdistribuables</u>	<u>-1 203 809,318</u>	<u>-6 913 945,713</u>	<u>-2 745 721,043</u>	<u>-10 714 617,789</u>
Variation de l'actif net	<u>-1 900 849,698</u>	<u>-11 216 450,818</u>	<u>-13 246 939,992</u>	<u>-13 032 730,811</u>
AN4 <u>Actif net</u>				
a- <u>En début de période</u>	<u>48 089 871,508</u>	<u>57 405 472,628</u>	<u>70 652 412,620</u>	<u>70 438 203,439</u>
b- <u>En fin de période</u>	<u>46 189 021,810</u>	<u>46 189 021,810</u>	<u>57 405 472,628</u>	<u>57 405 472,628</u>
AN5 <u>Nombred'actions</u>				
a- <u>En début de période</u>	<u>478 007</u>	<u>564 834</u>	<u>703 268</u>	<u>697 786</u>
b- <u>En fin de période</u>	<u>453 310</u>	<u>453 310</u>	<u>564 834</u>	<u>564 834</u>
- <u>Valeur liquidative</u>	<u>101,893</u>	<u>101,893</u>	<u>101,632</u>	<u>101,632</u>
AN6 <u>Taux de rendement annualisé</u>	<u>5,08%</u>	<u>4,68%</u>	<u>4,62%</u>	<u>4,36%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-12-2022

1- Présentation de la société

AMEN PREMIERE SICAV est une SICAV obligataire de distribution constituée le 24 Avril 1993 et entrée en exploitation le 02 Octobre 1995.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires ainsi que sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018

Le portefeuille de la société Amen Première Sicav ne comprend pas de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne comprend pas la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté de la situation à la valeur liquidative à cette même date. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.4- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-12-2022 d'obligations, d'actions et valeurs assimilées et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Actions et valeurs assimilées	1	0,000
Obligations	2	6 339 647,413
Emprunts d'Etat	3	30 382 113,570
Total		36 721 760,983

Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

(1) Actions et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste est nul au 31/12/2022,

(2) Obligations des sociétés:

Code ISIN	Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2022	En % de l'actif net
TN0003400348	AB 2009 CA	18 000	239 850,000	242 514,000	0,53%
TN0003400355	AB 2009 CB	13 000	173 225,000	175 887,400	0,38%
TN0003400660	AB 2020-3	10 000	800 000,000	852 104,000	1,84%
TN0003400686	AB SUB 2021-01	5 000	500 000,000	525 384,483	1,14%
TN0003400322	AB2008 TA	25 000	166 601,830	171 941,830	0,37%
TN0003400322	AB2008 TAA	40 000	266 565,300	275 109,300	0,60%
TN0003400330	AB2008 TB	15 000	450 000,000	465 540,000	1,01%
TN0003600574	ATB 2009 TB1	5 000	100 000,000	102 824,000	0,22%
TN004700670	ATL 2016-1 C	2 000	40 000,000	41 276,800	0,09%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021 -1	3 000	300 000,000	322 281,600	0,70%
	ATL 2022 -1	3 000	300 000,000	304 996,800	0,66%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 A	2 000	200 000,000	204 427,200	0,44%
	BATAM 2001 (i)	20 000	2 000 000,000	0,000	0,00%
TN8J8QFA4123	BIAT SUB 2022-1 CATD T-FIXE	2 000	200 000,000	208 550,400	0,45%
TN0003100674	BNA 2009	10 000	133 280,000	137 520,000	0,30%
TN0003100674	BNA 20091	10 000	133 280,000	137 520,000	0,30%
TN0001300623	BTE 2011/B	5 000	250 000,000	261 164,000	0,57%
	SERVICOM16 (ii)	1 000	100 000,000	0,000	0,00%
TNWQS0MZ65V8	STB SUB 2021-1 TF	2 000	200 000,000	212 776,000	0,46%
TN0002101939	TL SUB 2016	2 500	100 000,000	105 264,000	0,23%
TN0002101913	TLG 2016-1 B	5 000	100 000,000	104 604,000	0,23%
TN0003900248	UIB 2009/1C	16 000	560 000,000	572 057,600	1,24%
TN0003900263	UIB 2011/B	15 000	675 000,000	686 928,000	1,49%
TN0003900263	UIB 2011-1BB	5 000	225 000,000	228 976,000	0,50%
	TOTAL		8 212 802,130	6 339 647,413	13,73%

(i) L'encours BATAM (société en règlement judiciaire) d'AMEN PREMIERE SICAV de 2 000 000 DT est provisionné en totalité après des décotes compensées par des plus-values réalisées sur BTA.

(ii) L'encours SERVICOM d'AMEN PREMIERE SICAV de 100 000 DT est provisionné en totalité. Les montants des intérêts non réglés à AMEN PREMIERE SICAV s'élèvent au 31 Décembre 2022 à 34 KDT (Intérêts calculés au taux initial).

L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1er octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020. Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT, il est à noter que jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, « Servicom » n'a pas réglé ledit montant. En fin, l'émetteur s'est engagé à affecter un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés «SERVITRADE SA» et «SERVICOM INDUSTRIES SA», et ce, à concurrence respectivement de 6 667 actions et 3 333 actions pour AMEN PREMIERE SICAV.

(1)BTA et Obligations de l'ETAT :

Code ISIN	Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2022	En % de l'actif net
-	<u>BTA</u>				
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024	3 500	3 370 500,000	3 513 932,877	7,61%
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024D	200	192 700,000	199 630,164	0,43%
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024E	1 000	288 150,000	299 502,246	0,65%
TN0008000606	BTA13042028	1 000	915 000,000	953 621,360	2,06%
TN0008000655	BTA290327	3	2 775,000	2 895,644	0,01%
TN0008000655	BTA290327A	12 537	11 829 913,200	12 334 086,079	26,70%
-	<u>Emprunts Nationaux</u>				
TN0008000838	EN 2021 CAT. B /5	20 000	2 000 000,000	2 070 976,000	4,48%
TN0008000895	EN 2021 CAT. B /5 2EME T	20 000	2 000 000,000	2 049 376,000	4,44%
TNTNYZ6GUZ33	EN 2021 CAT. B /5 3EME T	10 000	1 000 000,000	1 008 680,000	2,18%
TNHG2VXQ3BG0	EN 2022 CATB 1ERE T	20 000	2 000 000,000	2 112 752,000	4,57%
TNHG2VXQ3BG	EN 2022 CATB 1ERE T-COMPL	2 000	200 000,000	211 275,200	0,46%
TNQVHB5WZ2K2	EN 2022 CATB 2EME T	20 000	2 000 000,000	2 081 968,000	4,51%
TNWRCVSYL730	EN 2022 CATB 4EME T	18 750	1 875 000,000	1 890 825,000	4,09%
TNWRCVSYL730	EN 2022 CATB 4EME T	6 250	625 000,000	630 665,000	1,37%
TN4A4WPDZOC1	EN 2022 CATC 3EME T	5 000	500 000,000	511 256,000	1,11%
TNIZ09015G66	EN 2022 CATC 3EME T TV	5 000	500 000,000	510 672,000	1,11%
	TOTAL		29 299 038,200	30 382 113,570	65,78%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période du 01/10/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
Revenus des obligations	301 839,256	1 015 540,536	195 221,080	668 583,115
Dividendes	0,000	322 065,963	0,000	247 638,305
Revenus des BTA	235 105,513	1 253 682,366	434 469,896	1 723 738,608
TOTAL	536 944,769	2 591 288,865	629 690,976	2 639 960,028

4.2- Placements monétaires et revenus y afférents

Le solde de cette rubrique est de 1 013 594,937DT au 31/12/2022. Il se détaille comme suit :

Désignation	Date de souscription	Emetteur	Support PL	Montant	Echéance	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Taux Brut	En % de l'actif net
PL du 01/02/2023	04/11/2022	BH Bank	BTA 6% 10/2023 Quantité 1 013	1 000000,000	01/02/2023	1 000 000,000	1 013 594,937	8,5%	2,19%
TOTAL				1 000 000,000		1 000 000,000	1 013 594,937		2,19%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période du 01/10/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
Revenus des Certificats de dépôt	183 887,225	464 467,375	23 370,421	350 961,376
Revenus de Comptes Rémunérés	0,000	40 112,452	0,000	50 612,595
Revenus des Pensions Livrées	0,000	381 558,870	325 994,097	921 830,426
TOTAL	183 887,225	886 138,697	349 364,518	1 323 404,397

4.3- Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2022 à 8 594 628,222 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Avoirs en banque	8 594 628,222	18,61%
TOTAL	8 594 628,222	18,61%

4.4- Autres Actifs

Les autres actifs se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Intérêt courus /compte rémunéré	15 303,391	64 353,031
Total	15 303,391	64 353,031

4.5 Dettes sur opérations de pension livrées

Le solde de ce poste est nul au 31/12/2022.

4.6 Opérateurs Créditeurs

Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Gestionnaire	10 183,717	14 314,279
Dépositaire	35 778,192	95 970,066
Total	45 961,909	110 284,345

4.7 Autres Crédeurs Divers

Les autres crédeurs divers se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Retenue à la Source	86 155,305	86 155,281
Jetons de Présence	19 443,484	22 475,022
TCL	631,538	0,000
CMF	4 073,487	5 725,711
Total	110 303,814	114 356,014

4.8 Capital

Le capital se détaille comme suit :

Capital social au 31-12-2021	54 868 399,731
Souscriptions	132 249 235,370
Rachats	-143 082 806,072
Frais de négociation de titres	0,000
VDE/emp.société	-2 100 000,000
VDE/titres.Etat	21 792,000
VDE / titres OPCVM	0,000
+/-V réalisée emp.société	0,000
+/- V réal/titres Etat	38 262,100
+/- V réal/ titres OPCVM	-316 022,839
+/- V report/oblig.société	2 100 000,000
+/- V report/titres.Etat	-78 285,000
+/- V report/titres OPCVM	0,000
Regu. Des sommes non dist.(souscription)	-540 189,205
Regu. Des sommes non dist.(rachat)	553 907,474
Capital au 31-12-2022	43 714 293,559

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022 s'élève à -11 216 450,818 Dinars.

Le nombre de titres d'Amen Première au 31/12/2022 est de 453 310 contre 564 834 au 31/12/2021. Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-2021	855
Nombre d'actionnaires entrants	13
Nombre d'actionnaires sortants	106
Nombre d'actionnaires au 31-12-2022	762

4.9 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 31/12/2022 s'élèvent à 2 474 728,251 DT contre 2 537 072,897 DT au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Sommes distribuables des exercices antérieurs	323,754	553,598
Résultat d'exploitation	2 917 438,287	3 226 595,600
Régularisation du résultat d'exploitation	-443 033,790	-690 076,301
Total	2 474 728,251	2 537 072,897

4.10- Intérêts des mises en pensions

Il s'agit des intérêts supportés au titre des opérations de mise en pension. Le solde de cette rubrique au 31/12/2022 est nul.

4.11 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre :

- la rémunération du gestionnaire Amen Invest, composée d'honoraires de gestion administrative et comptable calculés sur la base de 0.2%TTC de l'actif net annuel de AMEN PREMIERE SICAV et d'une commission de gestion de portefeuille calculée sur la base de 0,05%TTC de l'actif net annuel d'AMEN PREMIERE SICAV plafonnée à 413 000 Dinars TTC par ans, et ce, conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre AMEN PREMIERE SICAV et AMEN INVEST ;

Ce plafonnement a été révisé de 413 000 Dinars à 474 000 Dinars TTC par ans à partir du 21 Juillet 2014.

- la rémunération de Amen Bank composée de :

A- Une commission de dépositaire, TVA comprise, de :

% de l'Actif de Amen Première Sicav	Montant de l'Actif
0,12%	< 10 millions de dinars
0,09%	< 20 millions de dinars
0,07%	> 20 millions de dinars

Et ce, avec un minimum de 7 140 DT par an et un maximum de 29 750 DT par an, TVA comprise (le taux actuellement en vigueur est de 19%).

Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

B- Une commission de distribution, TVA comprise, de 0,595% de l'actif d'Amen Première Sicav (taux TVA en vigueur 19%), Le taux de cette commission variera automatiquement suivant le taux de la TVA.

Les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire sont détaillées dans le tableau ci-après :

Désignation	Période du 01/10/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période du 01/10/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
Rémunération du gestionnaire	29 705,299	137 480,893	44 363,961	180 958,540
Rémunération de Amen Bank en tant que dépositaire	7 437,500	29 750,000	7 437,500	29 750,000
Rémunération de Amen Bank en tant que distributeur	64 568,141	303 503,678	100 100,737	408 893,474
Total	101 710,940	470 734,571	151 902,198	619 602,014

4.12- Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel et la charge TCL.

Le coût des services bancaires ainsi que les jetons de présence figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Les autres charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période du 01/10/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
Redevance du CMF	11 882,124	54 992,367	17 745,583	72 383,415
Sces bancaires et assimilés	7,205	7 661,982	594,763	2 519,385
TCL	1 577,053	7 400,355	3 696,928	9 008,331
Jetons de présence	6 800,000	19 200,000	4 000,000	20 200,000
Commissions encourues (*)	0,000	0,000	0,000	13 055,680
Total	20 266,382	89 254,704	26 037,274	117 166,811

SICAV AMEN
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 Décembre 2022
RAPPORT D'EXAMEN LIMITE
SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 31 Décembre 2022

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société SICAV AMEN pour la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2022, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de **21 330 878,155DT** et un résultat de la période de **966 548,919**.

I. – Rapport sur les états financiers

intermédiaires : Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société SICAV AMEN, comprenant le bilan au 31 Décembre 2022 ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen limité:

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société SICAV AMEN arrêtés au 31 Décembre 2022, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphes d'observation :

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV AMEN » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

II.- Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 31 Décembre 2022, 21,36% de l'actif de la société Sicav Amen, soit 1,36% au-delà du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 16 774 343,326 DT au 31 Décembre 2022, et représente une quote-part de 78,64% de l'actif de la société Sicav Amen, soit 1,36% en deçà du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 31 Janvier 2023

Le Commissaire aux Comptes :

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Emna RACHIKOU

BILAN
(Unité : en DT)

ACTIF	Note	31/12/2022	31/12/2021
<u>AC1</u>	<u>Portefeuille Titres</u>	<u>15 760 748,389</u>	<u>20 212 001,554</u>
a	Action, valeurs assimilées et droits rattachés	-	1 201 261,841
b	Obligations et valeurs assimilées	15 760 748,389	19 010 739,713
<u>AC2</u>	<u>Placements monétaires et disponibilités</u>	<u>5 568 866,022</u>	<u>4 233 813,072</u>
a	Placements monétaires	1 013 594,937	-
b	Disponibilités	4 555 271,085	4 233 813,072
<u>AC4</u>	<u>Autres actifs</u>	<u>1 263,744</u>	<u>27 142,021</u>
TOTAL ACTIF		21 330 878,155	24 472 956,647
<u>PASSIF</u>		-	-
<u>PA1</u>	<u>Dettes sur opérations de pension livrées</u>	4.5	-
<u>PA2</u>	<u>Opérateurs créditeurs</u>	4.6	<u>64 330,249</u>
a	Opérateurs créditeurs	42 775,629	64 330,249
<u>PA3</u>	<u>Autres créditeurs divers</u>	4.7	<u>86 716,378</u>
a	Autres créditeurs divers	73 834,301	86 716,378
TOTAL PASSIF		116 609,930	151 046,627
<u>ACTIF NET</u>		-	-
<u>CP1</u>	<u>Capital</u>	4.8	<u>23 460 236,197</u>
<u>CP2</u>	<u>Sommes capitalisables</u>	4.9	<u>861 673,823</u>
a	Sommes capitalisables des exercices antérieurs	-	0,000
b	Sommes capitalisables de l'exercice en cours	966 548,919	861 673,823
ACTIF NET		21 214 268,225	24 321 910,020
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		21 330 878,155	24 472 956,647

ETAT DE RESULTAT

(Unité : en DT)

	Not e	Période du 01/10/2022 Au 31/12/2022	Période du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Période du 01/10/2021 Au 31/12/2021	Période du 01/01/2021 Au 31/12/2021	
PR 1	<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	<u>4.10</u>	<u>226 674,881</u>	<u>872 982,007</u>	<u>247 943,716</u>	<u>1 015 291,723</u>
PR 2	<u>Revenus des placements monétaires</u>	<u>4.11</u>	<u>106 492,611</u>	<u>416 376,246</u>	<u>151 681,212</u>	<u>358 790,517</u>
	Total des revenus des placements		<u>333 167,492</u>	<u>1 289 358,253</u>	<u>399 624,928</u>	<u>1 374 082,240</u>
CH 3	<u>Intérêts des mises en pension</u>	<u>4.12</u>	-	-	-	-
CH 1	<u>Charges de gestion des placements</u>	<u>4.13</u>	<u>- 46 249,975</u>	<u>- 193 132,342</u>	<u>- 69 428,243</u>	<u>- 257 348,686</u>
	Revenu net des placements		<u>286 917,517</u>	<u>1 096 225,911</u>	<u>330 196,685</u>	<u>1 116 733,554</u>
CH 2	<u>Autres charges</u>	<u>4.14</u>	<u>- 12 367,790</u>	<u>- 53 394,733</u>	<u>- 10 563,886</u>	<u>- 56 014,794</u>
	Résultat d'exploitation		<u>274 549,727</u>	<u>1 042 831,178</u>	<u>319 632,799</u>	<u>1 060 718,760</u>
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		<u>- 7 517,271</u>	<u>- 76 282,259</u>	<u>- 187 995,093</u>	<u>- 199 044,937</u>
	Sommes capitalisables de la période		<u>267 032,456</u>	<u>966 548,919</u>	<u>131 637,706</u>	<u>861 673,823</u>
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		<u>7 517,271</u>	<u>76 282,259</u>	<u>187 995,093</u>	<u>199 044,937</u>
	<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		<u>-</u>	<u>- 366,489</u>	<u>- 695,466</u>	<u>364,471</u>
	<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		<u>8 289,789</u>	<u>13 980,927</u>	<u>8 421,813</u>	<u>10 888,949</u>
	<u>Frais de négociation de titres</u>		<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
	Résultat net de la période		<u>282 839,516</u>	<u>1 056 445,616</u>	<u>327 359,146</u>	<u>1 071 972,180</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Unité : en DT)

	Période du 01/10/2022 Au 31/12/2022	Période du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Période du 01/10/2021 Au 31/12/2021	Période du 01/01/2021 Au 31/12/2021
AN1	<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>			
	<u>282 839,516</u>	<u>1 056 445,616</u>	<u>327 359,146</u>	<u>1 071 972,180</u>
a-	<u>Résultat d'exploitation</u>	<u>274 549,727</u>	<u>1 042 831,178</u>	<u>319 632,799</u>
		<u>1 060 718,760</u>		<u>1 060 718,760</u>
b-	<u>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>364,471</u>
	<u>366,489</u>	<u>695,466</u>		
c-	<u>Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres</u>	<u>8 289,789</u>	<u>13 980,927</u>	<u>8 421,813</u>
		<u>10 888,949</u>		<u>10 888,949</u>
d-	<u>Frais de négociation de titres</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
		<u>-</u>		<u>-</u>
AN3	<u>Transactions sur le capital</u>			
a-	<u>8 082 304,767</u>	<u>43 050 632,738</u>	<u>72 178 742,083</u>	<u>228 785 571,617</u>
	<u>Capital</u>	<u>7 474 843,610</u>	<u>40 620 573,472</u>	<u>67 167 650,333</u>
	<u>Régularisation des sommes non capitalisables</u>	<u>278 847,755</u>	<u>1 501 102,417</u>	<u>2 919 868,486</u>
	<u>Régularisation des sommes capitalisables</u>	<u>328 613,402</u>	<u>928 956,849</u>	<u>2 091 223,264</u>
	<u>4 006 809,934</u>			<u>4 006 809,934</u>
b-	<u>8 251 245,466</u>	<u>47 214 720,149</u>	<u>76 800 468,422</u>	<u>243 452 637,931</u>
	<u>Capital</u>	<u>- 7 630 480,858</u>	<u>- 44 563 087,570</u>	<u>- 71 415 947,402</u>
	<u>Régularisation des sommes non capitalisables</u>	<u>- 284 633,935</u>	<u>- 1 646 393,471</u>	<u>- 3 105 302,663</u>
	<u>Régularisation des sommes capitalisables</u>	<u>- 336 130,673</u>	<u>- 1 005 239,108</u>	<u>- 2 279 218,357</u>
	<u>13 595 094,134</u>			<u>13 595 094,134</u>
	<u>113 898,817</u>	<u>3 107 641,795</u>	<u>4 294 367,193</u>	<u>13 595 094,134</u>
AN4	<u>Actif net</u>			
a-	<u>En début de période</u>	<u>21 100 369,408</u>	<u>24 321 910,020</u>	<u>28 616 277,213</u>
b-	<u>En fin de période</u>	<u>21 214 268,225</u>	<u>21 214 268,225</u>	<u>24 321 910,020</u>
AN5	<u>Nombre d'actions</u>			
a-	<u>En début de période</u>	<u>420 673</u>	<u>501 648</u>	<u>596 460</u>
b-	<u>En fin de période</u>	<u>417 345</u>	<u>417 345</u>	<u>501 648</u>
	<u>Valeur liquidative</u>	<u>50,831</u>	<u>50,831</u>	<u>48,484</u>
		<u>48,484</u>		<u>48,484</u>
AN6	<u>Taux de rendement annualisé</u>			
	<u>5,32%</u>	<u>4,84%</u>	<u>4,19%</u>	<u>3,71%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31-12-2022

1- Présentation de la société

SICAV AMEN est une SICAV constituée le 13 Juillet 1992 sous forme d'une SICAV mixte de distribution et entrée en exploitation le 01 Octobre 1992.

L'assemblée générale extraordinaire de Sicav Amen tenue en date du 08 mars 2018 avait décidé de changer la catégorie de la Sicav de mixte à obligataire et de modifier ses orientations de placement en conséquence. Ces modifications sont entrées en vigueur le 02 janvier 2019. La sicav a obtenu l'agrément du CMF pour le changement de sa catégorie le 20 février 2018 sous le numéro 02-2018.

SICAV AMEN est une SICAV de capitalisation depuis 01-01-2004.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires ainsi que sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018

Le portefeuille de la société Sicav Amen ne comprend pas de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne comprend pas la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.3- Evaluation des placements en titres d'OPCVM

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté de la situation à la valeur liquidative à cette même date. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré

3.6- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires» et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres de Sicav Amen se détaille comme suit :

Obligations des sociétés (1)	3 877 088,276
BTA et obligations de l'Etat (2)	11 883 660,113
Total	15 760 748,389

Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

(1)Obligations des sociétés:

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations

Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Code ISIN	Désignation	Prix de revient	Valeur au 31/12/2022	En % de l'actif net
TN0003400348	AB 2009 CA	239 840,247	242 504,249	1,14%
TN0003400355	AB 2009 CB	173 227,706	175 890,106	0,83%
TN0003400405	AB 2010	39 990,001	40 802,801	0,19%
TN000340405	AMEN BANK 2010 SUB1	1 599 440,000	1 632 016,000	7,69%
TN0003600574	ATB 2009 TB1	100 000,000	102 824,000	0,48%
TN0003600574	ATB 2009 TB1	200 000,000	205 648,000	0,97%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021 -1	100 000,000	107 527,200	0,51%
	ATL 2022 -1	300 000,000	304 996,800	1,44%
TN0004700712	ATL SUB2017	400 000,000	405 336,000	1,91%
TN0006610513	ATTIJARI LEASING 2018	60 000,000	62 366,400	0,29%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 A	120 000,000	122 656,320	0,58%
TN000734078	SERVICOM16 (i)	50 000,00	56 571,482	0,27%
TNWQS0MZ65V8	STB SUB 2021-1 TF	250 000,00	265 970,000	1,25%
TN8J8QFA4123	BIAT SUB 2022-1 CATD T-FIXE	200 000,00	208 550,400	0,98%
	TOTAL	3 832 497,95	3 933 659,758	18,54%
			-56 571,482	
			3 877 088,276	18,28%

- (i) L'encours SERVICOM de SICAV Amen de 50 000 DT est provisionné de 50 000 DT. Les montants des intérêts non réglés à SICAV Amen s'élèvent au 31 Décembre 2022 à 6 571DT (Intérêts calculés au taux initial) ces intérêts ont fait l'objet d'une décote. L'échéance de février en principal a également fait l'objet d'une décote.

L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1er octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020. Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600KDT représentant le

remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT, il est à noter que jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, « Servicom » n'a pas réglé ledit montant. En fin, l'émetteur s'est engagé à affecter en guise de garantie de paiement de l'emprunt, un nantissement au 1er rang de sa participation dans le capital des sociétés Servitrade SA (à raison de 3333 titres) et Servicom Industrie SA (à raison de 1667 titres), conformément aux dispositions de l'autorisation donnée par le Conseil d'Administration de la société Servicom SA en date du 18/07/2019.

(2) BTA et obligations de l'Etat:

Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Code ISIN	Désignation	Prix de revient	Valeur au 31/12/2022	En % de l'actif net
TN0008000366	BTA10042024	1 444 500,000	1 498 471,233	7,06%
TN0008000606	BTA13042028B	1 861 200,000	1 938 442,720	9,14%
TN0008000606	BTA13042028C	929 000,000	967 621,360	4,56%
TNTNYZ6GUZ33	EN 2021 CAT. B /5 3EME T	500 000,000	504 340,000	2,38%
TNHG2VXQ3BG0	EN 2022 CATB 1ERE T	600 000,000	633 825,600	2,99%
TNHG2VXQ3BG	EN 2022 CATB 1ERE T- COMPL	200 000,000	211 275,200	1,00%
TN4A4WPDZOC1	EN 2022 CATC 3EME T	500 000,000	511 256,000	2,41%
TNIZ090I5G66	EN 2022 CATC 3EME T TV	500 000,000	510 672,000	2,41%
TNWRCVSYL730	EN 2022 CATB 4EME T TF	750 000,000	756 798,000	3,57%
TN7PM93UZP50	EN 2022 CATB 4EME T TV	2 250 000,000	2 268 990,000	10,70%
TNQVHB5WZ2K2	EN 2022 CATB 2EME T	2 000 000,000	2 081 968,000	9,81%
	TOTAL	11 534 700,000	11 883 660,113	56,02%

4.2- Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 1 013 594,937 DT et se détaille comme suit :

Pensions livrées (a)	1 013 594,937
Total	1 013 594,937

(a) Pension livrée :

Désignation	Date de souscription	Emetteur	Support PL	Montant	Echéance	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Taux Brut	En % de l'actif net
PL du 01/02/2023	04/11/2022	BH Bank	BTA 6% du 10/2023 Quantité : 1 013	1 000 000,000	01/02/2023	1 000 000,000	1 013 594,937	8,5%	4,78%
TOTAL							1 013 594,937		4,78%

4.3- Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 4 555 271,085 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Avoirs en banque	4 555 271,085	21,47%
TOTAL	4 555 271,085	21,47%

4.4- Autres actifs :

Les autres actifs totalisent au 31/12/2022, 1 263,744 DT contre 27 142,021 DT au 31/12/2021. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Intérêt courus /compte rémunéré	1 263,744	27 142,021
Total	1 263,744	27 142,021

4.5- Dettes sur opérations de pensions livrées :

Ce poste présente un solde nul au 31/12/2022.

4.6- Opérateurs créditeurs :

Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Gestionnaire	11 709,107	12 780,060
Dépositaire	31 066,522	51 550,189
Total	42 775,629	64 330,249

4.7- Autres créditeurs divers:

Les autres créditeurs divers se détaillent comme suit

Désignation	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
ETAT	920,828	920,828
Retenue à la Source	48 144,254	59 447,198
Jetons de Présence	22 951,040	24 000,000
CMF	1 818,179	2 348,352
Total	73 834,301	86 716,378

4.8 Capital

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022 s'élève à --3 107 641,795 dinars.

La variation du capital se détaille comme suit :

Capital social au 31-12-2021	23 460 236,197
Souscriptions	40 620 573,472
Rachats	- 44 563 087,570
Frais de négociation de titres	-
VDE/emp.société	- 50 000,000
VDE/titres.Etat	1 600,000
VDE / titres OPCVM	-
+/-V réalisée emp.société	-
+/- V réal/titres Etat	3 400,002
+/- V réal/ titres OPCVM	10 580,925
+/- V report/oblig.société	50 000,000
+/- V report/titres.Etat	- 1 600,000
+/- V report/titres OPCVM	- 366,489
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	9 246,365
Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	- 9 676,573
Régularisation des résultats incorporés au capital (A)	861 673,823
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	- 144 860,846
Capital au 31-12-2022	20 247 719,306

(A) Suivant décision de l'AGO du 28 Avril 2022

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022 s'élève à-3 107 641,795 Dinars.

Le nombre de titres de sicav amen au 31/12/2022 est de 417 345 contre 501 648 au 31/12/2021.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-2021	300
Nombre d'actionnaires entrants	15
Nombre d'actionnaires sortants	57
Nombre d'actionnaires au 31/12/2022	258

4.9 Sommes capitalisables :

A partir du 01-01-04, SICAV AMEN a été transformée en une SICAV de capitalisation. Le résultat d'exploitation ainsi que sa régularisation sont incorporés au capital et présentés au niveau de la rubrique « sommes capitalisables de la période » et ce dans le bilan et dans l'état de résultat. Au niveau de l'état de variation de l'actif net, ces montants continuent à être présentés au niveau de la rubrique « variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation » et au niveau de la rubrique « capital ».

Désignation	du 01/01/2022 au 31/12/2022	du 01/01/2021 au 31/12/2021
Résultat d'exploitation	1 042 831,178	1 060 718,760
Régularisation du résultat d'exploitation	-76 282,259	-199 044,937
Total	966 548,919	861 673,823

4.10 Revenus du Portefeuille titres:

Les revenus du portefeuille titres se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2022 Au 31/12/2022	Période du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Période du 01/10/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
Revenus des obligations	167 996,456	475 758,807	70 013,125	309 732,923
Revenus des BTA	58 678,425	397 223,200	177 930,591	705 558,800
TOTAL	226 674,881	872 982,007	247 943,716	1 015 291,723

4.11- Revenus des placements monétaires:

Les revenus des placements monétaires se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2022 Au 31/12/2022	Période du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Période du 01/10/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
Revenus des Certificats de dépôt	95 748,092	165 203,444	22 867,660	148 825,048
Revenus des Pensions Livrées	0,000	212 911,354	66 459,034	117 309,839
Revenus de Comptes Rémunérés	10 744,519	38 261,448	62 354,518	92 655,630
TOTAL	106 492,611	416 376,246	151 681,212	358 790,517

4.12- Intérêts des mises en pensions :

Ce poste présente un solde nul au 31/12/2022.

4.13 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre :

- la rémunération du gestionnaire AMEN INVEST, constituée d'une commission de gestion sur la base de 0,20%TTC de l'actif net annuel de SICAV AMEN, et ce, conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre SICAV AMEN et AMEN INVEST et mise à jour le 31/12/2018.
- La rémunération de Amen Bank en tant que dépositaire, conformément à la convention de dépôt conclue entre SICAV AMEN et AMEN BANK le 31/12/2018 annulant et remplaçant la précédente pour la partie rémunération du dépositaire. cette rémunération est constituée d'une commission de dépôt, TVA comprise, de :

% de l'Actif de Sicav Amen	Montant de l'Actif
0,12%	< 10 millions de dinars
0,09%	< 20 millions de dinars
0,07%	> 20 millions de dinars

Et ce, avec un minimum de 7 140 DT par an et un maximum de 29 750 Dt par an, TVA comprise.

Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

- La rémunération de Amen Bank en tant que distributeur, conformément à la convention de distribution conclue entre SICAV AMEN, AMEN INVEST et AMEN BANK le 31/12/2018, annulant et remplaçant la convention de dépôt précédente pour la partie distribution. Cette rémunération est constituée d'une commission de distribution, TVA comprise, de 0,595% de l'actif de Sicav Amen

Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

Ces charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période du 01/10/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
Rémunération du gestionnaire	10 813,077	45 153,638	16 232,069	60 167,179
Rémunération de Amen Bank en tant que dépositaire	14 875,000	29 750,000	7 437,500	29 750,000
Rémunération de Amen Bank en tant que distributeur	20 561,898	118 228,704	45 758,674	167 431,507
Total	46 249,975	193 132,342	69 428,243	257 348,686

4.14- Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF, calculée sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel, la charge TCL, les services bancaires et assimilés ainsi que les jetons de présence.

Les autres charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période du 01/10/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
Redevance du CMF	5 353,011	22 353,297	8 035,679	29 785,748
Sces bancaires et assimilés	605,402	5 360,693	384,186	3 558,908
TCL	709,377	2 729,703	1 095,061	3 621,178
Jetons de présence	5 700,000	22 951,040	1 048,960	19 048,960
Total	12 367,790	53 394,733	10 563,886	56 014,794

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » au 31 décembre 2022 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de six mois se terminant au 31 décembre 2022, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de **106 709 870** dinars et un résultat net bénéficiaire de la période de **1 535 360** dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » au 31 décembre 2022, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observation

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Tunis, le 25 janvier 2023

Le Commissaire aux Comptes :
ECC MAZARS
Borhen CHEBBI

BILAN

Arrêté au 31/12/2022 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2022	31/12/2021
<u>ACTIFS</u>				
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	82 707 752,349	58 372 472,535
	a- Obligations et valeurs assimilées		80 627 452,349	58 372 472,535
	b- Titres OPCVM		2 080 300,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	24 001 853,936	14 451 696,924
	a- Placements monétaires		18 979 904,840	4 541 987,432
	b- Disponibilités		5 021 949,096	9 909 709,492
AC3	Créances d'exploitations	3.3	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs	3.4	264,053	0,000
TOTAL ACTIF			106 709 870,338	72 824 169,459
<u>PASSIF</u>			<u>347 176,245</u>	<u>3 350 157,972</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.5	309 577,949	329 702,705
PA 2	Autres créditeurs divers	3.6	37 598,296	19 981,727
	Dettes sur opérations de pensions livrées	3.7	0,000	3 000 473,540
<u>ACTIF NET</u>			<u>106 362 694,093</u>	<u>69 474 011,487</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.8	100 820 390,576	66 485 087,098
CP 2	<u>Sommes capitalisables</u>	3.9	<u>5 542 303,517</u>	<u>2 988 924,389</u>
	a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		0,000	0,000
	b- Sommes capitalisables de l'exercice		5 542 303,517	2 988 924,389
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			106 709 870,338	72 824 169,459

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2022 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.10.22 au 31.12.22	Période du 01.01.22 au 31.12.22	Période du 01.10.21 au 31.12.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
PR 1 <u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>1 238 151,167</u>	<u>4 354 227,047</u>	<u>873 481,491</u>	<u>2 705 581,507</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 238 151,167	4 354 227,047	873 481,491	2 705 581,507
Revenus des titres OPCVM		0,000	0,000	0,000	0,000
PR 2 <u>Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>521 646,913</u>	<u>1 593 164,689</u>	<u>165 116,268</u>	<u>1 187 922,420</u>
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>1 759 798,080</u>	<u>5 947 391,736</u>	<u>1 038 597,759</u>	<u>3 893 503,927</u>
CH 1 <u>Charges de gestion des placements</u>	3.10	<u>-212 250,487</u>	<u>-751 426,714</u>	<u>-157 508,722</u>	<u>-644 932,845</u>
<u>Intérêts des mises en pensions</u>	3.11	<u>0,000</u>	<u>-1 208,524</u>	<u>-3 021,310</u>	<u>-3 021,310</u>
<u>Revenu net des placements</u>		<u>1 547 547,593</u>	<u>5 194 756,498</u>	<u>878 067,727</u>	<u>3 245 549,772</u>
CH 2 <u>Autres charges</u>	3.12	<u>-34 837,623</u>	<u>-126 882,730</u>	<u>-23 821,928</u>	<u>-96 736,913</u>
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>1 512 709,970</u>	<u>5 067 873,768</u>	<u>854 245,799</u>	<u>3 148 812,859</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		<u>43 324,413</u>	<u>474 429,749</u>	<u>-18 763,472</u>	<u>-159 888,470</u>
<u>Sommes capitalisables de la période</u>		<u>1 556 034,383</u>	<u>5 542 303,517</u>	<u>835 482,327</u>	<u>2 988 924,389</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		<u>-43 324,413</u>	<u>-474 429,749</u>	<u>18 763,472</u>	<u>159 888,470</u>
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		22 650,140	83 043,115	15 052,281	48 655,696
<u>Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres</u>		0,000	23 741,000	9 717,839	152 850,080
<u>Frais de négociation de titres</u>		0,000	-1 440,644	0,000	-632,616
<u>Résultat net de la période</u>		<u>1 535 360,110</u>	<u>5 173 217,239</u>	<u>879 015,919</u>	<u>3 349 686,019</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2022 en (DT)

Libellé	Période du 01.10.22 au 31.12.22	Période du 01.01.22 au 31.12.22	Période du 01.10.21 au 31.12.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>1 535 360,110</u>	<u>5 173 217,239</u>	<u>879 015,919</u>	<u>3 349 686,019</u>
a- Résultat d'exploitation	1 512 709,970	5 067 873,768	854 245,799	3 148 812,859
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	22 650,140	83 043,115	15 052,281	48 655,696
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,000	23 741,000	9 717,839	152 850,080
d- Frais de négociation de titres	0,000	-1 440,644	0,000	-632,616
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>1 008 212,898</u>	<u>31 715 465,367</u>	<u>-450 468,761</u>	<u>-4 767 121,191</u>
a- Souscriptions	15 470 840,379	87 233 303,442	10 395 588,030	45 554 495,244
- Capital	12 362 700,000	71 405 600,000	8 755 800,000	39 193 600,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	0,000	0,000	0,000
- Régularisation des sommes capitalisables	3 108 140,379	15 827 703,442	1 639 788,030	6 360 895,244
b- Rachats	14 462 627,481	55 517 838,075	10 846 056,791	50 321 616,435
- Capital	11 555 100,000	45 244 000,000	9 133 800,000	43 228 300,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	0,000	0,000	0,000
- Régularisation des sommes capitalisables	2 907 527,481	10 273 838,075	1 712 256,791	7 093 316,435
VARIATION DE L'ACTIF NET	2 543 573,008	36 888 682,606	428 547,158	-1 417 435,172
<u>AN4- Actif Net</u>	-			
a- En début de période	103 819 121,085	69 474 011,487	69 045 464,329	70 891 446,659
b- En fin de période	106 362 694,093	106 362 694,093	69 474 011,487	69 474 011,487
<u>AN5- Nombre d'actions</u>				
a- En début de période	835 639	582 099	585 879	622 446
b- En fin de période	843 715	843 715	582 099	582 099
VALEUR LIQUIDATIVE	126,064	126,064	119,350	119,350
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	5,83%	5,63%	5,05%	4,79%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-12-2022

PRESENTATION DE LA SOCIETE :

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV est une SICAV, créée en 1998 sous la forme de SICAV MIXTE de type distribution, puis devenue SICAV OBLIGATAIRE de type capitalisation depuis le 1er janvier 2016.

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

UBCI BOURSE, intermédiaire en bourse, assure la gestion de UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV et UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI) est le dépositaire de ses actifs.

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31-12-2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

Les placements en titres OPCVM sont évalués en dates d'arrêtés à leurs valeurs liquidatives.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont constitués de comptes à terme, de certificats de dépôts, de BTCT et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.4- Traitement des opérations de pension livrée

• Titres mis en pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

• Titres reçus en pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-12-2022 d'obligations et valeurs assimilées et de titres OPCVM. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

LIBELLE		31/12/2022	31/12/2021
Emprunts d'Etat et BTA	(1)	68 663 537,294	49 889 318,616
Obligations des Sociétés	(2)	11 963 915,055	8 483 153,919
Titres d'OPCVM	(3)	2 080 300,000	0,000
Total		82 707 752,349	58 372 472,535

(1) Emprunts d'Etat et BTA :

Code ISIN	LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% de l'Actif
	Emprunts d'Etat et BTA		66 038 952,000	68 663 537,294	64,35%
	BTA		23 138 952,000	24 235 963,594	22,71%
TN0008000622	BTA 03-2026	2 000	1 830 400,000	2 024 235,833	1,90%
TN0008000606	BTA-04-2028	9 000	8 678 800,000	9 202 630,029	8,62%
TN0008000580	BTA-10-2026	13 000	12 629 752,000	13 009 097,732	12,19%
	Obligations émises par l'Etat		42 900 000,000	44 427 573,700	41,63%
TNVFSFLG1FH4	E,NAT 2022 T4 CC T+2,25%	20 000	2 000 000,000	2 017 262,466	1,89%
TNEFCT8MXYZ3	E,NAT 2022 T4 CC TF 9,6%	20 000	2 000 000,000	2 018 516,165	1,89%
TN5XXZZ454U2	EMP NAT 2022 T1 CC TF 9,1%	70 000	7 000 000,000	7 403 491,507	6,94%
TNQHMI7RIBR5	EMP NAT 2022 T1 CC TV T+2,65 %	10 000	1 000 000,000	1 059 225,206	0,99%
TNI9EO2MTU05	EMP NAT 2022 T2 CC TF 9,6%	30 000	3 000 000,000	3 126 246,575	2,93%
TN11TIB0EPV4	EMP NAT 2022 T2 CC TV T+2,4%	30 000	3 000 000,000	3 119 671,233	2,92%
TN0008000838	EMP NAT T1 2021 CAT B 8,8%	52 250	5 225 000,000	5 410 431,671	5,07%
TN0008000846	EMP NAT T1 2021 CAT C 8,9%	15 675	15 675 000,000	16 237 616,548	15,22%
TN3QL5M1QLW6	EMP NAT T3 2021 CAT C 8,9%	4 000	4 000 000,000	4 035 112,329	3,78%

(2) Obligations des sociétés :

Code Titre	LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% de l'Actif
	Obligations des Sociétés		11 620 382,848	11 963 915,055	11,21%
TN0003400660	A, BANK SUB 2020-03 T 9,20	10 000	800 000,000	852 104,767	0,80%
TN0004700753	ATL 2018-1 CA 8,3%	4 109	82 180,448	84 692,049	0,08%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA 10 %	10 000	1 000 000,000	1 016 657,534	0,95%
TN0006610513	ATT- LEAS 2018-1-T+2,3%	20 000	400 000,000	415 780,821	0,39%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASE 2022-1-A 10%	5 000	500 000,000	511 068,493	0,48%
TNCTFWUXV74	ATTIJARI LEASE 2022-1-B T+2,75	5 000	500 000,000	510 459,726	0,48%
TN0006610554	ATTIJARI LEASE SUB 2020-1	9 700	582 000,000	586 576,274	0,55%
TN9MG9SI38K0	BIAT SUB 2022-1 T+2,95%	20 000	2 000 000,000	2 089 678,904	1,96%
TN0003100674	BNASUB09	1 700	22 593,000	23 312,312	0,02%
TN0004201448	CIL 2017 - 7,95%	5 000	100 000,000	105 088,000	0,10%
TN0004201455	CIL 2018 - 10,6%	5 038	201 489,400	217 829,193	0,20%
TN0004201463	CIL 2018-1 T+2,5%	187	7 480,000	8 006,395	0,01%
TN0007310428	HL 2017-3 8%	20 000	400 000,000	423 846,575	0,40%
TN0007310451	HL 2018-1 8,3%	15 000	300 000,000	311 897,425	0,29%
TN0007310543	HL 2020-2 10,6%	5 000	300 000,000	303 415,233	0,28%
TN0002102101	TLF A 11,4%	8 000	333 440,000	348 391,802	0,33%
TN0002102150	TLF 2021-1 9,7 %	5 900	472 000,000	498 190,956	0,47%
TN0002101970	TLS2017-2- 7,95%	15 000	300 000,000	317 093,589	0,30%
TN0002101996	TLS2018-1 7,95%	16 000	319 200,000	332 526,377	0,31%
	WIFAK BANK 2022-2 CA 9,25%	30 000	3 000 000,000	3 000 000,000	2,81%
	INTERCALAIRE WIFAK BANK 2022-2			7 298,630	0,01%

(3) Titres OPCVM :

Code ISIN	LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% de l'Actif
TN0002400604	Titres OPCVM Union Financière Alyssa Sicav	20 000	2 077 940,000	2 080 300,000	1,95%
			2 077 940,000	2 080 300,000	1,95%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libellé	Période du 01.10.22 au 31.12.22	Période du 01.01.22 au 31.12.22	Période du 01.10.21 au 31.12.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
Revenus des obligations et valeurs assimilées	1 238 151,167	4 354 227,047	873 481,491	2 705 581,507
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	312 144,660	1 239 762,411	312 709,263	1 240 640,000
Revenus des obligations privées	926 006,507	3 114 464,636	560 772,228	1 464 941,507
TOTAL	1 238 151,167	4 354 227,047	873 481,491	2 705 581,507

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2022, à 24 001 853,936 DT et s'analyse comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021	% de l'Actif
Placements monétaires	(1)	18 979 904,840	4 541 987,432	17,79%
Disponibilités	(2)	5 021 949,096	9 909 709,492	4,71%
Total		24 001 853,936	14 451 696,924	22,49%

(1) Placements monétaires :

a) Certificats de dépôt :

Code ISIN	Emetteur	Durée	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2022	% de l'Actif
TN498Z094XZ9	CD BIAT	30 J	07/12/2022	4 972 622,013	4 995 410,827	4,68%
TNSLNTDWGR75	CD BTK.L	180J	07/11/2022	4 820 439,351	4 873 570,949	4,57%
Total placement certificats de dépôt				9 793 061,364	9 868 981,776	9,25%

b) Pensions livrées :

Emetteur	Durée	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2022	% de l'Actif
PL A, BANK	46J	03/11/2022	3 999 961,951	4 042 351,563	3,79%
PL A, BANK	60J	17/11/2022	4 999 353,644	5 068 571,501	4,75%
Total pensions livrées			8 999 315,595	9 110 923,064	8,54%

(2) Disponibilités :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts courus/DAV (POT)	110 612,794	94 898,961
Avoirs en banque	4 911 336,302	9 817 831,841
Somme à l'encaissement	0,000	-3 021,310
Total	5 021 949,096	9 909 709,492

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.10.22 au 31.12.22	Période du 01.01.22 au 31.12.22	Période du 01.10.21 au 31.12.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
- Intérêts des bons de trésor à court terme	0,000	0,000	0,000	4 314,371
Intérêts des certificats de dépôts	174 220,927	501 512,520	63 093,779	473 136,437
Intérêts des dépôts à terme	116 808,251	446 198,596	102 022,489	710 471,612
INTERET PENSION LIVREE (ECHUS)	230 617,735	645 453,573	0,000	0,000
Total	521 646,913	1 593 164,689	165 116,268	1 187 922,420

3.3 –Créances d'exploitations :

	Libellé	31/12/2022	31/12/2021
AC 3	<u>Créances d'exploitations</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
	Intérêts à recevoir	1 875,288	1 875,288
	Obligations amorties BATAM	80 000,000	80 000,000
	DE sur obligations amorties BATAM	-81 875,288	-81 875,288

3.4 –Autres actifs :

	Libellé	31/12/2022	31/12/2021
AC 4	<u>Autres Actifs</u>	<u>264,053</u>	<u>0,000</u>
	RS sur achats Obligations	264,053	0,000

3.5 –Opérateurs créditeurs :

	Libellé	31/12/2022	31/12/2021
PA 1	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>309 577,949</u>	<u>329 702,705</u>
	Frais de gestionnaire	106 125,242	70 003,873
	Frais de dépositaire	52 160,709	53 594,653
	Frais des distributeurs	151 291,998	206 104,179

3.6 – Autres créditeurs divers :

	Libellé	31/12/2022	31/12/2021
PA 2	<u>Autres créditeurs divers</u>	<u>37 598,296</u>	<u>19 981,727</u>
	Etat, retenue à la source	15 917,421	0,000
	Redevance CMF	9 089,813	5 962,384
	Charges à payer sur l'exercice	12 591,062	14 019,343

3.7 - Dettes sur opérations de pensions livrées

Cette rubrique affiche un solde nul dinars au 31/12/2022 contre un solde de 3 000 473,540 dinars au 31/12/2021 et englobe le principal et les intérêts courus et non encore échus rattachés aux opérations de mise en pensions livrée.

3.8 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2021</u>	
* Montant en nominal	58 209 900
* Nombre de titres	582 099
* Nombre d'actionnaires	414
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	71 405 600
* Nombre de titres émis	714 056
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	45 244 000
* Nombre de titres rachetés	452 440
<u>Capital au 31/12/2022</u>	
* Montant en nominal	84 371 500
* Nombre de titres	843 715
* Nombre d'actionnaires	595

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022 s'élève à 36 888 682,606 dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV au 31/12/2022 est de 843 715
Contre 582 099 au 31/12/2021.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur le capital</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2021</u>	<u>66 485 087,098</u>	<u>66 485 087,098</u>
-		
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>71 405 600,000</u>	<u>71 405 600,000</u>
-		
<u>Rachats de la période</u>	<u>-45 244 000,000</u>	<u>-45 244 000,000</u>
-		
<u>Autres mouvements</u>	<u>8 173 703,478</u>	<u>13 716 006,995</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	83 043,115	<u>83 043,115</u>
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	23 741,000	<u>23 741,000</u>
- Frais de négociation de titres	-1 440,644	<u>-1 440,644</u>
- Régularisation des sommes capitalisables	3 736 106,643	<u>3 736 106,643</u>
- Résultat d'exercice antérieur	2 988 924,389	<u>2 988 924,389</u>
- Régularisation du résultat de l'exercice antérieur	1 343 328,975	1 343 328,975
- Sommes capitalisables de l'exercice encours		5 542 303,517
<u>Montant fin de période au 31/12/2022</u>	<u>100 820 390,576</u>	<u>106 362 694,093</u>

3.9 Sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables au 31/12/2022 s'élèvent à **5 542 303,517** DT et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Résultat d'exploitation	5 067 873,768	3 148 812,859
Régularisation du résultat d'exploitation	474 429,749	-159 888,470
Total	5 542 303,517	2 988 924,389

3.10 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libelle	Période du 01.10.22 au 31.12.22	Période du 01.01.22 au 31.12.22	Période du 01.10.21 au 31.12.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
CH 1 Charges de gestion des placements	212 250,487	751 426,714	157 508,722	644 932,845
Rémunération du gestionnaire	106 125,245	375 713,362	70 003,873	286 636,811
Rémunération du dépositaire	26 531,311	93 928,340	17 500,976	71 659,223
Rémunération des distributeurs	79 593,931	281 785,012	70 003,873	286 636,811

3.11 Intérêts des mises en pension :

Le solde de ce poste est de -1 208,524 DT pour la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022 contre un solde de - 3 021,310 pour la même période de l'exercice 2021 au 31/12/2021 et représente les intérêts supportés au titre des opérations de mise en pensions livrées.

3.12 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des autres charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libelle	Période du 01.10.22 au 31.12.22	Période du 01.01.22 au 31.12.22	Période du 01.10.21 au 31.12.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
CH 2 Autres charges	34 837,623	126 882,730	23 821,928	96 736,913
Redevance CMF	26 531,311	93 928,340	17 500,976	71 659,223
Abonnement des charges budgétisées	8 306,312	32 954,390	6 320,952	25 077,690

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

<u>Libellé</u>	Période du 01.10.22 au 31.12.22	Période du 01.01.22 au 31.12.22	Période du 01.10.21 au 31.12.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
Abonnement des charges budgétisées	<u>8 306,312</u>	<u>32 954,390</u>	<u>6 320,952</u>	<u>25 077,690</u>
Taxes	2 587,203	10 264,448	1 346,604	5 342,506
Frais bancaires	29,851	118,431	26,219	104,065
Publication BO CMF	328,881	1 304,800	328,881	1 304,800
Honoraires CAC	1 709,234	6 781,200	1 709,234	6 781,200
Frais AGO et publications	1 130,639	4 485,688	893,564	3 545,119
Jetons de Présence	2 520,548	10 000,000	2 016,438	8 000,000
Autres (*)	-0,045	-0,177	0,011	0,000

(*) C'est le reliquat du budget de l'année précédente

4. REMUNERATION GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle SALAMMBO SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI BOURSE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des états financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV confie à l'UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investis selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs :

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles SALAMMBO SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,4% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV puis 0.3% TTC à partir du 1er janvier 2022 et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

SICAV BH OBLIGATAIRE
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DÉCEMBRE 2022

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 09 Mars 2022 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société « SICAV BH OBLIGATAIRE » pour la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2022, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total de bilan de **D : 106 307 417** un actif net de **D : 105 700 247** et un bénéfice de la période de **D : 1 583 721**.

Responsabilité de la Direction

Les états financiers qui comportent un bilan, un état de résultats, un état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme Internationale d'Audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des procédures analytiques appliquées aux données financières et des entretiens avec les responsables de la SICAV et son gestionnaire. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification et de ce fait nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Compte tenu de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers trimestriels de la société SICAV BH OBLIGATAIRE arrêtés au 31 décembre 2022, conformément au système comptable des entreprises.

Vérifications spécifiques

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Les emplois en titres émis par la « BH BANK » représentent à la clôture de trimestre **14,06%** de l'actif, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

- Les emplois en titre OPCVM enregistrent au 31 décembre 2022, **5,13%** du total de l'actif net dépassant ainsi le seuil de 5% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 30 janvier 2023

Le commissaire aux comptes :
ProAudit
Mr. Tarak ZAHAF

BILAN
au 31 Décembre 2022
(unité: Dinars tunisiens)

<u>ACTIF</u>		31/12/2022	31/12/2021
	Notes		
AC - 1 Portefeuille-titres	3 - 1	78 893 363	65 083 869
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		5 425 762	5 061 151
b- Obligations et valeurs assimilées		73 467 601	60 022 718
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	3 - 3	26 735 240	36 930 470
a- Placements monétaires		23 687 831	13 191 927
b- Disponibilités		3 047 409	23 738 543
AC 3 - Créances d'exploitation	3 - 5	678 814	86
TOTAL ACTIF		106 307 417	102 014 425
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3 - 7	147 390	147 297
PA 2 - Autres créditeurs divers	3 - 8	459 780	441 168
TOTAL PASSIF		607 170	588 465
<u>ACTIF NET</u>			
CP1 - Capital	3 - 6	100 033 061	96 359 478
CP 2 - Sommes distribuables		5 667 186	5 066 482
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		18	839
b - Sommes distribuables de l'exercice		5 667 168	5 065 643
ACTIF NET		105 700 247	101 425 960
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		106 307 417	102 014 425

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01 octobre au 31 décembre 2022

(unité: Dinars tunisiens)

	Notes	Période du 01/10/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période du 01/10/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</u>	3 – 2	1 243 355	4 204 891	984 324	3 562 967
a- Dividendes		-	-	-	-
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 243 355	4 204 891	984 324	3 562 967
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3 – 4	461 883	2 195 352	574 288	2 731 809
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 705 238	6 400 243	1 558 612	6 294 776
-					
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3 – 9	146 495	575 228	146 427	607 228
-					
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 558 743	5 825 015	1 412 185	5 687 548
-					
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3 – 10	50 517	173 331	40 948	168 598
-					
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 508 226	5 651 684	1 371 237	5 518 950
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		(103 139)	15 484	(235 799)	(453 307)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 405 087	5 667 168	1 135 438	5 065 643
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		103 139	(15 484)	235 799	453 308
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		75 495	233 690	(129 156)	(269 796)
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres		-	56 236	116 839	276 653
Frais de négociation de titre		-	-	-	(1 259)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 583 721	5 941 610	1 358 920	5 524 549

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01 octobre au 31 décembre 2022

(unité: Dinars tunisiens)

	Période du 01/10/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période du 01/10/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	1 583 721	5 941 610	1 358 920	5 524 548
a- Résultat d'exploitation	1 508 226	5 651 684	1 371 237	5 518 950
b- Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	75 495	233 690	(129 156)	(269 795)
c- +/- valeurs réalisées sur cession de titres	-	56 236	116 839	276 653
d- Frais de négociation des titres	-	-	-	(1 259)
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	4 736 995	-	5 544 804
<u>AN 3 - Transactions sur le capital</u>				
a- Souscriptions	10 419 984	58 617 293	10 034 597	72 333 453
* Capital	9 989 800	56 701 900	9 703 200	69 715 500
* Régularisation des sommes non distribuables	(87 240)	(574 769)	(104 822)	(814 469)
* Régularisation des sommes distribuables	517 424	2 490 162	436 219	3 432 422
b- Rachats	12 820 809	55 547 620	14 822 922	77 059 916
* Capital	12 308 600	53 279 400	14 303 600	74 032 600
* Régularisation des sommes non distribuables	(108 353)	(535 926)	(152 735)	(859 998)
* Régularisation des sommes distribuables	620 562	2 804 146	672 057	3 887 314
VARIATION DE L'ACTIF NET	(817 104)	4 274 288	(3 429 405)	(4 746 718)
AN 4 - Actif net				
a- En début de période	106 517 352	101 425 959	104 855 365	106 172 678
b- En fin de période	105 700 248	105 700 247	101 425 960	101 425 960
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>				
a- En début de période	1 032 108	974 695	1 020 699	1 017 866
b- En fin de période	1 008 920	1 008 920	974 695	974 695
VALEUR LIQUIDATIVE	104,766	104,766	104,059	104,059
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	6,07%	5,67%	5,14%	4,98%

Notes aux états financiers trimestriels
(Les chiffres sont exprimés en dinars)

PRESENTATION SICAV BH OBLIGATAIRE

SICAV BH OBLIGATAIRE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 5 juin 1997, et a reçu l'agrément du ministre des Finances le 14 avril 1997.

1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels

Les états financiers trimestriels relatifs à la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2022 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

- Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achats sont imputés en capital.
- Les dividendes relatifs aux titre OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation, en date d'arrêt, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti, lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotations à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV «BH OBLIGATAIRE » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2-3 Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non capitalisable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2-4 Evaluation des titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires. Ils sont présentés au niveau de la note sur les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Intérêts des pensions livrés ».

2-5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- Note sur le bilan :

3-1 Note sur le Portefeuille titres

L'état du portefeuille titre ainsi que la note à long terme au 31 décembre 2022 et se détaille ainsi :

Titre	Code ISIN	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val. au 31.12.2022	% Actif	% Actif Net	Note / Garantie
			71 386 226	73 467 601	69,11%	69,51%	
Titres de l'Etat			34 900 000	35 781 260	33,66%	33,85%	
EMP NAT 2022 T4 CB TV	TN7PM93UZP50	22 500	2 250 000	2 268 987	2,13%	2,15%	
EMP NAT 2022 T4 CB TF	TNWRCSVSYL730	22 500	2 250 000	2 270 398	2,14%	2,15%	
EMP NAT 2021 T3 CB TV	TN5QHXZ8T348	7 000	700 000	706 386	0,66%	0,67%	
EMP NAT 22 T2 CB TV	TNFOOWIRG8H7	20 000	2 000 000	2 078 027	1,95%	1,97%	
EMP NAT T1 2021 CAT B	TN0008000838	20 000	2 000 000	2 070 979	1,95%	1,96%	
EMP NAT 22 T2 CBTF	TNQVHB5WZ2K2	10 000	1 000 000	1 040 986	0,98%	0,98%	
EMP NAT 21 T2 CB	TN0008000895	105 000	10 500 000	10 759 226	10,12%	10,18%	
EMP NAT 22 1T CBTV	TN00OU20VQYS5	2 000	200 000	211 655	0,20%	0,20%	
EMP NAT 22 1T CBTV	TN00OU20VQYS5	10 000	1 000 000	1 058 275	1,00%	1,00%	
EMP NAT 22 1T CBTF	TNHG2VXQ3BG0	10 000	1 000 000	1 056 375	0,99%	1,00%	
EMP NAT 2022 T3 CC TV	TNIZ090I5G66	30 000	3 000 000	3 064 024	2,88%	2,90%	
EMP NAT 2022 T3 CB TF	TNRGVSC8DE36	30 000	3 000 000	3 065 783	2,88%	2,90%	
EMP NAT 2022 T3 CB TV	TN0JN6PVVH38	30 000	3 000 000	3 062 617	2,88%	2,90%	
EMP NAT 2022 T3 CC TF	TN4A4WPDZOC1	30 000	3 000 000	3 067 542	2,88%	2,90%	
Obligations de sociétés			36 486 226	37 686 341	35,44%	35,65%	
WIFAK BANK 2022-2	TNR4CLXNS261	10 000	1 000 000	1 001 014	0,94%	0,95%	
ABC TUNISIE 2020-1 CATG A	TN0007780067	5 000	300 000	313 959	0,30%	0,30%	AA+
AMEN BANK 2009 (A)	TN0003400348	20 000	266 100	269 061	0,25%	0,25%	-
AMEN BANK SUB 2009 (B)	TN0003400355	15 000	199 409	202 479	0,19%	0,19%	-
AMEN BANK SUB 2009, (B)	TN0003400355	5 000	66 005	67 029	0,06%	0,06%	-
AMEN BANK 2010	TN0003400405	40 000	799 497	815 748	0,77%	0,77%	-
AMEN BANK SUB 2010	TN0003400405	35 000	699 755	713 974	0,67%	0,68%	-
AMEN BANK SUB 2020-03	TN0003400660	20 000	1 600 000	1 703 887	1,60%	1,61%	-
AMEN BANK SUB 2021-1	TN0003400686	31 000	3 100 000	3 257 116	3,06%	3,08%	-
AMEN BANK SUB 2016-1	TN0003400538	30 000	600 000	604 044	0,57%	0,57%	-
AMEN BANK SUB 2008	TN0003400330	7 500	225 000	232 573	0,22%	0,22%	-
ATB SUBORDONNE 2017	TN0003600640	37 500	2 250 000	2 376 000	2,23%	2,25%	-
ATTIJARI LEASING 2022-1	TN4J4VCBM14O	5 000	500 000	511 068	0,48%	0,48%	F2
ATL 2016-1 TX FIXE	TN0004700670	30 000	600 000	619 161	0,58%	0,59%	BBB
ATL 2017-1	TN0004700704	50 000	2 000 000	2 099 840	1,97%	1,99%	BBB
ATL 2018-1 CB TV	TN0004700761	10 000	200 000	206 554	0,19%	0,20%	BB
ATL 2021-1 5 ANS CATEG A	TNFUHZ3R7VR5	10 000	1 000 000	1 074 275	1,01%	1,02%	BBB+
ATL SUB 2017-2 7 ANS 7.9%	TN0004700712	5 000	200 000	202 667	0,19%	0,19%	BB
ATTIJARI LEASING 2016-1	TN0006610414	20 000	400 000	410 939	0,39%	0,39%	BB+
ATTIJARI LEASING 2016-2 7 ANS	TN0006610430	5 000	200 000	210 461	0,20%	0,20%	BB+
BH 2009	TN0001900844	75 000	1 147 550	1 147 683	1,08%	1,09%	-
BH SUB 2018-1 VAR TMM+2%	TN0001901032	50 000	1 000 000	1 048 815	0,99%	0,99%	-

BH SUB 2018-1 VAR TMM+2%,	TN0001901032	700	14 000	14 683	0,01%	0,01%	-
BH SUB 2019-1 VAR TMM+2.1	TN0001901081	6 000	240 000	253 008	0,24%	0,24%	-
BNA SUB 2009	TN0003100674	25 000	332 550	343 128	0,32%	0,32%	-
BNA SUB 2017-1	TN0003100716	40 000	1 600 000	1 658 249	1,56%	1,57%	-
BNA SUB, 2017-1	TN0003100716	24 000	960 000	994 949	0,94%	0,94%	-
BNA SUB 2018-1 TV,	TN0003100765	33 330	666 600	684 904	0,64%	0,65%	-
BNA SUB 2018-1 TV	TN0003100765	10 000	200 000	205 492	0,19%	0,19%	-
BTK 2009	TN0004620134	15 000	299 400	314 608	0,30%	0,30%	-
BIAT SUB 2022-1 CD TV	TNG0JL1IIN67	25 000	2 500 000	2 612 679	2,46%	2,47%	BB
CIL 2020 -1 10.50% 5 ANS	TN0004201471	5 000	250 000	251 553	0,24%	0,24%	BBB-
HL 2016-2	TN0007310337	20 000	400 000	402 340	0,38%	0,38%	BB
HL 2017-3	TN0007310444	15 000	900 000	955 332	0,90%	0,90%	BB
HL 2017-1 7 ANS 7,85%	TN0007310360	5 000	200 000	211 184	0,20%	0,20%	BB
HL SUB 2018-1	TN0007310469	10 000	200 000	208 409	0,20%	0,20%	B+
HL 2020-02	TN0007310543	18 160	1 089 600	1 102 004	1,04%	1,04%	BB-
HL 2020-03	TN0007310550	12 000	960 000	1 033 036	0,97%	0,98%	B+
HL 2018-1 CA TV	TN0007310469	7 500	150 000	156 307	0,15%	0,15%	B+
HL 2022-01	TN77U54Q5NV3	17 000	1 700 000	1 800 871	1,69%	1,70%	BB+
ML SUB 2018-1 (A) TV	TN0006720122	20 000	400 000	419 410	0,39%	0,40%	BB
ML SUB 2018-1 (A) TV,	TN0006720122	4 500	90 000	94 367	0,09%	0,09%	BB
SERVICOM 2016 TC FX 8.2%	TN0007340128	5 000	300 000	-	0,00%	0,00%	CCC+
STB 2008/1	TN0002600997	5 000	62 500	64 852	0,06%	0,06%	-
STB 2010/1 (B)	TN0002601045	20 000	399 200	412 370	0,39%	0,39%	-
STB SUB 2019-1 (A) TMM+2.3%	TN0002601151	5 000	200 000	201 302	0,19%	0,19%	-
STB SUB 2020-1 CA TF 10.5%	TN0002601201	6 000	360 000	381 541	0,36%	0,36%	-
TL 2017-1	TN0002101962	10 000	400 000	414 224	0,39%	0,39%	BBB+
TL 2017-2	TN0002101988	10 000	600 000	635 262	0,60%	0,60%	BBB+
TLF 2019-1 (B) TF	TN0002102127	7 500	600 000	628 772	0,59%	0,59%	BBB
TLF 2019-1 (B) TF,	TN0002102127	4 000	320 000	335 345	0,32%	0,32%	BBB
TLF SUB 2020	TN0002102143	7 000	560 000	602 397	0,57%	0,57%	BB+
TLF SUB 2021	TNZSBU7F6WY7	6 000	480 000	486 702	0,46%	0,46%	BB+
TLF2019-1 TAUX VAR CATG A	TN0002102119	7 500	300 000	311 558	0,29%	0,29%	BBB
UIB 2009 TRANCHE B	TN0003900230	30 000	399 060	407 156	0,38%	0,39%	-
Titres des OPCVM			4 659 080	5 425 762	5,10%	5,13%	
SICAV BHC	TN0001900760	44 578	1 567 410	1 640 917	1,54%	1,55%	-
TUNISIE SICAV	TN0002100998	34 476	3 091 670	3 784 845	3,56%	3,58%	-
Total Général			76 045 306	78 893 363	74,21%	74,64%	

(*) Emprunt Obligataire « SERVICOM 2016 »

Les cinquième, sixième, septièmes et huitièmes échéances de l'échéancier initial de l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » prévues respectivement pour le 12 Février 2019, le 12 Août 2019, le 12 Février 2020 et le 12 Août 2020 n'ont pas été réglé aux échéances convenues.

La SICAV BH Obligataire a procédé au reclassement de ces échéances impayées, dont le montant en principal s'élève à 200.000 Dinars, au niveau de la rubrique « Créances d'exploitations ». La SICAV BH Obligataire a procédé aussi à la suspension de la comptabilisation des produits d'intérêts sur cet Emprunt Obligataire, et à la constatation d'une dépréciation pour un montant de 200.000 Dinars.

SICAV BH Obligataire a convenu à un accord de restructuration de cet emprunt qui a été validé par l'assemblée Générale spécial des souscripteurs du 01/10/2019. Cet accord porte principalement sur la modification du taux de rémunération de l'emprunt qui passe de 8.2% à 11.6% et le rééchelonnement de la créance. Cet accord n'a pas été respecté.

SICAV BH Obligataire a constaté au cours de l'année 2021 une dépréciation de 259 820 Dinars sur ce titre.

3-2 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres affichent un solde de **1 243 355** dinars au 31-12-2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/10/2022 Au 31/12/2022	Période Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Période Du 01/10/2021 Au 31/12/2021	Période Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Revenus des obligations	647 181	2 728 548	774 722	3 244 968
Revenus des titres de l'Etat	596 174	1 476 343	209 602	317 999
Total	1 243 355	4 204 891	984 324	3 562 967

3-3 Note sur les placements monétaires et les disponibilités

Les montants placés sur le marché monétaire et les disponibilités s'élèvent au 31-12-2022 à 26 735 240 Dinars et se détaillent comme suit :

a- Les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2022 à 23 687 831 Dinars, et se détaille comme suit :

Désignation	Code ISIN	Qt é	Durée (Jours)	Taux	Coût d'acquisition	Valeur 31/12/2022	% Actif	% Actif Net	Emetteur
Certificats de Dépôt					22 713 170	22 891 011	21,53%	21,66%	
CD231222/120123KALAASGHIR	TNYDTZY3V3W4	1	20	8,27	498 171	498 994	0,47%	0,47%	BH Bank
CD301222/190123CHARGUIA	TN1QWH5EEUB8	1	20	8,27	498 171	498 354	0,47%	0,47%	BH Bank
CD301222/090123LAOUINA	TN23I4MB95Q1	1	10	8,27	499 083	499 267	0,47%	0,47%	BH Bank
CD291222/080123SFAXBEJAOU	TNYDTZY3V3W4	1	10	8,27	499 083	499 358	0,47%	0,47%	BH Bank
CD211222/100123ALAINSAVAR	TN23I4MB95Q1	4	20	8,27	1 992 683	1 996 707	1,88%	1,89%	BH Bank
CD211222/100123CHARGUIA	TNYDTZY3V3W4	2	20	8,27	996 341	998 354	0,94%	0,94%	BH Bank
CD211222/100123ENNASR	TN5F17VW8H9J5	1	20	8,27	498 171	499 177	0,47%	0,47%	BH Bank
CD211222/100123SFAXBEJAOU	TNYDTZY3V3W4	1	20	8,27	498 171	499 177	0,47%	0,47%	BH Bank
CD211222/100123SOUSSE RIA	TN1QWH5EEUB8	1	20	8,27	498 171	499 177	0,47%	0,47%	BH Bank
CD221222/010123LAOUINA	TNB8L0UHN6T0	2	10	8,27	998 166	1 000 000	0,94%	0,95%	BH Bank
CD221222/110123LAMARSA	TNQB8L05EEUB8	1	20	8,27	498 171	499 085	0,47%	0,47%	BH Bank
CD231222/020123SFAXOUTEEL	TNAEEUB8EEUB8	1	10	8,27	499 083	499 908	0,47%	0,47%	BH Bank
CD231222/120123MONASTIR	TNYDTZY3V3W4	1	20	8,27	498 171	498 994	0,47%	0,47%	BH Bank
CD241222/030123ENNASR	TN1QWH5EEUB8	1	10	8,27	499 083	499 817	0,47%	0,47%	BH Bank
CD251222/040123CHARGUIA	TN23I4MB95Q1	1	10	8,27	499 083	499 725	0,47%	0,47%	BH Bank
CD251222/040123LAOUINA	TN5F17VW8H9J5	1	10	8,27	499 083	499 725	0,47%	0,47%	BH Bank
CD251222/140123SOUKRA	TNYDTZY3V3W4	1	20	8,27	498 171	498 811	0,47%	0,47%	BH Bank
CD291222/080123ENNASR	TN1QWH5EEUB8	1	10	8,27	499 083	499 358	0,47%	0,47%	BH Bank
CD291222/080123LAC2	TNAEEUB8EEUB8	2	10	8,27	998 166	998 717	0,94%	0,94%	BH Bank
CD301222/290123UNIFACTOR	TNQB8L05EEUB8	4	30	10	1 986 777	1 987 658	1,87%	1,88%	UF
CD161222/160323UNIFACTOR	TN1QWH5F17VW	4	90	10	1 960 976	1 967 913	1,85%	1,86%	UF
CD141222/140322UNIFACTOR	TN1QWH5EEUB8	2	275	10	980 488	984 390	0,93%	0,93%	UF
CD140822/310123BHLEASING	TN1QWH5EEUB8	11	170	9	5 320 624	5 468 345	5,14%	5,17%	BHL
Billets de trésorerie					782 114	796 820	0,75%	0,75%	
BDT191022/170123GRINPARAP	TNAY700JOKR4	16	90	11,5	782 114	796 820	0,75%	0,75%	GRINPARAP A
Total					23 495 284	23 687 831	22,28%	22,41%	

(*) Les billets de trésorerie émis par la Société GRINPARAPHA sont avalisés par la BH Bank.

b- Disponibilité :

Le solde de ce poste s'élève à **3 047 409** dinars au 31-12-2022 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Comptes à terme (i)	2 639 237	22 364 640
Avoirs en banque	408 172	1 373 903
Total	3 047 409	23 738 543

(i)- Les comptes à Terme

Le solde de ce poste s'élève à **2 639 237** dinars au 31-12-2022 et se détaille comme suit :

Désignation	Durée (Jours)	Taux	Coût d'acquisition	Valeur 31/12/2022	% Actif	Compte tenu chez
CT181122/160223GROMBALIA	90	8,23	200 000,00	201 587	0,19%	BH Bank
CT281222/280323KHIEREDDI	90	8,27	200 000,00	200 145	0,19%	BH Bank
CT010122/04012023SOUSSEHA	368	7,25	20 000,00	21 150	0,02%	BH Bank
CT010222/020223HAMAM SOUS	366	7,25	11 000,00	11 584	0,01%	BH Bank
CT030222/030223SFAX SIDI	365	7,19	20 000,00	21 046	0,02%	BH Bank
CT040222/020223MANOUBA	363	7,19	20 000,00	21 043	0,02%	BH Bank
CT040222/020223SFAX BEJAO	363	7,19	250 000,00	263 040	0,25%	BH Bank
CT050122/05012023SOUSSECO	365	7,25	58 000,00	61 327	0,06%	BH Bank
CT060122/06012023SOUSSECO	365	7,25	129 000,00	136 380	0,13%	BH Bank
CT070122/09012023BEJAOUI	367	7,25	60 000,00	63 423	0,06%	BH Bank
CT100222/100223MGHIRA	365	7,19	20 000,00	21 024	0,02%	BH Bank
CT110222/130223AVENUE DE	367	7,19	11 000,00	11 562	0,01%	BH Bank
CT130122/130123GABES	365	7,25	250 000,00	264 023	0,25%	BH Bank
CT140122/160123LAOUINA	367	7,25	25 000,00	26 398	0,02%	BH Bank
CT110222/130223AVENUE DE,	367	7,19	3 000,00	3 152	0,00%	BH Bank
CT150222/170223MGHIRA	367	7,19	64 000,00	67 227	0,06%	BH Bank
CT160222/150223SIDI BOUZI	364	7,19	134 000,00	140 736	0,13%	BH Bank
CT160222/160223LAOUINA	365	7,19	55 000,00	57 765	0,05%	BH Bank
CT190122/190123CHARGUIA	365	7,25	73 000,00	77 025	0,07%	BH Bank
CT200122/200123ENNASR	365	7,25	20 000,00	21 100	0,02%	BH Bank
CT200122/200123KALAA SGHI	365	7,25	57 000,00	60 134	0,06%	BH Bank
CT200122/200123SFAX BEJAO	365	7,25	200 000,00	210 996	0,20%	BH Bank
CT200122/200123SOUSSE HAC	365	7,25	10 000,00	10 550	0,01%	BH Bank
CT210122/230123BOUMHAL	367	7,25	75 000,00	79 112	0,07%	BH Bank
CT240122/240123ENNASR	365	7,25	20 000,00	21 087	0,02%	BH Bank
CT250122/250123ENNASR	365	7,25	50 000,00	52 709	0,05%	BH Bank
CT270122/270123ENNASR 2	365	7,25	210 000,00	224 140	0,21%	BH Bank
CT280122/300123BOUMHAL	367	7,25	10 000,00	10 537	0,01%	BH Bank
CT280122/300123HAMMAMET	367	7,25	140 000,00	147 519	0,14%	BH Bank
CT280122/300123LAOUINA	367	7,25	25 000,00	26 344	0,02%	BH Bank
CT280122/300123SFAX BEJAO	367	7,25	100 000,00	105 372	0,10%	BH Bank
Total			2 520 000	2 639 237	2,48%	

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires totalisent **461 883** Dinars pour la période allant du 01/10/2022 au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période
	Du 01/10/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/10/2021 Au 31/12/2021	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Intérêts des comptes à terme	89 114	788 645	293 540	1 037 016
Intérêts des pensions livrés	-	-	23 731	23 731
Intérêts des bons de caisse	-	-	30 082	251 302
Intérêts des billets de trésorerie	18 273	72 469	18 229	53 404
Intérêts des certificats de dépôt	354 496	1 334 238	208 706	1 366 356
Total	461 883	2 195 352	574 288	2 731 809

3-5 Créances d'exploitation :

Le solde de ce poste s'élève à **678 814** dinars au 31-12-2022 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Titres de créance échus (*)	86	86
Anuitée EO BH 2009 échue à encaisser	650 640	-
Agios créditeurs à encaisser	10 740	-
Compte d'attente (**)	17 348	-
Total	678 814	86

(*) Les sommes en principal se rapportant à la cinquième, sixième, septième et huitième échéance de l'échéancier initial de l'emprunt obligataire « *SERVICOM 2016* », considérées comme impayées par la SICAV BH Obligataire, et dont le montant s'élève à 200 000 Dinars ont été reclassées parmi les Titres de créances échus. Une provision pour dépréciation de 200.000 Dinars a été constatée sur cette créance. Les fractions intérêts conventionnels et intérêts de retard se rapportant à la cinquième échéance, et qui ont été reclassé parmi les Titres de créances échus, ont fait l'objet de réservation d'intérêts pour un montant de 17.370 Dinars.

(**) Ce compte a été présenté parmi les liquidités au cours des exercices précédents.

3-6 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2022 au 31-12-2022 se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Capital au 1^{er} Janvier		
Montant	96 359 478	100 625 451
Nombre de titres	974 695	1 017 866
Nombre d'actionnaires	962	1 045
Souscriptions réalisées		
Montant (Nominal)	56 701 900	69 715 500
Régl. Des sommes non distribuables	-574 769	-814 469
Nombre de titres émis	567 019	697 155

Rachats effectués		
Montant (Nominal)	53 279 400	74 032 600
Régul. des sommes non distribuables	-535 926	-859 998
Nombre de titres rachetés	532 794	740 326
Autres effets sur le capital		
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	233 690	-269 795
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	56 236	276 653
Frais de négociation des titres	-	-1 259
Capital au 31 Décembre		
Montant	100 033 061	96 359 479
Nombre de titres	1 008 920	974 695
Nombre d'actionnaires	911	962

3-7 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à **147 390** dinars au 31-12-2022 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Rémunération du gestionnaire à payer	146 200	146 107
Rémunération du dépositaire à payer	1 190	1 190
Total	147 390	147 297

3-8 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2022 à **459 780** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Solde des souscriptions Rachats	10 054	-
Jetons de présence à payer	28 125	14 985
Actionnaires dividendes à payer	383 435	383 154
Etat retenues à la source	17	17
Honoraires commissaire aux comptes à payer	27 541	32 822
Redevances CMF à payer	8 942	8 983
TCL à payer	1 499	1 013
Autres rémunérations	167	194
Total	459 780	441 168

3-9 Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1^{er} octobre 2022 au 31 décembre 2022 à **146 495** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période
	Du 01/10/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/10/2021 Au 31/12/2021	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Rémunération du gestionnaire	146 200	574 038	146 107	606 038
Rémunération du dépositaire	295	1 190	320	1 190
Total	146 495	575 228	146 427	607 228

3-10 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1^{er} octobre 2022 au 31 décembre 2022 à **50 517** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période
	Du 01/10/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/10/2021 Au 31/12/2021	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Redevances CMF	26 583	104 372	26 565	110 189
Honoraires commissaire aux comptes	9 894	22 259	6 352	25 837
Jetons de présence	8 901	28 140	3 777	14 985
Rémunération du Directeur Général	501	1 973	513	2 018
Contribution Sociale de Solidarité	-	200	-	200
TCL	4 638	16 380	3 741	15 352
Autres charges	-	7	-	17
Total	50 517	173 331	40 948	168 598

4 - Ratios de gestion des placements :

c- Charges de gestion des placements /actif net moyen soit : $146\,495/105\,454\,806 = 0,14\%$.

d- Autres charges / actif net moyen soit : $50\,517/105\,454\,806 = 0,05\%$.

5 - Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

- e- La gestion de la SICAV BH OBLIGATAIRE est confiée à l'établissement gestionnaire BH INVEST. Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,55% applicable depuis le 18 septembre 2020 (0,45%TTC auparavant) et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.
- f- La BH BANK assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV BH OBLIGATAIRE. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la SICAV. En contrepartie de ses services, la BH BANK perçoit une rémunération qui s'élève à 1 190 DT TTC par an (prise en charge dans sa totalité par le gestionnaire).

Etats financiers annuels de SICAV

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **13 mars 2022**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : ECC Mazars Borhen Chebbi.

BILAN

arrêté au 31-12-2022 (Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2022	31/12/2021
ACTIF			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	122 243 820	146 702 990
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		8 320 295	8 082 630
b - Obligations et Valeurs assimilées		113 923 525	138 620 359
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		54 054 730	50 354 914
a - Placements monétaires	3-3	33 977 574	37 009 617
b - Disponibilités	3-5	20 077 156	13 345 297
AC 3 - Créances d'exploitation	3-6	0	8 832
AC 4 - Autres actifs			
TOTAL ACTIF		176 298 550	197 066 736
PASSIF			
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-9	122 758	148 226
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-10	252 175	274 339
TOTAL PASSIF		374 933	422 565
ACTIF NET			
CP 1 -Capital	3-7	166 738 987	186 807 674
CP 2 - Sommes distribuables	3-8	9 184 630	9 836 497
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		8	1 188
b - Sommes distribuables de l'exercice		9 184 622	9 835 308
ACTIF NET		175 923 617	196 644 171
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		176 298 550	197 066 736

ETAT DE RESULTAT

Période du 1^{er} Janvier au 31 DECEMBRE 2022

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
PR 1 - Revenus du portefeuille - titres	3-2	8 993 388	6 993 596
a - Dividendes		188 506	285 386
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		8 804 882	6 708 210
PR 2 - Revenus des placements monétaires	3-4	2 686 341	5 359 365
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		11 679 729	12 352 961
CH 1 - Charges de gestion des placements	3-11	-1 560 751	-1 715 827
REVENU NET DES PLACEMENTS		10 118 977	10 637 134
PR 3 - Autres produits		0	0
CH 2 - Autres charges	3-12	-278 362	-299 792
RESULTAT D'EXPLOITATION		9 840 616	10 337 342
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-655 994	-502 034
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		9 184 622	9 835 308
PR 4 - Régularisation du résultat <u>d'exploitation (annulation)</u>		655 994	502 034
* Variation des +/- values potentielles sur titres		589 171	442 337
* +/- values réalisées sur cession des titres		115 624	180 357
* Frais de négociation de titres		-78	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		10 545 333	10 960 036

ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET

Au 31/12/2022

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant		
<i><u>des opérations d'exploitation</u></i>	10 545 333	10 960 036
a - Résultat d'exploitation	9 840 616	10 337 342
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	589 171	442 337
c - +/- values réalisées sur cession de titres	115 624	180 357
d - Frais de négociation de titres	-78	0
AN 2 - Distribution des dividendes	-8 294 058	-6 617 910
AN 3 -Transaction sur le capital	-22 971 829	-17 817 911
a - Souscriptions	460 532 462	517 262 661
* Capital	438 896 511	494 715 722
* Régularisation des sommes non distrib.	778 044	657 405
* Régularisations des sommes distrib.	20 857 907	21 889 534
b - Rachats	-483 504 291	-535 080 571
* Capital	-459 616 325	-507 782 630
* Régularisation des sommes non distrib.	-831 635	-715 240
- Régularisation des sommes distrib.	-23 056 332	-26 582 701
VARIATION DE L'ACTIF NET	-20 720 554	-13 475 785
AN 4 - Actif Net		
a - En début de l'exercice	196 644 171	210 119 956
b - En fin de l'exercice	175 923 617	196 644 171
AN 5 - Nombre d'actions		
a - En début d'exercice	1 871 122	2 002 401
b - En fin d'exercice	1 663 586	1 871 122
Valeur liquidative	105.750	105.094
Dividende par action	5.257	5.398
AN 6 Taux de Rendement de l'exercice	5.63%	5.30%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Arrêtées au 31/12/2022

(Unité en Dinars Tunisiens)

PRESENTATION DE LA SOCIETE

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable de distribution de catégorie obligataire régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 Mai 2000 et a reçu l'agrément du ministre des finances en date du 08 Septembre 1999.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion d'ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV est confiée à la société de gestion « **Attijari Gestion** ».

Le dépositaire et le distributeur de la Sicav est **ATTIJARI BANK**.

1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Évaluation des placements

a. Évaluation des actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

b. Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM les obligations et valeurs similaires sont évaluées postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet depuis leur acquisition de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent au 31/12/2022 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence les placements en obligations ont été évalués au 31 Décembre 2022 au coût amorti compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- *Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « **Juillet 2032** » (compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;*
- *A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « **Juillet 2032** » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ». Il est à signaler que le portefeuille au 31/12/2022 ne contient pas cette catégorie de BTA.*

C. Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2- 3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.4 Traitement des opérations de pension livrée

• **Titres mis en pension** : les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « **AC1-Portefeuille-titres** ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « **Dettes sur opérations de pensions livrées** » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

• **Titres reçus en pension** : les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « **AC2-Placements monétaires et disponibilités** ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « **PR2- Revenus des placements monétaires** » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 122 243 820 Dinars contre 146 702 990 Dinars au 31/12/2021, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Coût d'acquisition	115 689 558	140 763 241
- Obligations et valeurs assimilées	107 996 939	133 068 849
- Titres OPCVM obligataires	7 692 619	7 694 392
Plus ou moins -values potentielles	1 546 924	957 753
-Obligations et valeurs assimilées	919 249	569 515
- Titres OPCVM obligataires	627 675	388 238
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées.	5 007 338	4 981 996
Total	122 243 820	146 702 990

(*) Le détail du portefeuille-titres est présenté en annexe I.

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille – titres

Les revenus de portefeuille titres totalisent 8 993 388 Dinars au 31/12/2022 contre un montant de 6 993 596 Dinars en 2021 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
- Revenus des Obligations	6 886 848	5 226 433
- Revenus des Bons de trésor Assimilables	1 918 034	1 481 777
- Revenus des titres OPCVM	188 506	285 386
Total	8 993 388	6 993 596

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 33 977 574 Dinars contre un solde 37 009 617 au 31/12/2021 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2022^(*)	31/12/2021
Certificats de dépôts	18 956 986	15 279 251
Intérêts courus sur certificats de dépôts	6 947	48 822
Créances sur opérations de pension livrée	14 999 857	21 504 485
Intérêts courus sur créances sur opérations de pension livrée	13 784	177 059
TOTAL	33 977 574	37 009 617

() Le détail des placements monétaires est présenté en annexe I.*

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 2 686 341 Dinars au 31/12/2022 contre 5 359 365 Dinars en 2021 et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
- Intérêts du compte courant	1 208 249	2 100 537
- Intérêts des Placements à terme	-	-
- Intérêts des Certificats de Dépôt	214 479	1 393 143
-Intérêts des prises en pension	1 191 864	1 448 246
-Intérêts des bons de trésor à court terme	71 749	417 439
Total	2 686 341	5 359 365

3- 5 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 20 077 156 Dinars contre 13 345 297 Dinars au 31/12/2021 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
- Avoirs en banque	49 139 773	20 038 694
- Sommes à l'encaissement	3 452 400	14 590 150
- Sommes à régler	-32 949 761	-21 727 256
- Intérêts courus/Cpte courant	434 744	443 708
Total	20 077 156	13 345 297

3-6 Note sur les créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 est nul contre un solde de 8 832 Dinars au 31/12/2021 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
- Retenue à la source sur BTA	-	8 832
Total	-	8 832

3-7 Note sur le capital

Capital au 31/12/2021	
- Montant	186 807 674
- Nombre de titres	1 871 122
- Nombre d'actionnaires	1 491
Souscriptions réalisées	
- Montant	439 674 555
- Nombre de titres	4 396 122
- Nombre d'actionnaires nouveaux	651
Rachats effectués	
- Montant	-460 447 960
- Nombre de titres	4 603 658
- Nombre d'actionnaires sortants	1001
Autres effets s/capital	
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	589 171
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	115 624
- Frais de négociation de titres	-78
Capital au 31/12/2022	
- Montant	166 738 987
- Nombre de titres	1 663 586
- Nombre d'actionnaires	1141

3- 8 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondant aux sommes distribuables de l'exercice en cours et aux sommes distribuables des exercices antérieurs et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Sommes distribuables de l'exercice en cours	9 184 622	9 835 308
Sommes distribuables des exercices antérieurs	8	1 188
Total	9 184 630	9 836 497

3- 9 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 122 758 Dinars contre un solde de 148 226 Dinars au 31/12/2021, détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
- Gestionnaire	104 144	125 974
- Dépositaire	18 614	22 252
Total	122 758	148 226

3- 10 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève à 252 175 Dinars au 31/12/2022 contre un solde de 274 339 Dinars au 31/12/2021 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
- Honoraires à payer (CAC)	15 282	23 035
- Dividende à payer exercice 2002	17 159	17 159
- Dividende à payer exercice 2003	6 775	6 775
- Dividende à payer exercice 2004	2 754	2 754
- Dividende à payer exercice 2005	62 620	62 620
- Dividende à payer exercice 2006	41 236	41 236
- Dividende à payer exercice 2007	1 026	1 026
- Dividende à payer exercice 2008	35 665	35 665
- Dividende à payer exercice 2009	8 087	8 087

- Dividende à payer exercice 2010	643	643
- Dividende à payer exercice 2011	778	778
- Dividende à payer exercice 2012	736	736
- Dividende à payer exercice 2013	763	763
- Dividende à payer exercice 2014	6 631	6 631
- Dividende à payer exercice 2015	2 892	2 892
- CMF à payer	14 891	17 948
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	6 440	14 489
- TCL à régulariser	11 808	11 808
- Compte d'attente	916	916
- Etat taxes à payer	15 073	18 378
TOTAL	252 175	274 339

3- 11 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à 1 560 751 Dinars au 31/12/2022 contre 1 715 827 Dinars en 2021 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
- Rémunération du gestionnaire	1 337 787	1 470 709
- Rémunération du dépositaire	222 964	245 118
Total	1 560 751	1 715 827

3- 12 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève à 278 362 Dinars au 31/12/2022 contre 299 791 Dinars en 2021 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
- Honoraires (CAC) et frais AGO	62 000	62 500
- Redevance CMF	187 365	205 981
-Autres charges/ Services bancaires	263	340
- TCL	28 734	30 970
Total	278 362	299 791

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société a été confiée à « Attijari Gestion» gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,714 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« Attijari Gestion» au titre de l'année 2022 s'élève à 1337 787 Dinars TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations le dépositaire perçoit une rémunération de 0,119 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« Attijari Bank » au titre de l'année 2022 s'élève à 222 964 Dinars TTC.

4-3 Ratios de gestion des placements

Libellé	2022	2021	2020	2019	2018
Actif Net Moyen	187 365 096	203 382 064	136 714 615	129 787 382	154 383 670
Total charges / actif net moyen	0.982%	0,991%	0,957%	0,969%	0,964%
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0.833%	0,844%	0,833%	0,833%	0,833%
Autres charges / actif net moyen	0.149%	0,147%	0,124%	0,135%	0,131%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	5.252%	4,836%	5,031%	5,319%	4,743%

4-4 Données par action

Libellé	2022	2021	2020	2019	2018
Total des revenus des placements	7.021	6,602	4,089	6,365	7,465
Charges de gestion des placements	-0.938	-0,917	-0,569	-0,843	-1,090
Revenus nets de placements	6.083	5,685	3,520	5,522	6,375
Autres produits	0.000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0.167	-0,160	-0,085	-0,137	-0,172
Résultat d'exploitation	5.916	5,525	3,435	5,385	6,204
Régularisations du résultat d'exploitation	-0.394	-0,268	1,963	0,114	-1,350
Sommes distribuables de l'exercice	5.522	5,257	5,398	5,498	4,854
Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	0.354	0,236	0,141	0,053	0,087
+/- valeurs réalisées sur cession de titres	0.070	0,096	0,069	0,201	0,129
Frais de négociation de titres	0.000	0,000	0,000	0,000	-0,001
+/- valeurs sur titres et frais de négociation	0.424	0,332	0,210	0,253	0,215
Résultat net de l'exercice	6.339	5,857	3,645	5,638	6,418
Droits d'entrée et droits de sortie	0	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0.424	0,332	0,210	0,253	0,215
Régularisation du résultat non distribuable	-0.032	-0,031	0,021	0,013	-0,029
Sommes non distribuables de l'exercice	0.391	0,302	0,230	0,266	0,187
Distribution de dividendes	5.257	5,398	5,498	4,854	3,962
Valeur liquidative	105.750	105,094	104,934	104,804	103,893

4-5 Les mouvements sur le portefeuille-titres au cours de l'année 2022 :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+/- values latentes	Valeur totale	+/- values réalisées
Solde au 31/12/2021	140 763 241	4 981 996	957 753	146 702 990	
Acquisitions de l'année	91 079 307	0	0	91 079 307	0
Obligations	3 025 264			3 025 264	0
Bons de trésor Assimilables	67 442 290			67 442 290	
Actions SICAV	20 611 753			20 611 753	0
Cession et remboursement de l'année	-116 152 988			-116 152 988	0
Obligations	-87 489 200			-87 489 200	115 624
Bons de trésor Assimilables	-8 050 264			-8 050 264	0
Actions SICAV	-20 613 525			-20 613 525	0
Variation des +/- values potentielles			589 171	589 171	0
Actions SICAV			239 438	239 438	0
Obligations					
Bons de trésor Assimilables			349 733	349 733	0
Variation intérêts courus		25 342		11 559	0
Solde au 31/12/2022	115 689 559	5 007 338	1 546 924	122 243 821	115 624

4-6 Transactions avec les parties liées :

- La société « Attijari Obligataire Sicav » a souscrit à des certificats de dépôts émis par Attijari Bank pour un montant de 223 500 000 dinars.
- La société « Attijari Obligataire Sicav » a acquis des BTA au près d'Attijari Bank pour un montant de 47 895 974 dinars.
- La société « Attijari Obligataire Sicav » a cédé des BTA à Attijari Bank pour un montant de 44 938 308 dinars.
- La société « Attijari Obligataire Sicav » a acquis des BTCT au près d'Attijari Bank pour un montant de 7 584 000 dinars.

Attijari Obligataire SICAV**Société d'investissement à capital variable****société régie par le code des OPC Promulgué par la loi 2001-83 du 24/07/01****paru au JORT N°: 59 du 24/07/01****Annexe I****Portefeuille Titres Placements monétaires et Dépôts à terme Au 31/12/2022**

Désignation Du Titre		Coût d'acquisition	Valeur au 31-12- 2022	% Actif
CODE ISIN	Obligations	29 939 700	32 354 221	18.35%
TN0003400348	AMEN BANK 2009 TR A	20 000	265 800	0.15%
TN0003400660	AMEN BANK SUB. 2020-3 CAT B	30 000	2 400 000	1.45%
TN0004700803	ATL 2019-1 CATA TF	20 000	800 000	0.46%
TN0004700811	ATL 2020-1	20 000	1 200 000	0.69%
TN6KZZZEJ5N2	ATL 2021-1	23 000	2 300 000	1.40%
TN0006610430	ATTIJARI LEASING 2016-2	10 000	400 000	0.24%
TN0006610539	ATTIJARI LEASING 2019-1 CAT A	20 000	800 000	0.48%
TN0006610539	ATTIJARI LEASING 2019-1 CAT A	25 640	1 025 600	0.61%
TN0006610554	ATTIJARI LEASING 2020-1 CAT A	60 000	3 600 000	2.06%
TN0001300664	BTE 2019-1 CAT A TF	20 000	1 200 000	0.74%
TN0002601029	STB 2008/2	8 000	150 000	0.09%
TN0002601193	STB SUBORDONNE 2019-1 CAT E	20 000	2 000 000	1.46%
TN0002601193	STB SUBORDONNE 2019-1 CAT E	20 000	2 000 000	1.46%
TN0002601193	STB SUBORDONNE 2019-1 CAT E	10 000	1 000 000	0.73%
TN0002102150	TUNISIE LEASING 2021-1	12 500	1 000 000	0.60%
TN0003900263	UIB 2011-1 CATEGORIE B	7 500	337 500	0.19%
TN0007780026	ABC TUNISIE 2018-01 CATA TV	10 000	200 000	0.12%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021 CAT A	30 000	3 000 000	1.79%
TN0003400405	AMEN BANK SUBORDONNE 2010	30 000	598 800	0.35%
TN0003600640	ATB SUB 2017 CAT A	5 000	300 000	0.18%

TN0006610513	ATTIJARI LEASING SUB 2018-1	600	12 000	12 473	0.01%
TN0001900836	BH 2009	50 000	1 150 000	1 219 189	0.69%
TNA4HARL4UU5	BH BANK SUBORDONNE 2021-2	40 000	4 000 000	4 062 282	2.30%
TN0006720122	MODERN LEASING SUB 2018-1	10 000	200 000	209 547	0.12%
CODE ISIN	BTA&OBLIGATIONS ETAT		78 057 239	81 569 304	46.27%
TN0008000622	BTA 6 3 % MARS 2026	2 900	2 795 310	2 952 353	1.67%
TN0008000580	BTA 6 3 % OCTOBRE 2026	400	369 880	389 088	0.22%
TN0008000747	BTA 7 2% MAI 2027	5 700	5 247 990	5 494 506	3.12%
TN0008000648	BTA6% JUIN 2023	6 400	6 117 760	6 536 778	3.71%
TN0008000630	BTA6% OCTOBRE2023	45	42 282	44 918	0.03%
TN0008000630	BTA6% OCTOBRE2023	7 800	7 328 880	7 785 778	4.42%
TN0008000630	BTA6% OCTOBRE2023	2 015	1 940 379	2 018 131	1.14%
TN0008000606	BTA6.7%AVRIL2028	1 100	1 039 390	1 111 331	0.63%
TN0008000606	BTA6.7%AVRIL2028	4 350	4 140 809	4 377 840	2.48%
TN0008000606	BTA6.7%AVRIL2028	5 000	4 900 900	5 119 554	2.90%
TN0008000606	BTA6.7%AVRIL2028	5 728	5 633 660	5 876 864	3.33%
TN0008000838	EMP NAT T1 2021 CAT B	380 000	38 000 000	39 348 594	22.32%
TN0008000515	EMPRUNT NATIONAL 2014	20 000	500 000	513 570	0.29%
CODE ISIN	TITRES OPCVM		7 692 620	8 320 295	4.72%
TNKJ23DMA3N1	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	21 700	2 361 719	2 364 063	1.34%
TN0006830012	AXIS SICAV TRESORERIE	4 502	500 082	499 357	0.28%
TNBICI0E13Y6	FCP SMART EQUILIBRE OBLIG	3 134	300 059	332 524	0.19%
TNF4K5BAEMO 1	FIDELITY SICAV PLUS	34 565	4 000 187	4 580 416	2.60%
TN0003600418	SANADAT SICAV	4 922	530 573	543 935	0.31%
CODE ISIN	CERTIFICATS DE DEPOTS		18 956 986	18 963 934	10.76%
TNGATFASO8H 5	CD30/12/22_10J_16.5MD_ATTIJARI BANK_8.27%	1	16 469 746	16 475 786	9.35%
TNGATFASO8H 5	CD30/12/22_10J_1MD_ATTIJARIBA NK_8.27%	1	998 166	998 532	0.57%

TNTODMDJSMP 9	CD30/12/22_40J_1.5MD_AMENBAN K_8.27%	1	1 489 074	1 489 615	0.84%
CODE ISIN	PENSION LIVREE		14 999 857	15 013 640	8.52%
	PPL_AB_28/12/22_35j_8.27%_15M_ B1130	16 280	14 999 857	15 013 640	8.52%
Total Portefeuille Titres Placements monétaires et Dépôts à terme			149 646 402	156 221 394	88.61%

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « **Attijari Obligataire Sicav** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 176 298 550 dinars et un résultat net bénéficiaire de l'exercice de 10 545 333 dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « **Attijari Obligataire Sicav** », ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations :

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à

l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- ✓ Les emplois en valeurs mobilières représentent 88,48% de l'actif total au 30 juin 2022 dépassant ainsi le plafond de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- ✓ Les emplois en valeurs mobilières représentent 88,41% de l'actif total au 30 septembre 2022 dépassant ainsi le plafond de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- ✓ Les emplois en actions d'organismes de placement collectif représentent 5,08% de l'actif net au 30 septembre 2022 dépassant ainsi le plafond de 5% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ces observations.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la

continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé conformément aux normes professionnelles aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 15 Février 2023

Le Commissaire Aux Comptes

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice

Nous vous informons que votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence de nouvelles conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2022.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- La convention de dépositaire conclue entre la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » et « ATTIJARI BANK » au titre de laquelle la Banque reçoit une rémunération calculée au taux de 0,119 % TTC sur la base de l'actif net quotidien.

Ces commissions s'élèvent au 31/12/2022 à 222 964 dinars.

-La convention de gestion conclue entre la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV» et la société « ATTIJARI GESTION » qui accepte l'ensemble des tâches relatives à la gestion commerciale, financière, administrative et comptable. La rémunération annuelle en TTC de la société « ATTIJARI GESTION » est calculée au taux de 0,714 % sur la base de l'actif net quotidien.

Ces commissions s'élèvent au 31/12/2022 à 1 337 787 dinars.

- Le solde du compte bancaire de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » ouvert auprès d'« ATTIJARI BANK » est rémunéré au taux du Marché monétaire (TMM). Le montant de la rémunération nette au titre de l'exercice 2022 s'est élevé à 1 208 249 dinars.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence s'élevant à 20 000 dinars.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 15 Février 2023

ECC MAZARS

Le Commissaire Aux Comptes

Borhen CHEBBI